



Toujours au
service de la qualité

Exercice 2018

Rapport annuel et états financiers





QUI SOMMES NOUS ?

La Compagnie ZEP-RE

ZEP-RE est une institution spécialisée du Marché commun de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe (COMESA), chargée de collaborer avec les gouvernements et les acteurs locaux de la région pour développer les activités d'assurance et appuyer le renforcement des capacités. La Compagnie a été créée le 23 novembre 1990 à Mbabane (Swaziland), par les Chefs d'État et de gouvernement. Actuellement, les pays signataires de l'Accord portant création de la Compagnie sont les suivants : Angola, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Kenya, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Objectifs de la Compagnie

La Compagnie s'est fixée comme objectifs fondamentaux, la promotion du développement du secteur des assurances et de la réassurance dans la région du COMESA, le renforcement des capacités nationales et régionales de souscription et de rétention, l'élargissement du marché de l'assurance grâce à l'amélioration de l'accès et de l'inclusion

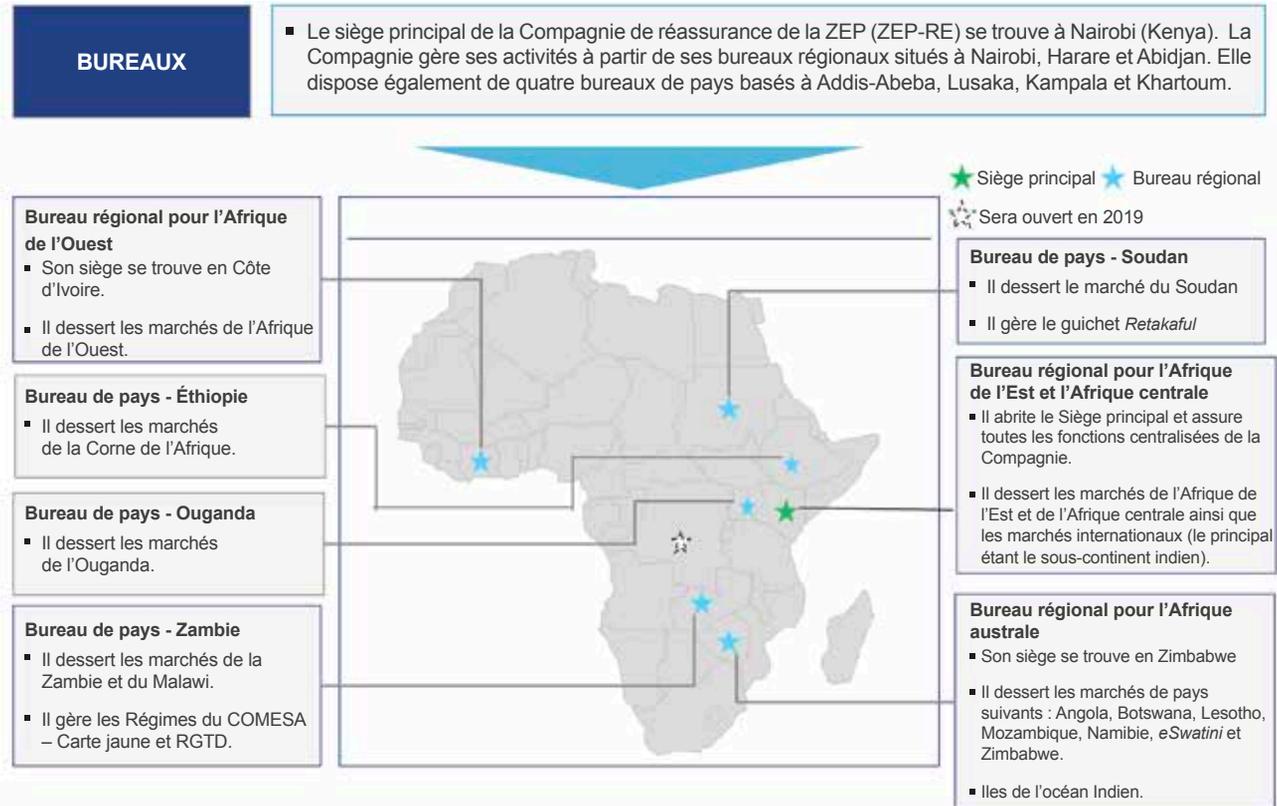
financière et l'appui au développement économique de la région.

Au cœur de notre mission

Les activités opérationnelles de ZEP-RE sont guidées par la volonté de fournir des services techniques de qualité à tous nos clients et contribuer ainsi activement au développement du secteur de l'assurance et de la réassurance de la région. Au cours des 25 dernières années, ZEP-RE est devenue une compagnie régionale de réassurance de renom, tant à l'intérieur qu'au-delà de la région du COMESA.

Ce succès remarquable a été possible grâce à l'ambition de ZEP-RE de devenir un réassureur de premier plan en Afrique et guidé par sa mission, qui est de fournir aux clients des garanties et des services de première classe. Guidée par sa devise « Toujours au service de la qualité », la Compagnie s'emploie à offrir des solutions adaptées aux besoins de chaque client. ZEP-RE propose à ses clients et partenaires des produits novateurs leur permettant de tirer le meilleur parti de leurs opérations.

QUI SOMMES NOUS ?



Produits et services

La réassurance constitue l'activité principale de ZEP-RE. La Compagnie souscrit toutes les branches d'assurance-vie et non vie et ces dernières sont réparties comme suit:

Incendie et risques techniques

La branche « incendie et risques techniques » fournit une couverture de réassurance du portefeuille immobilier. La réassurance incendie comprend, notamment, les risques classiques liés à l'incendie et à tous les risques industriels, tandis que la réassurance des risques techniques comprend l'assurance tous risques chantier, la perte de profit anticipée, la couverture des équipements électroniques, les pannes de machines, etc.

Responsabilité civile

ZEP-RE fournit, entre autres, une capacité de réassurance

de dommages, notamment des prestations relatives aux responsabilités générales résultant des dommages corporels et matériels, de responsabilités professionnelles et des accidents de travail.

Maritime

La réassurance du transport couvre les « coques de navires et le fret maritime ». La couverture « coque de navire » porte sur les pertes ou les dommages ayant trait aux navires dans les ports, en mer ou sur les voies navigables alors que la couverture « fret maritime » couvre les pertes ou dommages liés à la cargaison en cours de transbordement sur terre ou sur mer.

Aviation

La branche réassurance Aviation offre une protection contre les risques liés au « fuselage » ainsi que les risques connexes.



QUI SOMMES NOUS ?

Vie

Les produits d'assurance-vie de la Compagnie couvrent une vaste gamme de produits à court et à long terme, y compris l'assurance-vie temporaire et des polices d'assurance-vie à primes variables.

Maladie

L'assurance-maladie est l'un des secteurs les plus dynamiques dans la région et ZEP-RE a joué un rôle pionnier en matière d'appui technique et de renforcement des capacités de souscription pour les produits de santé remboursés, dans les secteurs des patients hospitalisés et des soins ambulatoires.

Automobile

L'assurance automobile est un autre segment en croissance dans la région et la Compagnie offre des produits de réassurance pour tous les types de risques liés aux véhicules automobiles. Ces risques concernent surtout les responsabilités statutaires et les obligations prévues par la loi en matière de dommages matériels, de décès et de dégâts matériels à la suite d'un accident. La branche automobile offre également une protection financière contre la perte ou le vol de véhicules, de même que les pertes liées aux catastrophes naturelles.

Consortiums de réassurance

La création des consortiums pour l'administration des divers risques pour le compte et dans l'intérêt des marchés de l'assurance et de réassurance de la région figure parmi les principaux mandats fondateurs de la Compagnie. À cet égard, la Compagnie offre des services de gestion de consortium à divers projets de la région, notamment le régime de la Carte jaune du COMESA, le Régime régional de garantie du transit sous douane du COMESA (RGTD) et le guichet *Retakaful*.

Régime de la Carte jaune du COMESA

La Carte jaune est essentiellement un régime régional de couverture de la responsabilité civile automobile pour la partie responsable et l'indemnisation des frais médicaux résultant des accidents de la circulation routière causés par les automobilistes de passage. Outre la couverture de responsabilité civile offerte à l'assuré ou au conducteur

se trouvant dans un pays étranger, le Régime de la Carte jaune du COMESA offre également une couverture médicale d'urgence pour le conducteur et les passagers du véhicule automobile étranger impliqué dans un accident de la circulation. Le Régime de la Carte jaune du COMESA est actuellement opérationnel dans douze États membres du COMESA et dans un pays non membre du COMESA, dans les pays suivants : Burundi, République démocratique du Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

En activité depuis plus de 32 ans, ce Régime a été créé pour répondre aux problèmes d'assurance de la responsabilité civile automobile posés par la circulation routière entre les États. Le Conseil des bureaux a établi un consortium de réassurance qui a été actualisé en 1998 dans le but de stimuler les opérations du Régime de la Carte jaune en vue de renforcer les capacités, et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des sociétés d'assurances participantes. ZEP-RE a par la suite été désignée gestionnaire du Consortium et elle continue à assumer ces fonctions.

Le RGTD du COMESA

Le Régime régional de garantie du transit sous douane (RGTD) du COMESA a été mis en place pour faciliter le mouvement des marchandises en transit dans la région du COMESA, en assurant aux pays de transit une garantie adéquate pour le recouvrement des droits et des taxes en cas d'écoulement illégal des marchandises en transit et leur consommation locale dans le pays de passage. Le Régime est partie intégrante du Protocole relatif au commerce et aux facilités de transit, qui fait partie du Traité du COMESA.

Dans le cadre du RGTD, une seule garantie est émise, à savoir le CARNET, permettant ainsi d'éviter la nécessité d'un cautionnement dans chaque pays de transit. Le CARNET facilite et améliore le mouvement des marchandises, leur dédouanement et la mainlevée en transit, ce qui réduit les coûts et le montant des cautions, le temps de transit et le coût total des échanges transfrontaliers dans la région.

Un Consortium de réassurance a été mis en place pour soutenir ce Régime et ZEP-RE a été désignée comme gestionnaire de ce consortium en juin 2010.

QUI SOMMES NOUS ?

Guichet Retakaful

Selon un rapport de Dubai Center for Islamic Banking and Finance (DCIBF), l'assurance Takaful a connu une croissance phénoménale au cours des années et le marché mondial de l'assurance Takaful devrait atteindre 52,5 milliards de \$EU en 2020. En Afrique, le guichet Takaful a une plus grande assise au Soudan, en Égypte, en Tunisie, en Algérie et au Sénégal et une présence modeste en Afrique du Sud et en Gambie.

L'assurance Takaful a été adoptée comme alternative au régime traditionnel d'assurance commerciale. Elle a pour but de répondre aux exigences de la loi islamique sur les principes du riba (intérêt), d'al-maisir (jeu de hasard) et al-Gharar (incertitude).

En reconnaissance de l'importance croissante de ce secteur et en réponse à la demande de ses clients, ZEP-RE a mis en place un guichet Retakaful au Soudan, qui est le marché Takaful le plus ancien d'Afrique. Devenu opérationnel depuis janvier 2010, ce guichet dessert le marché au Soudan et au-delà.

ZEP-RE a été la première compagnie multinationale africaine à mettre en place ce guichet sur le continent africain. La Compagnie dispose d'une équipe qualifiée et dotée de bonnes connaissances techniques capable de gérer les opérations de ce guichet et offrir des services, des conseils et des produits conformes à la Sharia.

Service de gestion des risques

Au Soudan, la Compagnie a mis sur pied une équipe interne qui offre des services de gestion des risques à valeur ajoutée dans des domaines comme les conseils techniques, les études de risque et les services d'appui en actuariat. Ces services ont été organisés en tenant compte de la complexité croissante des activités d'assurance et de la nécessité d'aider nos clients et l'industrie régionale d'une manière générale dans la gestion efficace des risques et améliorer les compétences techniques dans cette industrie.

Formation et l'Académie de ZEP-RE

L'Académie de ZEP-RE a été lancée en 2016 pour promouvoir le développement des secteurs de l'assurance

et de la réassurance dans la région, grâce à la formation et le renforcement des compétences techniques. L'objectif principal de l'Académie est de mettre en place un leadership éclairé dans l'industrie de l'assurance de la région et de créer un espace d'interaction et de réflexion sur les questions clés qui intéressent l'industrie locale. L'Académie entend également devenir un fournisseur de solutions au niveau continental grâce à une formation professionnelle visant à concrétiser notre forte conviction dans le domaine de l'assurance et de la réassurance.

La formation phare actuellement offerte par l'Académie porte sur les compétences techniques de réassurance à court terme et la gestion des sinistres (PSTRPCM). Cette formation est dispensée par l'Académie, en collaboration avec le Collège des Assureurs du Kenya. Il est destiné à tous les employés des sociétés d'assurance et de réassurance, aux courtiers et autres prestataires de services dans les départements chargés des activités d'assurance directe, des réclamations, de la souscription et de la comptabilité de réassurance. L'Académie de ZEP-RE organise également des ateliers portant sur les branches incendie, risques techniques, assurance-vie, assurance-responsabilité civile automobile et assurance-maladie.

Depuis 2017, l'Académie a élargi ses programmes de perfectionnement pour y inclure des ateliers de haut niveau et des cours conçus spécialement pour les responsables de l'industrie (Forums des PDG) et des cours spécifiques destinés aux services de régulation du secteur.

Notre personnel

Conformément à notre ambition de devenir l'un des meilleurs réassureurs de classe mondiale en Afrique, ZEP-RE s'est dotée de ressources humaines diversifiées destinées à accroître sa présence physique en vue de se rapprocher davantage de ses clients et d'offrir des services de première classe. Notre objectif est de faire de ZEP-RE un partenaire informé, digne de confiance et qui offre un accès à une expertise technique de haut niveau, en adoptant des méthodes novatrices adaptées aux besoins de nos clients en matière de souscription et de gestion des risques.

À ZEP-RE, attirer et retenir les compétences est un objectif essentiel et nous prenons soin de recruter et d'investir



QUI SOMMES NOUS ?

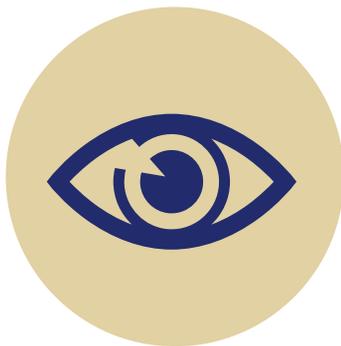
dans les meilleurs talents disponibles sur le marché. Grâce à des investissements stratégiques dans nos ressources humaines et par une formation et des recrutements ciblés, nous nous employons à mettre en place une culture de haute performance et de collaboration au sein de notre organisation. Les conditions générales de service dans la Compagnie sont structurées de manière à favoriser la rétention du personnel.

ZEP-RE est un employeur qui garantit l'égalité des chances et elle s'emploie à se doter d'un personnel talentueux recruté par voie de concours. Un budget de formation est prévu pour l'ensemble du personnel, conformément à des plans de développement personnel qui répondent le mieux aux objectifs de la Compagnie.

La Compagnie accorde également une attention particulière au développement de jeunes cadres (PJP) qui sont indispensables pour notre succès et à la continuité de nos activités. Le Programme des jeunes professionnels (PJP) est l'une de ces initiatives. Le PJP est un programme d'une année, conçu pour les jeunes diplômés qui se distinguent dans les domaines de la science actuarielle, l'ingénierie, les finances et la comptabilité. Le programme permet à chaque jeune professionnel (JP) d'acquérir une bonne connaissance et une expérience de première main dans les

diverses activités de la Compagnie par la rotation dans les différents départements. Le programme vise à constituer un vivier de jeunes professionnels hautement qualifiés et expérimentés auxquels la Compagnie peut faire appel lorsqu'elle a besoin d'assurer un service professionnel. Le PJP est décentralisé vers les pays où ZEP-RE exerce ses activités. En tant que réservoir stratégique de talents pour la carrière professionnelle en ZEP-RE, le PJP vise les diplômés au potentiel exceptionnel, susceptibles d'aider la Compagnie à mener à bien sa mission et atteindre ses objectifs.

Les jeunes cadres sélectionnés passent 12 mois dans les bureaux de la Compagnie dans le pays où le programme est applicable, avec la possibilité d'être déployés dans d'autres pays où la Compagnie est présente. Les JP bénéficient d'un suivi personnalisé et d'une orientation professionnelle accompagnés d'un large éventail de formations ciblées et de possibilités de perfectionnement. Une fois le programme achevé avec succès, les jeunes professionnels sont remis sur le marché ou ils regagnent leur pays d'origine lorsque le programme est organisé au siège social pour les jeunes professionnels des autres pays. ZEP-RE prend en charge tous les frais de subsistance et verse aux jeunes professionnels une allocation pour la durée de leur programme.



NOTRE VISION

Devenir un réassureur de premier plan en
Afrique



NOTRE MISSION

Fournir à nos clients des garanties
et des services de première classe



NOS VALEURS

Nous répondons aux besoins de nos clients.

Nous sommes une équipe professionnelle.

Nous restons attachés à notre objectif.

Nous agissons avec intégrité.

Nos sommes une entreprise responsable.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Informations de base sur la Compagnie	
Informations de base sur la Compagnie	6 - 8
Profil des membres du Conseil d'administration	9
Équipe de direction	14
Avis de convocation à la 28e Assemblée Générale annuelle	15
Rapport du Président du Conseil d'administration	16 - 18
Évaluation des activités opérationnelles et financières	19 - 38
Rapport sur la gouvernance d'entreprise	39 - 43
Rapport des Administrateurs	44
Déclaration sur la responsabilité des Administrateurs	45
Rapport du Commissaire aux comptes	47 - 49
États financiers:	
État du résultat net et des autres éléments du résultat global	50
État de la situation financière	51
État de variation des capitaux propres	52
État des flux de trésorerie	53
Notes aux états financiers	54 - 116
Informations complémentaires:	
Compte de revenus de 2018	Annexe I
Compte de revenus de 2017	Annexe II
État des souscriptions au capital	Annexe III
Certificat de notation	Annexe IV



En ces temps où les affaires se présentent avec des risques de plus en plus complexes, ZEP-RE vise à fournir à ses clients un peu plus que les réassureurs traditionnels offraient à leurs clients dans le passé. ZEP-RE a adopté une approche intégrée du service à la clientèle en cherchant à fournir un large éventail de services destinés à aider les clients à atteindre leurs objectifs avec un minimum de tracas.



INFORMATIONS DE BASE SUR LA COMPAGNIE

Conseil d'administration

M. William Erio
Mme Agito Amela Carole
Mme Hope Murera
M. Aden Saleh Omar
M. Caleb Rwamuganza
M. George Silutongwe
M. Jan Gross
M. Jadhiah Mwarania
M. David Kibet Kemei
M. Mohammed Mousa Idris
M. Novat Niyungeko
M. Tadesse Admassu
M. Yaw Kuffour

Président
Vice- Présidente
Directrice générale

a démissionné le 29 juin 2018
nommé le 29 juin 2018

Administrateurs suppléants

M. Dahir Warsama
Mme Jacqueline Njui
Mme Joy Uwinema Ntare
M. Miruho Ntale Alexandre
M. Mohammed Abdin Babiker
M. Peter Lukwesa
Mme Rehema Namutebi
M. Simarjit Singh Sra
Mme Trinitas Girukwishaka
Mme Verdiana Nkwabi Macha
M. Zuheir Hassan Ibrahim
Mme Christabel Michel Banda

a démissionné le 29 juin 2018
a démissionné le 29 juin 2018

nommé le 29 juin 2018
nommé le 29 juin 2018

Équipe de direction

Mme Hope Murera
M. Benjamin Kamanga
M. Ronald Kasapatu
M. Bernard Katambala

M. Jephitha Gwatipedza

M. Alexio Manyonde
Mme Deniese Imoukhuede
Dr. Hatim Mudawi
M. Jerry Sogoli
M. Joseph Nabimanya

Mme Miriam Magala

M. Nicholas Malombe

M. Reuben Koech
M. Shipango Muteto

- Directrice générale
- Directeur des finances
- Directeur des opérations
- Directeur régional, Bureau pour l'Afrique de l'Est
- Directeur régional, Bureau pour l'Afrique australe
- Chef des services informatiques
- Responsable du contrôle des risques
- Responsable guichet Retakaful
- Secrétaire général
- Chef, Ressources humaines et administration
- Chef des affaires juridiques et réglementaires
- Directeur adjoint, Assurance- vie & maladie
- Chef, Investissements
- Directeur adjoint, Académie ZEP-RE

Siège principal

Nairobi, Kenya
ZEP-RE Place, 8ème étage
Longonot Road, Upper Hill
P. O. Box 42769 – 00100
Nairobi, Kenya
Téléphone:
E-mail :
Site Internet :

+254 20 2738221/4973000
mail@zep-re.com
www.zep-re.com

INFORMATIONS DE BASE SUR LA COMPAGNIE (suite)

Bureaux régionaux

Abidjan, Côte d'Ivoire

Cocody Canebière,
Cocody, Abidjan
08 BP 3791 Abidjan 08
Tél.: +225 22 40 27 85

Harare, Zimbabwe

Joina City, 16e étage - North Wing
Cnr Jason Moyo and Inez Terrace
Harare, Zimbabwe
Telephone +263 4 777 929/932

Khartoum, Soudan

Reinsurance House Building
P. O. Box 3224
Khartoum, Soudan
Tél. : +249 183 799357/8

Lusaka, Zambie

No. 54, Plot No. 356184,
Base Park (Diamond Park), Alick Nkhata Road
P. O. Box 36966
Lusaka, Zambie
Tél. : +260 211 252586

Addis Abeba, Ethiopie

UNDP Regional Services Building, rez-de-chaussée,
Près du rond-point Bole Olympia,
P. O. Box 873 - 1110
Tél. : +251 911 977970/+ 251 73049409

Kampala, Ouganda

Lourdél Towers, 5e étage,
Plot 1 Lourdél Road, Nakasero
Tél. : +256 782312143

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Certified Public Accountants (Kenya)
PwC Tower, Waiyaki Way/Chiromo Road, Westlands
P.O. Box 43963 – 00100
Nairobi, Kenya



Banquiers

Standard Chartered Bank Kenya Limited

Standard Chartered Chiromo, Level 5, 48 Westlands Road,
P.O. Box 40984 - 00100
Nairobi, Kenya

Stanbic Bank Kenya Limited

Stanbic Centre, Chiromo Road,
P.O. Box 72833 - 00200
Nairobi, Kenya

Kenya Commercial Bank Limited

University Way Branch
P.O. Box 7206 - 00300
Nairobi, Kenya

Stanbic Bank Zambia Limited

Woodgate House, Nairobi Place, Cairo Road,
P.O. Box 319555
Lusaka, Zambia

Stanbic Bank Uganda Limited

Crested Towers, Plot 17 Hannington Road,
P.O. Box 7131
Kampala, Ouganda

Sudanese French Bank

P.O. Box 2775
Khartoum, Soudan

Commercial Bank of Ethiopia

P.O. Box 255
Addis Abeba, Ethiopie

SCB Cameroon

530, Rue du Roi George
B. P. 300
Douala, Cameroun

Stanbic Bank Zimbabwe Limited

Parklane Branch
Harare, Zimbabwe

PROFIL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. William Erio

Président

M. William Erio est Président du Conseil d'administration de ZEP-RE depuis 2006. Il est titulaire d'un diplôme universitaire en droit de l'Université de Dar-es-Salaam et d'une maîtrise de l'Université de Hull. Il occupe actuellement le poste de Directeur général de *Parastatal Pensions Fund of Tanzania* (Caisse de prévoyance sociale de Tanzanie) et siège également aux Conseils d'administration de *Tanzania Reinsurance Corporation Limited* (Compagnie nationale de réassurance de Tanzanie), d'*IHPL Limited* et de *PPL Limited*.



Mme Agito Amela Carole

Vice-Présidente

Mme Agito Amela Carole est Vice-présidente du Conseil d'administration de ZEP-RE dont elle est membre depuis 2016. Elle possède une vaste expérience en assurance. Elle est actuellement la Directrice de la SONAS, la Compagnie nationale d'assurance de la République démocratique du Congo.



Mme Hope Murera

Directrice générale

Mme Hope Murera est Directrice générale de ZEP-RE et a occupé auparavant le poste de Directrice générale adjointe de la Compagnie. Mme Murera est titulaire d'un diplôme universitaire en droit de l'Université Makerere (Ouganda), d'une maîtrise en gestion des affaires de l'IMD International, Lausanne (Suisse) et elle jouit d'une expérience de plus de 20 ans dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance. Mme Murera occupe actuellement le poste de membre du Conseil d'administration de la société *Uganda Reinsurance Company Limited*.



PROFIL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Aden Saleh Omar

M. Aden Saleh Omar est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis 2007. Titulaire d'une maîtrise en assurance de l'Institut international d'assurances de Yaoundé (Cameroun), il jouit d'une longue expérience en matière de réglementation des assurances. Il a participé à la réforme du secteur de l'assurance à Djibouti grâce à la mise sur pied d'un cadre réglementaire qui a été adopté en 1999 et à la supervision de la création d'un nouveau marché réglementé en 2001. Il est actuellement Commissaire aux assurances de la République de Djibouti.



M. Caleb Rwamuganza

M. Caleb Rwamuganza est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis mai 2014. Il est actuellement Secrétaire permanent au Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda. Il a occupé pendant plus de 15 ans différents postes de responsabilités techniques et administratives qui ont culminé à sa nomination au poste de Secrétaire permanent au Ministère des finances et de la planification économique. Il a apporté son appui et joué un rôle de premier plan dans la mobilisation des fonds pour le financement des projets du gouvernement du Rwanda, notamment, Rwandair, l'introduction en bourse de la Banque de Kigali et le premier emprunt obligataire en euros du Rwanda. Il est titulaire d'un diplôme universitaire en administration des affaires (comptabilité) de *Nkumba University* (Ouganda) et d'une maîtrise en gestion et financement des entreprises de *Southampton Solent University* (Grande Bretagne). Par le passé, il a occupé les fonctions d'Administrateur non-exécutif de la Banque de Kigali et il est actuellement membre du Conseil d'administration de Rwandair Ltd.



M. George Silutongwe

M. George Silutongwe est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis mai 2013. Jusqu'en avril 2017, il était Directeur général du groupe *ZSIC Group Ltd de Zambie*. Il a occupé pendant plus de 30 ans différents postes de responsabilités techniques et exécutives dans le secteur des assurances en Zambie dont celui de Directeur général de *Professional Life Assurance (PLA)* et de *Professional Insurance Corporation Zambia Ltd (PICZ)*. M. Silutongwe est membre associé de l'Institut d'assurance agréé (ACII), un assureur agréé, membre d'Insurance Institute of Zambia (IIZA). Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'*University of Lincoln* (Grande Bretagne). Il est actuellement membre des Conseils d'administration d'IDC, une filiale de *Mulungushi International Conference Centre Ltd (MICCL)*, de *Zambia College of Pensions & Insurance Trust (ZCPIT)* et d'*IZWE Loans Zambia Limited*.

PROFIL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

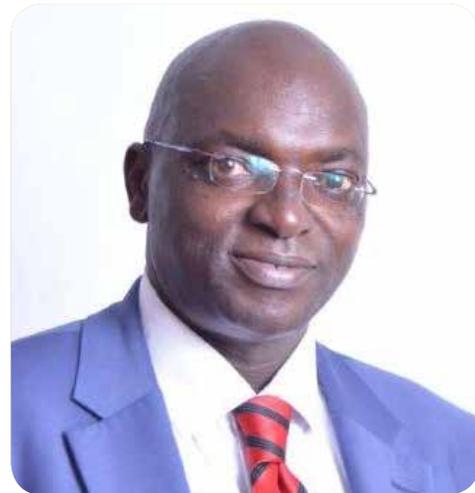
M. Jan Gross

M. Jan Gross est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis mai 2017. Il est actuellement, Responsable principal des placements à *Equity & Mezzanine*, une division de la DEG, société allemande d'investissement et de développement (*Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH*) de Cologne (Allemagne). M. Gross a plus de 15 ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance et dans le secteur du capital-investissement. Il est titulaire d'un diplôme en ingénierie commerciale de l'Université technique de Berlin et est titulaire du titre d'analyste financier agréé (CFA).



M. David Kemei

M. David Kemei est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis juin 2018. Il est actuellement président du Conseil d'administration de *Kenya Reinsurance Corporation*. Il est titulaire d'un diplôme universitaire en études commerciales, spécialisé en comptabilité et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA), tous deux de l'Université de Nairobi. Il est également expert-comptable certifié (CPA) et spécialiste agréé de la réglementation. Il a occupé divers postes, dont celui de professeur à l'Université de Nairobi, de contrôleur du crédit à *Nation Media Group*, de directeur des finances à *l'hôtel Windsor Golf and Country Club Ltd* et d'analyste financier à la Commission de régulation de l'énergie. Il est actuellement Président directeur général de *DGMB Financial Services Ltd*.



M. Mohammed Mousa Idris

M. Mohammed Mousa Idris est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis 2012. M. Idris est actuellement Directeur général de l'Autorité de surveillance du secteur de l'assurance du Soudan. M. Idris est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université du Caire et d'un diplôme de troisième cycle en *zakat* et finance islamique de l'Université Omdurman (Soudan). Il possède une vaste expérience professionnelle dans le secteur des assurances au Soudan et à l'étranger et dans la réglementation des assurances. M. Mousa est membre du Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, membre du Conseil suprême de la charia de l'Autorité de surveillance du secteur de l'assurance et membre du conseil d'administration de l'Académie des études économiques et financières du Soudan et membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie.



PROFIL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Novat Niyungeko

M. Novat Niyungeko est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis 2016. Il est actuellement Directeur général de la société Assurances BICOR au Burundi. M. Niyungeko est titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie de l'Université du Burundi. Il possède une vaste expérience professionnelle dans l'agriculture et l'assurance. Il a également publié des documents de recherche sur l'agriculture et l'agroéconomie, notamment une étude sur la libéralisation de l'industrie du thé afin de promouvoir les investissements du secteur privé au Burundi. M. Niyungeko a précédemment été Président du Comité exécutif de la pépinière d'entreprises du Burundi et membre du Comité exécutif du Conseil des affaires d'Afrique de l'Est.



M. Tadesse Admassu

M. Tadesse Admassu est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis mai 2013. Il est actuellement Président de *Trade and Development Bank (TDB)*. Il est titulaire d'une maîtrise de *London School of Economics*, d'une maîtrise en gestion des affaires de *Wits Business School*. Il a également fait des études universitaires supérieures dans le domaine des opérations bancaires stratégiques, du capital privé et de la gestion opérationnelle à l'*INSEAD*, *Harvard Business School* et *Euromoney*. Avant d'intégrer la TDB, M. Admassu a occupé divers postes dans le secteur bancaire à Johannesburg, Windhoek et New York. Il est actuellement Vice-président de l'Association africaine des institutions de financement du développement, Administrateur non-exécutif de *Gulf Africa Bank* et Administrateur de GAIN à Genève et de FISEA à Paris.



M. Yaw Kuffour

M. Yaw Adu Kuffour est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE depuis juin 2011. Il est responsable de la Division du financement du commerce au Département chargé du développement du secteur financier de la Banque africaine de développement. Durant l'exercice de ses fonctions, il a piloté des efforts visant à mettre en place des instruments de financement du commerce qui sont opérationnels depuis cinq ans. Avant de se joindre à la Banque africaine de développement, il y a six ans de cela, M. Kuffour a travaillé pendant plus de 10 ans, dans le secteur bancaire et a occupé des postes de responsabilité dans le domaine de la gestion financière des entreprises au Ghana, à Londres et à Johannesburg. Il a joué un rôle de premier plan et participé dans plusieurs transactions relevant notamment des domaines du financement de projets, du financement structuré, des prêts consortiaux et des titres à revenu fixe, sur l'ensemble du continent africain. M. Kuffour est titulaire d'un diplôme universitaire en sciences politiques obtenu de l'*University of Ghana* (Legon) avec mention « distinction » et d'une maîtrise en gestion des affaires (finance) de McGill University (Canada).

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Assis de gauche à droite -- M. Yaw Kuffour, Mme Hope Mureru, M. William Erio, Silhouette-M. Aden Saleh Omar, M. George Siluongwe,

Debout de gauche à droite -- M. Zouheir Hassan Ibrahim (suppléant de M. Mohammed Mousa Idris), Silhouette - M. David Kibet Kemei, M. Miruho Ntale Alexandre (suppléant de Mme Carole Agito Amela), M. Caleb Rwamuganza, M. Novat Niyungako, Silhouette - M. Tadesse Admassu, M. Jan Gross.

ÉQUIPE DE DIRECTION



Mme Hope Murera
Directrice générale



M. Benjamin Kamanga
Directeur des finances



M. Ronald Kasapatu
Directeur des opérations



M. Bernard Katambala
Directeur régional, Bureau pour l'Afrique de l'Est



M. Jephita Gwatipedza
Directeur régional, Bureau pour l'Afrique australe



M. Alexio Manyonde
Chef des services informatiques



Mme Deniese Imoukhuede
Responsable du contrôle des risques



Dr. Hatim Mudawi
Responsable guichet Retakaful



M. Jerry Sogoli
Secrétaire général



M. Joseph Nabimanya
Chef, Ressources humaines et administration



Mme Miriam Magala
Chef des affaires juridiques et réglementaires



M. Nicholas Malombe
Directeur adjoint, Assurance-vie & maladie



M. Reuben Koech
Chef, Investissements



M. Shipango Muteto
Directeur adjoint, Académie ZEP-RE

AVIS DE CONVOCATION À LA 28E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

IL EST NOTIFIÉ PAR LA PRÉSENTE QUE la 28e Assemblée générale annuelle de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE) se tiendra à Nairobi (Kenya), lundi le 24 juin 2019 à 9 heures (heure locale) afin de mener les activités suivantes.

1. Vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
3. Approbation du compte rendu de la dernière Assemblée générale tenue le 29 juin 2018.
4. Examen et adoption des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du message du Président, du rapport des Administrateurs et du rapport du Commissaire aux comptes.
5. Approbation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
6. Déclaration de dividende conformément aux recommandations du Conseil d'administration : Le Conseil recommande l'approbation d'un dividende de 2 500 000 \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
7. Élection des membres du Conseil d'administration de ZEP-RE.
8. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration de ZEP-RE.
9. Examen, et en cas d'approbation, désignation du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2019 et approbation de ses honoraires.
10. Examen de questions diverses.

LIEU

Nairobi (Kenya)

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jerry Sogoli

Secrétaire du Conseil

Observations:

Un membre ayant le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale annuelle est autorisé à nommer un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un membre de la Compagnie pour y participer et voter en son nom. Pour valider la procuration, un formulaire est joint à la présente CONVOCATION et doit être dûment rempli par le membre et déposé au siège de la Compagnie par voie postale, télécopie ou courrier électronique à l'adresse suivante: 8e étage, ZEP-RE Place, Longonot Road, Upper Hill Nairobi – P.O. Box 4242769 - 00100 Nairobi (Kenya), télécopie - +25420273844 4 ou courriel – mail@zep-re.com afin de parvenir à la Compagnie au plus tard le lundi 17 juin 2019.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



« J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil d'administration, le Rapport annuel de la Compagnie ainsi que ses états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. »

William Erio

Président du Conseil d'administration

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil d'administration, le Rapport annuel de la Compagnie ainsi que ses états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2018

ÉCONOMIE MONDIALE

La croissance économique mondiale de 2018 est estimée à 3,7 %, mais les projections pour 2019 et 2020 sont inférieures, en raison notamment des tensions liées à la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. Les taux de croissance économique de la région subsaharienne, où sont implantés nos principaux marchés sont marqués par des économies en croissance et d'autres qui sont restées stagnantes. La croissance globale a été modeste mais stable.

Selon le FMI, l'expansion de l'économie mondiale s'est ralentie, en raison de la performance plus faible de certaines économies, notamment en Europe et en Asie. Cette baisse reflète la combinaison des effets du ralentissement au second semestre de 2018, résultat du resserrement des conditions financières dans les économies avancées, des ajustements sur les marchés boursiers après des ralliements soutenus, suite à la crainte de gains moins favorables sur des actions sous pression et aux effets des nouvelles normes d'émission en Allemagne, de même que les inquiétudes relatives aux risques souverains et financiers sur les marchés comme l'Italie et la contraction continue des marchés autrefois robustes comme la Turquie.

ÉCONOMIE RÉGIONALE

L'année 2018 a été caractérisée par la consolidation de la reprise économique en Afrique subsaharienne. Toutefois, la région a enregistré des résultats et des perspectives mitigés. Les économies plus diversifiées ont continué leur récupération et elles devraient contribuer à soutenir la croissance à 5 % ou plus et maintenir la fulgurante trajectoire de convergence en matière de revenu par habitant enregistrée depuis le début des années 2000. La situation était cependant différente pour les pays tributaires des ressources naturelles, notamment les deux plus grandes économies (Nigéria et Afrique du Sud). La croissance a été et devrait rester faible à court terme. Ce qui constitue une indication que la reprise sera beaucoup plus lente en ce qui concerne le niveau de vie de la majorité des populations d'Afrique subsaharienne.

La région a également subi le contrecoup des conflits armés et du terrorisme sous toutes ses formes. Depuis le début des années 2000, une tendance à la baisse du nombre et de l'intensité des conflits a été observée depuis le début des années 2000. Toutefois, ces dernières années ont connu un regain de la violence, qui reflète l'augmentation du nombre de conflits. De manière générale, près d'un des pays de la région ont été touchés par des conflits et par le terrorisme en 2018.

En 2018, l'Union africaine a franchi une étape historique dans le renforcement du commerce régional et l'intégration économique avec la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). La ZLECAf a pour objectif d'éliminer les barrières tarifaires au commerce de la plupart des marchandises et des libéraliser le commerce

FAITS SAILLANTS DE 2018

17%

Croissance du revenu brut des primes par rapport à celle de l'année précédente.

2,5 millions de \$EU

Le Conseil d'administration recommande un montant de 2 500 000 \$EU au titre des dividendes de l'exercice 2018 contre celui de 5 000 000 \$EU de 2017.

des services, d'éliminer les obstacles non tarifaires au commerce intrarégional et, en fin de compte, créer un marché unique à l'échelle continentale jouissant de la libre circulation de la main d'œuvre et des capitaux. La ZLECAf, déjà ratifiée par 23 pays, est entrée en vigueur en mai 2019. Elle a le potentiel de former un bloc économique avec un PIB combiné de 2 500 milliards de \$EU. Elle changera la donne économique du continent et offrira de nombreuses possibilités à l'industrie de l'assurance en Afrique.

Par ailleurs, la sous-région du COMESA, qui abrite la Compagnie et qui est également le plus grand bloc commercial en Afrique, a continué d'enregistrer une reprise après une année de ralentissement du commerce intrarégional dû à la baisse des prix du pétrole et des matières premières, ce qui a eu des incidences négatives sur le bloc régional depuis 2014. La sous-région a bénéficié des flux d'investissements directs étrangers (IDE), avec une contribution de 3,6 % par rapport à l'année précédente, niveau qui représente près de la moitié des flux d'investissement en direction de l'Afrique. Cette tendance était contraire aux mouvements mondiaux et continentaux. Les projections indiquent une croissance soutenue, les économies d'un grand nombre des pays de la région s'étant davantage diversifiées et moins touchées par la volatilité des cours des matières premières sur le marché mondial.

RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE

La croissance des marchés d'assurance a connu un ralentissement. Malgré cela, la Compagnie a réussi à enregistrer une croissance de 17 % du revenu brut des primes par rapport à celle de l'année précédente.

Le Kenya est resté le plus grand contributeur à l'activité de la Compagnie en 2018, suivi par le Zimbabwe, l'Inde, l'Ouganda et la Tanzanie. Les secteurs les plus dynamiques sont restés les branches Automobile et Assurance-maladie. Ce sont des portefeuilles à faible marge que la Compagnie a garantis dans une mesure limitée.

Cette croissance a toutefois été accompagnée d'une hausse importante des demandes d'indemnisation, un facteur qui a eu des incidences négatives sur la rentabilité. Durant l'exercice sous considération, les taux de change de la plupart des monnaies locales ont été stables et solides sauf quelques-unes qui ont subi une dépréciation. La livre soudanaise (SDG) est la principale victime, avec une dépréciation de 85 %. La combinaison de ces deux facteurs, à savoir la détérioration de la sinistralité et la dépréciation des monnaies, a réduit le bénéfice de la Compagnie, d'un niveau record de 23,9 millions \$EU atteint en 2017 à 10,1 millions \$EU réalisé en 2018, soit une baisse de 57,7 %.

DIVIDENDES

Le Conseil d'administration recommande un montant de 2,5 millions \$EU au titre de dividendes pour l'exercice 2018, comparé à celui de 2017, qui était de 5,0 millions de \$EU.

La réduction du dividende recommandé est fondée sur la réduction du bénéfice de l'exercice sous considération, comme cela a été expliqué aux paragraphes précédents.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

ORIENTATION STRATÉGIQUE

La Compagnie est inspirée par son orientation stratégique qui vise notamment le leadership commercial sur ses principaux marchés et l'expansion de ses activités vers de nouvelles frontières afin de pouvoir se construire une base solide et propulser la Compagnie de manière à atteindre l'objectif d'un milliard de dollars. À l'heure actuelle, la Compagnie souscrit des opérations dans tous les États membres du COMESA et elle est physiquement présente dans sept pays africains. Notre objectif est de soutenir ces efforts tout en restant vigilants et attentifs aux besoins de nos clients et de nos principaux partenaires commerciaux.

GOVERNANCE

Durant l'exercice sous considération, le Conseil d'administration de la Compagnie a subi un changement dans sa composition. M. David Kemei a été désigné pour remplacer M. Jadhiah Mwarania en qualité d'Administrateur tandis que Mme Christabel Michel Banda et M. Zouheir Hassan Ibrahim ont été désignés Administrateurs suppléants en remplacement, respectivement, de M. Peter Lukwesa et M. Abdin Mohammed. Nous tenons à remercier les Administrateurs et les Administrateurs suppléants qui ont quitté le Conseil d'administration, pour les services qu'ils ont rendus à la Compagnie durant leur mandat.

Par la même occasion, nous sommes heureux d'annoncer qu'au cours de l'exercice en considération, la Compagnie a procédé à une évaluation de la gouvernance, dans le but d'établir des repères permettant de déterminer les meilleures pratiques. Exécuté par un cabinet-conseils basé à Londres, ce travail a été en partie financé par l'unité d'appui technique de notre actionnaire Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft (DEG). Au nom du Conseil d'administration et des actionnaires, je tiens à remercier DEG pour son soutien. De manière générale, le rapport a établi que la Compagnie avait mis en place un cadre général de politique de gouvernance et démontré un fort engagement en matière de bonne gouvernance. Les consultants ont formulé des propositions visant à renforcer le cadre de gouvernance. Le nouveau Conseil qui sera élu par la 28^e Assemblée générale annuelle supervisera la mise en œuvre de ces améliorations.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN 2019

L'économie mondiale a connu un ralentissement et elle devrait croître à un taux de 3,5 % en 2019. Les risques qui pèsent sur la croissance économique mondiale s'estomperont en 2019. La montée des tensions commerciales, en plus de celles déjà signalées dans les prévisions reste un facteur important qui risque d'avoir des incidences négatives sur les perspectives de croissance.

Les conditions financières se sont déjà durcies depuis le ralentissement de la conjoncture économique. Outre les tensions commerciales, d'autres facteurs pourraient déclencher une nouvelle série de risques susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur la croissance, en particulier compte tenu des niveaux élevés de la dette publique et privée. Parmi ces déclencheurs potentiels, il y a lieu de citer un retrait « sans accord » du Royaume-Uni de l'Union européenne et un ralentissement supérieur aux prévisions en Chine.

En Afrique subsaharienne, les perspectives économiques pour 2019 sont prometteuses. La croissance économique devrait s'accroître et passer de 3 % en 2018 à 3,5 % en 2019, avant de se stabiliser à près de 4 % à moyen terme. Les bénéficiaires de ces perspectives positives sont essentiellement les pays qui ne disposent pas de ressources naturelles abondantes qui devraient enregistrer une croissance de 5 % ou plus, soit une augmentation du revenu par habitant à moyen terme supérieure au reste du monde. Pour les pays riches en ressources, l'amélioration du niveau de vie sera plus lente. La région devra encore faire face au défi du renforcement de la résilience et de la création d'une croissance plus forte, plus inclusive et durable. Pour relever ces défis, il faudra renforcer le cadre budgétaire, optimiser les recettes et améliorer la productivité.

REMERCIEMENTS

Je saisis cette occasion pour saluer, avec beaucoup de reconnaissance, la contribution de mes collègues du Conseil d'administration durant un autre exercice couronné de succès. Je vous remercie pour vos sages conseils, votre soutien, vos avis et les services rendus en tant que membres du Conseil d'administration et de ses divers comités. À nos actionnaires, je vous remercie pour l'appui et la confiance que vous avez accordés au Conseil d'administration et à l'équipe de direction. À l'équipe de direction et au personnel, je tiens à vous remercier pour votre dévouement et votre ardeur au travail, grâce auxquels la Compagnie a réalisé de bons résultats au cours de l'exercice écoulé, malgré un contexte économique très difficile. À nos partenaires et aux autres parties prenantes, je vous remercie pour votre coopération et votre appui et nous nous réjouissons à l'avance de la perspective de poursuivre notre collaboration fructueuse à l'avenir.



William Erio

Président du Conseil d'administration

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES



« La région du COMESA est restée la principale source d'activité de la Compagnie en 2018, représentant 74,6 % des opérations souscrites par la Compagnie. »

Hope Murera
Directrice générale

Chers actionnaires,

Nous sommes heureux de vous présenter l'évaluation de notre performance commerciale durant l'exercice 2018.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

En 2016, ZEP-RE a lancé un plan stratégique de 10 ans « J'Y CROIS (1B) » (2017-2026) qui est centré sur les thèmes suivants:

- Croissance des opérations - en mettant l'accent sur les secteurs d'activité les plus importants et les plus dynamiques;
- Souscription privilégiant les relations - en renforçant les compétences techniques tout en tirant le meilleur parti des services de qualité et des relations solides ;
- Approche centrée sur le client pour les demandes d'indemnisation - en mettant en place un niveau de service unique en faveur des clients de ZEP-RE ;
- Technologies de l'information - en favorisant le programme de croissance grâce à la technologie et l'excellence opérationnelle par l'amélioration de l'efficacité et de l'automatisation ;
- Renforcement des compétences et d'une culture de gestion axée sur les résultats – en accordant une attention particulière au perfectionnement

professionnel en tant qu'avantage concurrentiel significatif, appropriation individuelle et responsabilité pour atteindre les objectifs fixés ;

- Gestion des risques par l'entreprise - en renforçant la culture fondée sur le risque afin d'en faire une partie centrale de l'ADN de notre organisation.

Deux ans après la mise en œuvre de notre stratégie « J'Y CROIS », nous avons enregistré plusieurs succès, mais nous avons également rencontré des défis comme indiqué ci-après:

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2018

L'exercice 2018 s'est révélé remarquable mais difficile. Grâce aux efforts combinés de toute l'équipe, nous avons pu réaliser des avancées majeures:

- Il s'agit notamment de la deuxième année d'exécution de notre plan stratégique « 1B » qui s'est traduit par un taux de croissance élevé et supérieur à celui du marché et de nos concurrents. Notre croissance est le résultat de la priorité accordée à la mise en place de relations solides avec nos clients grâce à notre modèle de couverture rigoureux.
- Nous avons élargi notre marché régional et nos nouveaux bureaux en Ouganda et en Éthiopie fonctionnent de manière satisfaisante.



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

- Les partenariats que nous avons conclus ont permis de conquérir de nouveaux marchés, en particulier en Afrique de l'Ouest. Ils ont également offert une capacité de souscription supplémentaire à nos activités commerciales. Nous continuons nos efforts avec nos partenaires pour assainir les branches automobile et maladie qui restent déficitaires malgré leur pleine croissance. Nous avons recruté des spécialistes en actuariat pour renforcer notre capacité d'analyse et mieux soutenir ces efforts.
- Dans le cadre de notre stratégie de développement, nous avons pu apporter un appui au Gouvernement zambien, par le biais du Ministère de l'agriculture, dans la mise en œuvre du Programme d'appui aux intrants agricoles (FISP) en fournissant une couverture d'assurance agricole à un million d'agriculteurs durant les saisons culturales 2017/2018 et 2018/2019.
- Nous continuons de jouer un rôle de premier plan dans le règlement des sinistres. Nous comptons consolider cette position par des investissements complémentaires dans les domaines des procédures et des systèmes de gestion des documents.
- Sur le plan des effectifs :
 - i) Nous avons renforcé notre équipe avec le recrutement de 15 nouveaux employés dans les domaines de l'assurance-maladie et l'assurance automobile, de l'évaluation des sinistres et de l'informatique,
 - ii) Nous avons continué à investir dans le développement des compétences professionnelles grâce à des formations adaptées aux besoins du personnel;
- L'Académie ZEP-RE s'est imposée comme partenaire privilégié de l'industrie dans le domaine de la formation, notamment par l'organisation de séances de petits déjeuners- séminaires pour les chefs d'entreprises et des formations techniques sur nos principaux marchés. En 2018, l'Académie a formé et certifié 64 participants dans le cadre du programme PSTRP.
- Nos systèmes centraux - SICS et SUN - ont été remis à niveau, ce qui s'est traduit par une amélioration des contrôles et de l'efficacité.
- Outre notre série de petits déjeuners-séminaires avec des PDG couronnés de succès qui mettent l'accent sur le domaine numérique et analytique en tant que facteur déterminant dans le secteur de l'assurance,

nous avons organisé un Hackathon passionnant en octobre, en vue d'améliorer l'expérience des clients en matière de déclaration des sinistres.

- Malgré une conjoncture particulièrement difficile à laquelle sont confrontés les réassureurs en Afrique et au Moyen-Orient, l'Agence de notation, AM Best a reconduit la note financière de la Compagnie de « B++ » ainsi que celle de « bbb » en tant qu'émetteur.
- Certains de nos principaux marchés ont connu un environnement économique difficile qui a ralenti la croissance prévue et affecté la parité des monnaies et la valeur des créances.
- Nous avons enregistré des taux de sinistralité élevés en raison surtout d'une fréquence élevée de sinistres moyens et grands qui ont donné lieu cumulativement à des dédommagements importants, ce qui a affecté nos résultats.
- Nos efforts pour ouvrir des bureaux dans d'autres endroits stratégiques sont toujours en cours malgré les difficultés que nous avons rencontrées et qui sont dues à des facteurs politiques et économiques.

CONTEXTE ET PERSPECTIVES

APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR DES ASSURANCES

a) AU NIVEAU MONDIAL

L'année 2018 a connu une stabilisation de l'environnement tarifaire général des prix de la réassurance non-vie, du fait que le marché a répondu aux pertes catastrophiques enregistrées en 2017, même si les niveaux de prix étaient encore inférieurs aux niveaux d'adéquation à long terme. De par leur nature, les Compagnies de réassurance ont pris en charge les risques à l'échelle mondiale et le changement climatique est donc resté une grave menace pour le secteur. Certains des principaux événements assurés survenus en 2018 sont notamment : La tempête « Frederik » en Europe, plusieurs phénomènes météorologiques violents et deux grandes tempêtes hivernales aux États-Unis, des inondations importantes en juillet et le tremblement de terre d'Osaka, au Japon. À ce titre, les observateurs du marché relèvent un ratio combiné supérieur à la normale pour l'exercice 2018. Les conditions du marché ont constitué un réel défi pour les sociétés de réassurance qui s'efforcent de réaliser une croissance interne rentable face à une concurrence extrême. Les principaux facteurs de survie dans

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

le secteur de la réassurance sont notamment une meilleure sélection des risques, une plus grande diversification des produits offerts, une couverture géographique plus large et la circonspection dans le choix des risques.

b) EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

De manière générale, le secteur de la réassurance en Afrique subsaharienne reste caractérisé par une capacité excédentaire, qui provoque une pression à la baisse sur les prix. Toutefois, les marges techniques sont restées suffisantes dans leur ensemble par rapport au marché mondial. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont continué d'opérer dans un contexte défavorable. L'instabilité politique, la dévaluation des monnaies par rapport aux devises fortes et l'inflation ont touché certains pays de la région. Malgré ces défis, la région a continué à offrir des possibilités de diversification et de croissance aux réassureurs régionaux et internationaux. La dévaluation des monnaies a été la principale cause du ralentissement de la croissance des activités du secteur des assurances libellées en dollars des États-Unis. Toutefois, les couvertures libellées en monnaie locale ont continué à afficher une croissance. En 2018, le secteur a enregistré des pertes importantes, qui ont eu des incidences significatives sur les résultats de souscription. Ces dernières années, des modifications réglementaires ont été apportées pour soutenir la localisation des activités de réassurance. Cela a contribué à la domestication des primes d'assurance et favorisé la multiplication des possibilités offertes aux acteurs régionaux.

PRINCIPAUX MARCHÉS

La région du COMESA est restée la principale source d'activité de la Compagnie en 2018, représentant 74,6 % des opérations souscrites par la Compagnie. Le reste de l'Afrique a contribué pour 12,0 % de l'activité tandis que 13,4 % provenaient de régions hors d'Afrique (en particulier du sous-continent indien).

En 2018, nos marchés ont été affectés par des conditions économiques et commerciales variables. Nous avons observé une hausse générale de la fréquence et de la gravité des sinistres sur les marchés. La volatilité des devises et l'inflation ont affecté négativement nos revenus pour l'exercice considéré. Le changement climatique continue de constituer une menace énorme pour l'industrie

de l'assurance, principalement par les inondations. L'environnement économique et opérationnel sur nos principaux marchés est résumé ci-après :

KENYA

Le Kenya est resté le principal marché de la Compagnie, avec une augmentation des primes de 10,7 % par rapport à 2017. Selon le Bureau des statistiques du Kenya, l'économie du Kenya a connu une croissance du PIB de 6,3 % par rapport à 2017. L'inflation a baissé, passant de 8 % en 2017 à 4,7 % en 2018, tandis que le shilling kényan est resté stable par rapport aux principales devises durant l'exercice considéré, avec un taux de change moyen de 101,30 K Sh par rapport au dollar des États-Unis. Les effets du processus électoral contesté de 2017 se sont fait sentir jusqu'au début de 2018. Toutefois, la réconciliation politique communément appelée « la poignée de main » (*handshake*) a considérablement apaisé le climat politique dans le pays. Cette détente a ainsi amélioré l'environnement, permettant ainsi au gouvernement de mettre tout son poids derrière ses principales initiatives de croissance dans le cadre des « quatre axes de son programme de développement » (accès universel aux soins de santé, industrie manufacturière, sécurité alimentaire et logement). La croissance de l'industrie de l'assurance a continué à être timide, principalement en raison d'une tendance à la baisse du taux de développement prévu dans tous les secteurs d'activité. Nous espérons que cette tendance s'inversera en 2019, étant donné que grâce à des efforts concertés sur le marché, le grand comité d'évaluation des risques pourrait être remis sur pied. Le marché de l'assurance a subi des pertes importantes qui ont eu des retombées sur les souscriptions.

ZIMBABWE

Le Zimbabwe a constitué le deuxième marché de la Compagnie en 2018. Il a enregistré une croissance de primes encaissées de 31,1 % par rapport à 2017. L'économie du Zimbabwe a enregistré de meilleurs résultats que prévu en 2018, avec une croissance estimée à 3,6 % du PIB, largement favorisée par l'agriculture. Les difficultés liées à la trésorerie et au système de tarification à trois niveaux ont continué de freiner les marchés des biens et des services. Le déficit budgétaire a enregistré une amélioration de 14 % pour atteindre près de 10,7 % du PIB en 2018 (12,5 % en 2017). La dette extérieure par rapport au PIB a également connu un accroissement de 16 % pour clôturer à 45,3 % (54



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

% en 2017). Malgré ces gains, le pays a continué de subir l'instabilité macro-économique, le manque de financements extérieurs, l'insuffisance des capacités de production et l'irrégularité de l'approvisionnement en énergie. Ces défis comptent toujours parmi les principaux enjeux du développement du secteur privé. Le rapport de la BAD sur les perspectives économiques indique que, malgré ces turbulences, l'économie devrait croître de 3 % en 2019.

INDE

L'Inde a été le troisième grand marché de la Compagnie en 2018 avec une contribution de 13,7 % du total des primes émises par rapport au niveau enregistré en 2017. Son PIB a augmenté de 7,1 % en 2018. Le marché a cependant été caractérisé par une baisse des prix, un risque accru d'exposition aux catastrophes, des marges de souscription réduites et une forte concurrence. Les primes brutes émises en Inde ont atteint 5,530 milliards de roupies (94,48 milliards \$EU) en 2018. Le taux de croissance annuel d'une année sur l'autre était de 12,4 %. L'inflation moyenne en 2018 était de 4,85 %.

UGANDA

L'Ouganda a été le quatrième marché de la Compagnie en 2018 et le pays a enregistré une croissance des primes de 26,7 % par rapport à 2017. Les primes au titre des activités d'assurance et de réassurance ont augmenté respectivement de 17 % et 21 % en 2018. Un facteur clé de la croissance des primes de réassurance a été les directives réglementaires exigeant le recours aux capacités locales avant de céder les risques à l'extérieur du pays. Les perspectives pour 2019 sont positives suite à la mise en œuvre de l'obligation d'utiliser pleinement les capacités locales pour les activités contractuelles, à partir de janvier 2019. Les liquidités du secteur devraient s'améliorer après l'entrée en vigueur de la Loi de 2017 sur l'assurance, qui interdit aux courtiers ou agents d'assurance de percevoir des primes du public souscripteur soit en espèces soit par chèque au nom de la Compagnie d'assurance ou de

l'organisation associative d'assurance santé, comme cela était le cas auparavant.

Au niveau macro-économique, le Bureau ougandais des statistiques a fait état d'une croissance du PIB de 6,1 % en 2018 tandis que le shilling ougandais s'est déprécié par rapport au dollar des États-Unis de 3,6 % à 3 659 shillings ougandais pour un dollar des États-Unis. Le taux moyen d'inflation était de 2,63 %.

TANZANIE

La Tanzanie a été le cinquième marché de la Compagnie en 2018 avec une contribution de 14,8 % du total des primes souscrites par rapport à l'année précédente. Les profils de liquidité sur le marché sont restés dans une fourchette forte, soutenus par l'application de la règle de « pas de paiement en espèces pas de couverture ». Durant la dernière décennie, la Tanzanie a maintenu une croissance économique relativement élevée de près de 6-7 % par an. En 2018, l'inflation est restée faible et stable. Selon le rapport sur les perspectives économiques de la BAD, elle a été estimée à 3,5 %. Les principales opportunités d'affaires ont pour origine la paix, la stabilité politique et la position stratégique du pays. Les principaux défis qui ont eu des incidences sur l'activité en Tanzanie ont été notamment la qualité de la souscription et les mauvais résultats du secteur de la réassurance sur le marché. La Direction reste optimiste quant aux perspectives du marché, compte tenu des mesures mises en œuvre au niveau réglementaire et qui prescrivent notamment la publication des taux minima sur les principales branches d'activité.

ZAMBIE

La Zambie a été le sixième marché de la Compagnie en 2018 avec une contribution de 37,5 % du total des primes émises par rapport à 2017. Le marché zambien a connu une croissance économique et sectorielle timide. Le Kwacha zambien s'est déprécié durant l'exercice considéré et a perdu 24 % de sa valeur jusqu'en octobre 2018. Mais il

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

a récupéré une partie des pertes à la fin de l'exercice. Les problèmes auxquels les cédants ont dû faire face par suite au resserrement des liquidités ont eu des incidences sur les versements des primes. Une concurrence intense s'est manifestée dans les pratiques de sous-cotation et de rabais sur les primes, qui ont eu des répercussions sur les prix.

ÉTHIOPIE

L'Éthiopie a été le septième marché de la Compagnie en 2018 avec une contribution de 11,3 % du total des primes émises par rapport à celle de 2017. Durant l'exercice 2017-2018, la croissance du PIB s'est ralentie à 7,7 % en raison de l'instabilité politique, des troubles et des ajustements de la politique budgétaire. En raison de la dévaluation de la monnaie locale, la prime de réassurance sur le marché éthiopien a augmenté de 26 % en monnaie locale, mais seulement de 11 % en dollars des États-Unis.

La baisse de l'accès aux activités de réassurance pour les acteurs non locaux tient en grande partie des exigences de cession réglementaires de 5 % des polices d'assurance obligatoires et 25 % des cessions conventionnelles obligatoires à l'Ethiopia Reinsurance Company et à une initiative de promotion des capacités locales qui exigent le partage des couvertures facultatives parmi les acteurs locaux avant les mettre à la disposition des autres acteurs. Les sociétés d'assurance ont également augmenté leur niveau de rétention afin de répondre aux exigences réglementaires.

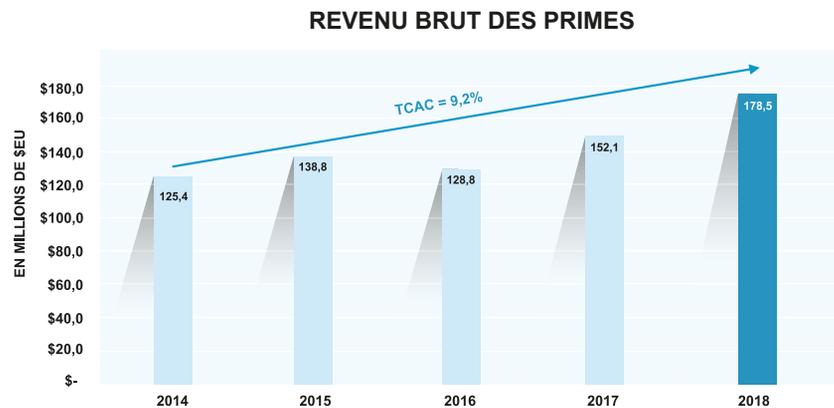


ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

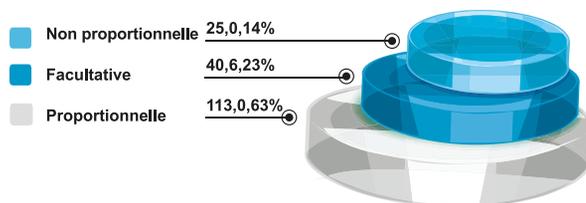
RENTABILITÉ FINANCIÈRE

REVENU BRUT DES PRIMES

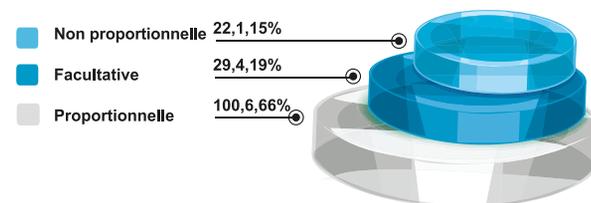
Le revenu brut des primes a augmenté de 17,4 %, passant de 152,1 millions \$EU en 2017 à 178,5 millions en 2018. Cette évolution progressive par rapport à 2017 est attribuée à une croissance positive des activités de traités et de facultatives qui ont enregistré une hausse respective de 37,8 % et 12,4 %.



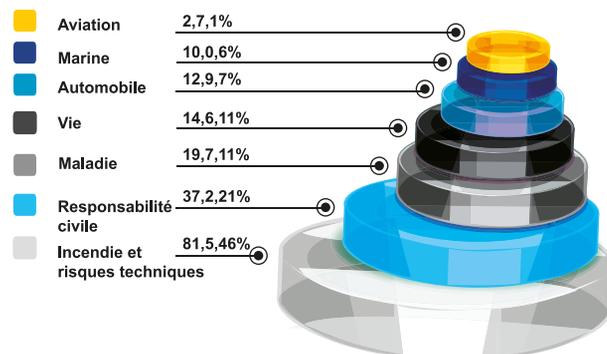
PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR TYPE - 2018



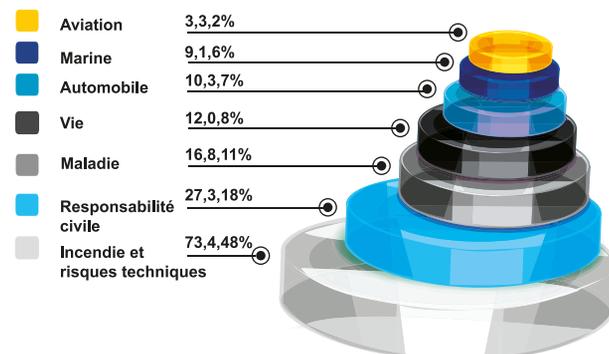
PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR TYPE - 2017



PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR BRANCHE - 2018



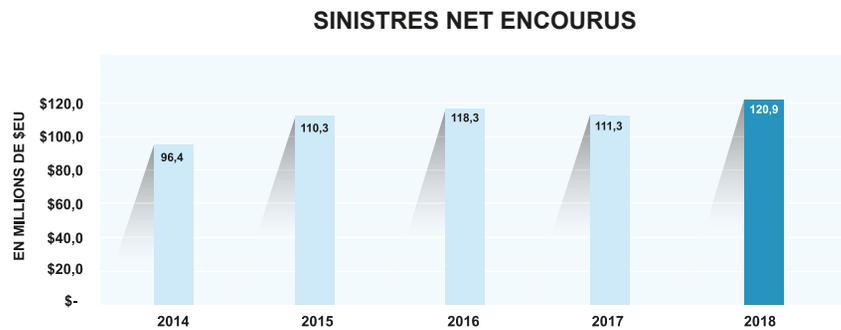
PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR BRANCHE - 2017



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

PRIMES NETTES ACQUISES

Les primes nettes acquises ont augmenté de 8,7 %, passant de 111,3 millions \$EU en 2017 à 120,9 millions \$EU en 2018. Comme indiqué au titre du revenu brut des primes, le principal facteur de l'évolution significative enregistrée en 2017 a été une croissance positive des activités de traités et de facultatives.

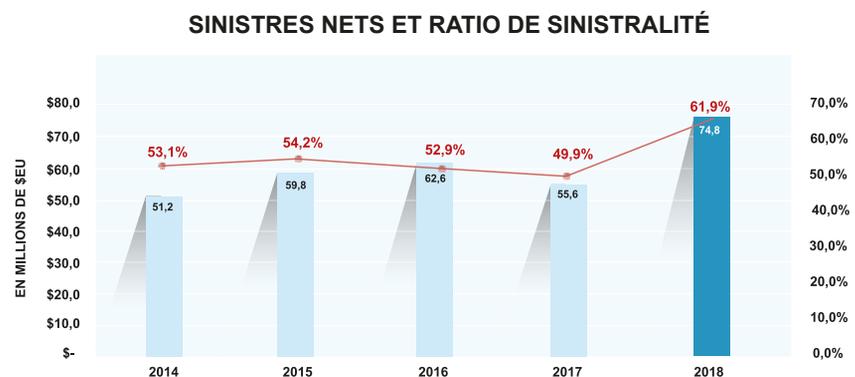


SINISTRES NET ENCOURUS

Les sinistres nets encourus en 2018 s'élevaient à 74,8 millions \$EU contre 55,6 millions \$EU en 2017. Le ratio de sinistralité net réel pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 61,9 % contre 49,9 % en 2017.

Les sinistres encourus ont augmenté, passant de 88,1 millions \$EU en 2017 à 94,0 millions \$EU en 2018.

Cette détérioration de la sinistralité est liée à la fréquence et la gravité accrues des sinistres dans la région et aux grandes branches d'activité. La Compagnie collabore avec les intervenants de l'industrie afin d'améliorer les normes de souscription, l'évaluation des sinistres et des pratiques d'ajustement et la transparence sur les principaux marchés de la Compagnie.



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

DÉPENSES D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

En 2018, les dépenses d'exploitation et les autres charges s'élevaient à 18,0 millions \$EU contre 16,4 millions \$EU en 2017. Cet alourdissement des dépenses résulte principalement de l'accroissement des pertes de change et de l'augmentation de la provision pour créances douteuses.

Les pertes de change ont augmenté de 2,7 millions \$EU en 2017 à 4,3 millions \$EU en 2018, en raison principalement des pertes de change résultant de la dévaluation de la livre soudanaise contre le dollar des États-Unis. La livre soudanaise a déprécié d'un taux de 15,0 livres soudanaises contre un dollar des États-Unis en décembre 2017 pour clôturer à un taux de 47,6 livres soudanaises au 31 décembre 2018, entraînant une perte de change nette de 3,8 millions \$EU.

L'augmentation de la provision pour créances douteuses est en conformité avec la croissance des revenus de primes de 2018.

DÉPENSES D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES



PLACEMENTS ET AUTRES REVENUS

Les revenus de placement et autres revenus ont augmenté de 15,6 millions \$EU en 2017 à 15,9 millions \$EU en 2018, soit une modeste hausse de 1,9 %. Malgré une croissance impressionnante du produit d'intérêts de 18,7 % en 2018, la croissance globale des revenus de placement a été réduite par la baisse des revenus locatifs (1,2 million \$EU en 2017 contre 0,7 million \$EU en 2018) et la baisse du gain à la vente des titres de participation (1,6 million \$EU en 2017 contre zéro \$EU en 2018).

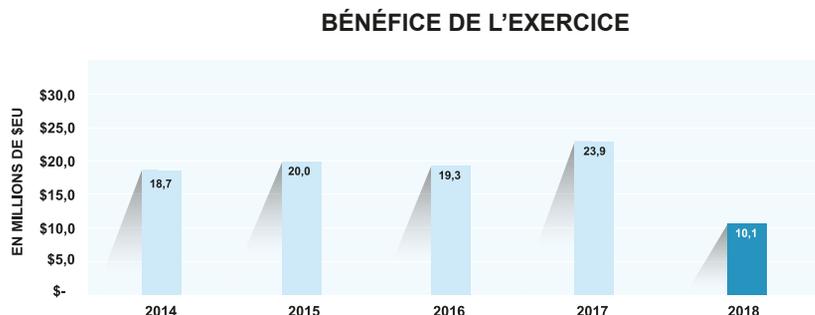
PLACEMENTS ET AUTRES REVENUS



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

La Compagnie a réalisé un bénéfice de 10,1 millions \$EU en 2018 contre 23,9 millions \$EU en 2017. Cette baisse de la rentabilité est attribuable au ratio de sinistralité élevé et aux pertes de change enregistrés en 2018.



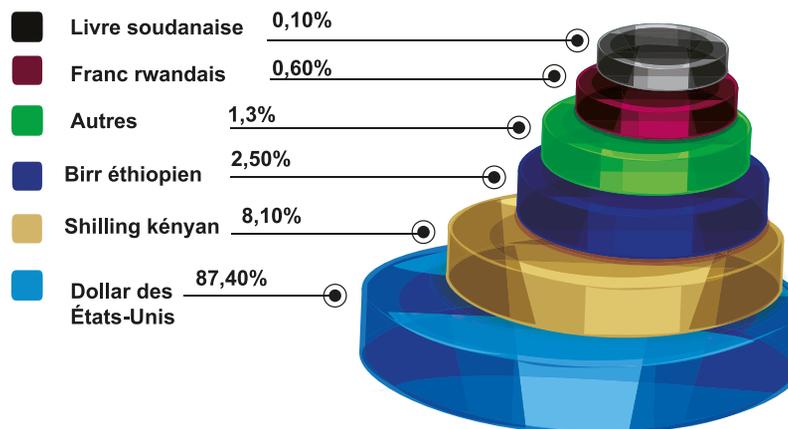
PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le portefeuille de placements a enregistré un accroissement, passant de 272,5 millions \$EU au 31 décembre 2017 à 285,7 millions \$EU au 31 décembre 2018, soit une hausse de 4,8 %. Cette croissance a été réduite par une dépréciation des actifs financiers de 0,7 millions \$EU et des pertes de réévaluation résultant des titres de placement détenus à l'étranger de 4,1 millions \$EU.

Risque de change lié au portefeuille de placements

Les actifs libellés en dollars des États-Unis représentent 87,4 % du portefeuille de placements avec 8,1 % placé en shillings kényans, 2,5 % en birr éthiopiens, 0,6 % en livres soudanaises et 0,1 % en francs rwandais. Les actifs libellés en dollars des États-Unis sont privilégiés afin de protéger la valeur des actifs de la Compagnie, étant donné que la plupart des monnaies de la région ont tendance à subir une forte dépréciation par rapport au dollar des États-Unis.

RÉPARTITION DES DEVICES



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Répartition du portefeuille

Les dépôts auprès des institutions financières et les placements en titres publics continuent de dominer le portefeuille de placements avec une exposition combinée de 71 % de l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2018. L'exposition accrue liée aux immeubles de placement correspond aux décaissements effectués en faveur du projet de construction de Lusaka qui devrait être achevé en 2019. Les placements en actions à l'échelle régionale et au niveau plus large de l'Afrique subsaharienne ont augmenté en 2018 dans le cadre des activités de rééquilibrage menées pour améliorer le rendement des placements à long terme.



Liquidités

Des liquidités adéquates ont été détenues afin de garantir les obligations de paiement. Au 31 décembre 2018, les instruments du marché monétaire et les titres à revenu fixe arrivant à échéance dans moins d'un an ont été évalués à 137,2 millions \$EU (140,3 millions \$EU en 2017). Étant donné que la moyenne des sinistres payés au cours de la période de cinq ans au 31 décembre 2018 étaient de 64,3 millions \$EU, les liquidités sont plus que suffisantes pour répondre aux obligations découlant des sinistres.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

TOTAL DE L'ACTIF

La valeur totale de l'actif de la Compagnie a augmenté de 2,8 %, passant de 373,4 millions \$EU en 2017 à 384,0 millions \$EU au 31 décembre 2018.

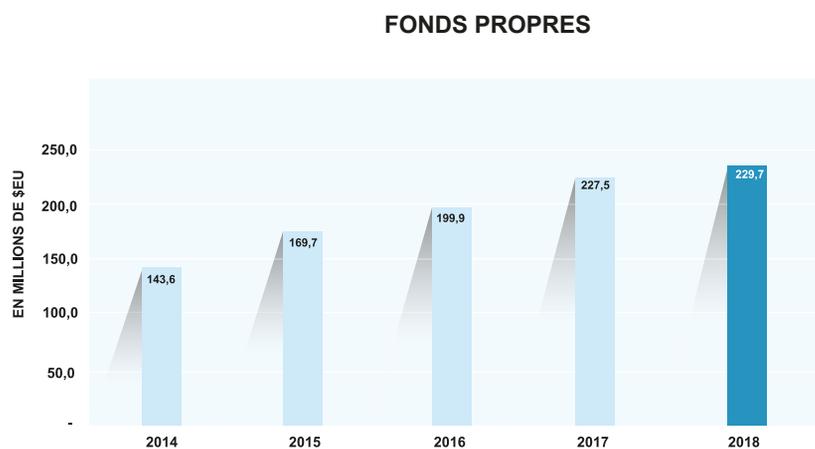
Cette croissance a été réalisée malgré une perte de valeur sur les actifs financiers de 0,7 million \$EU et des pertes de réévaluation résultant des titres de placement détenus à l'étranger de 4,1 millions \$EU.



FONDS PROPRES

Les fonds propres ont augmenté de 1,0 %, passant de 227,5 millions \$EU en 2017 à 229,7 millions au 31 décembre 2018. Malgré un bénéfice de l'exercice de 10,1 millions \$EU et la recapitalisation des dividendes de 2017 de 0,6 millions \$EU, l'augmentation marginale des fonds propres est attribuable aux facteurs suivants :

- Versement de dividendes de 4,4 millions \$EU ;
- Pertes de réévaluation non réalisées de 4,0 millions \$EU sur les placements en actions en raison de la mauvaise performance à la Bourse des valeurs mobilières de Nairobi ;
- Perte de valeur des actifs financiers de 0,7 millions \$EU sur la mise en œuvre de la norme IFRS 9.



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

ACADEMIE ZEP-RE

Conformément aux objectifs fondateurs de la Compagnie, ZEP-RE est appelée à faciliter la formation du personnel de l'industrie de l'assurance et de la réassurance de la région et à fournir une assistance technique aux institutions d'assurance et de réassurance de la région. L'Académie ZEP-RE organise en moyenne douze ateliers de formation par an. La formation met l'accent sur des programmes abordables de haute qualité visant à améliorer la pratique de l'assurance et de la réassurance.

La vision de ZEP-RE est de devenir un formateur de choix et d'élargir ses programmes de formation afin d'atteindre un plus grand nombre du personnel de l'industrie que possible. À cette fin, l'Académie a émergé comme un centre d'excellence en matière de renforcement des capacités. À l'avenir, l'Académie entend élargir son rayon d'action sur un plus grand nombre de pays et augmenter la fréquence des cours.



Académie ZEP-RE, Atelier sur les compétences techniques de réassurance à court terme et la gestion des sinistres tenu à Nairobi (Kenya) du 12 au 16 mars 2018



Académie ZEP-RE, Atelier sur les compétences techniques de réassurance à court terme et la gestion des sinistres tenu à Dar es-Salaam (Tanzanie) du 23 au 27 juillet 2018.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

MISSION DE DÉVELOPPEMENT

L'une des missions premières de ZEP-RE est la promotion du développement économique de la région par la promotion du renforcement des capacités. Dans le cadre de cette mission, la Compagnie a parrainé un certain nombre d'initiatives au cours de l'exercice considéré.

Concertation avec les organes de régulation et les principaux acteurs

Les organes de régulation jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques et la définition des procédures de gestion et de régulation de l'industrie. La concertation avec les organes de régulation a été identifiée comme un élément d'engagement essentiel pour orienter les politiques visant à renforcer l'industrie de l'assurance de la région. L'objectif principal des engagements avec les organes de régulation était de déterminer la meilleure façon dont le secteur de l'assurance et de la réassurance pourrait travailler pour accélérer la croissance et le développement des marchés de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Parmi les initiatives entreprises à cette fin, l'on peut citer : -

(i) Ateliers de réflexion avec les organes de régulation du marché de l'assurance de l'Afrique de l'Est

Un forum a été organisé en collaboration avec l'Association des contrôleurs d'assurance en Afrique de l'Est (East Africa Insurance Supervisors Association - EAISA) afin de réfléchir sur les solutions à apporter aux défis auxquels sont confrontés les marchés de l'assurance de l'Afrique

de l'Est. L'atelier a également discuté des possibilités offertes par l'industrie tels que l'inclusion financière élargie, l'augmentation des capacités des entreprises locales, les nouvelles plates-formes comme insurtech et le rôle important que peut jouer la gestion efficace des risques pour soutenir une croissance prudente de l'activité. EAISA et ZEP-RE ont convenu de continuer à travailler ensemble sur les difficultés et les opportunités identifiées.

(ii) Collaboration avec les caisses de retraite et l'organe de régulation du secteur de l'assurance en Zambie

La Compagnie a également collaboré avec l'organe de régulation du secteur de l'assurance en Zambie sur les changements introduits dans le cadre de la surveillance sectorielle. ZEP-RE a partagé son expérience sur la manière dont les meilleures politiques et les meilleures règles peuvent contribuer à la croissance et au renforcement du marché local de l'assurance.

Collaboration avec le COMESA

L'article 174 du Traité du COMESA reconnaît ZEP-RE comme l'une des institutions clés de l'organisation commerciale. La Compagnie travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du COMESA pour la promotion d'un meilleur environnement commercial et du développement économique régional. Certaines des initiatives réalisées en collaboration avec le Secrétariat du COMESA au cours de l'exercice sont les suivantes:



ZEP-RE a accueilli S.E. Madame Chileshe Mpundu Kapwepwe le 13 août 2018 dans ses bureaux. Elle était accompagnée de l'Ambassadeur (Dr.) Kipyego Cheluget, Secrétaire général adjoint (Programmes), de M. Simal O Amor, Chef, Planification stratégique et recherche et de M. Ibrahim Zeidy, Directeur de l'Institut monétaire du COMESA.



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

i) Harmonisation des politiques

Des concertations avec le Secrétaire général du COMESA sont en cours, avec pour objectif spécifique d'explorer et de déterminer la manière dont la politique régionale peut être renforcée afin de soutenir l'industrie de l'assurance de la région.

ii) Renforcement des capacités régionales et croissance de l'industrie

La Compagnie collabore également avec le COMESA pour déterminer comment renforcer les capacités des acteurs locaux et mettre en place les politiques nécessaires pour aider l'industrie locale à limiter la fuite des primes dont la région fait objet actuellement, surtout en ce qui concerne les grands risques.

(iii) Renforcement du Régime de la Carte jaune et du RGTD

Le Régime de la Carte jaune et le Régime régional de garantie du transit sous douane (RGTD) du COMESA jouent un rôle essentiel dans la facilitation du commerce transfrontière. ZEP-RE, le gestionnaire actuel des consortiums de réassurance, a travaillé en collaboration avec le Secrétaire général du COMESA et le Conseil des Bureaux des deux Régimes afin d'améliorer leur visibilité et renforcer leur influence dans la région.

(iv) Inclusion financière

Lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de 2018, la résolution suivante présentée par ZEP-RE a été adoptée pour soutenir et améliorer l'inclusion financière sur les marchés de l'assurance de la région:



Ministre tunisien du commerce S.E. Omar Behi, Ministre du commerce a visité le siège principal de ZEP-RE à Nairobi (Kenya) le 21 mars 2019. Il était accompagné de S.E. Mohammed Salim Hafsad, Ministre plénipotentiaire et de M. Slim Yahia, Chargé d'affaires et Chef du Bureau tunisien du commerce à l'ambassade de Tunisie à Nairobi. Au cours de cette visite, le Ministre a eu un entretien avec Mme Hope Murera, Directrice générale de ZEP-RE, qui a porté essentiellement sur diverses questions de coopération et de partenariat, notamment sur le secteur de la réassurance, l'appui aux produits et services et la facilitation des activités de ZEP-RE en Tunisie.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

« Afin de permettre le développement socio-économique durable et de meilleures conditions de vie, les États membres devraient veiller à ce que les actions permettant une inclusion et une rationalisation financière globale soient prévues dans leurs lois et politiques de développement respectives. »

La Compagnie a depuis établi le dialogue avec le Secrétariat du COMESA sur la meilleure façon de mettre en œuvre cette résolution et de renforcer l'inclusion financière au sein de la région du COMESA.

Parmi les options explorées, l'on peut citer notamment:

- Offrir des solutions de micro-assurance aux personnes à faible revenu et aux PME ;
- Soutenir le logement à faible coût / abordable (Indemnité donnée en garantie par voie de substitution) ;
- Élargir les services de réassurance agricole ;
- Diffuser des informations sur les initiatives d'éducation des consommateurs.

(v) Collaboration avec les gouvernements de la région

La Compagnie travaille également en étroite collaboration avec les gouvernements afin d'appuyer leurs programmes de développement. ZEP-RE a participé à de nombreuses initiatives menées par les gouvernements visant à améliorer le niveau de vie des populations. Le rôle de ZEP-RE a été de fournir des services de conseil sur la structuration de différents projets et la capacité de réassurance, si nécessaire. La Compagnie a participé aux projets comme le régime d'épargne à long terme (Rwanda), les programmes de logements abordables (Kenya, Ouganda et Rwanda) et les régimes agricoles (Kenya, Ouganda et Zambie).

RAPPORT SUR LA RSE

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est l'une des valeurs sociales importantes de ZEP-RE. En 2018, la Compagnie a entrepris plusieurs initiatives de RSE au sein de la région du COMESA. Ces activités ont porté sur les principaux domaines d'action de l'éducation, de la santé et du développement communautaire.

Le programme RSE s'adresse aux organisations non



Personnel de ZEP-RE en visite à **Gashora Girls Academy** à Bugesera (Rwanda) le 26 juin 2018.



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

gouvernementales et aux institutions éducatives. Il s'agit notamment de Gashora Girls Academy au Rwanda et de Kenyan Community Development Foundation (KCDF) au Kenya où ZEP-RE a accordé son appui au paiement des frais de scolarité et de subsistance en faveur des filles indigentes.

Le personnel de ZEP-RE a également participé aux initiatives de RSE en accordant son appui au programme mondial **Global Give Back Circle** (GGBC) grâce à l'encadrement des filles dans le cadre dudit programme.



Participants au cours d'un déjeuner offert le 5 octobre 2018 par la Directrice générale de ZEP-RE en l'honneur du Programme GGBC. Étaient présentes **Linda Lockhart**, fondatrice de GGBC et **Dr. Elizabeth Okelo**, Directrice et co-fondatrice des écoles Makini.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Autres initiatives sociales

Au cours de l'exercice, la Compagnie a également participé aux initiatives suivantes:

Faraja Cancer Support Trust

Le Fonds Faraja Cancer Support Trust accorde un soutien psychologique, pratique et thérapeutique à toutes les personnes touchées par le cancer. Il travaille aux côtés de plusieurs institutions et hôpitaux qui offrent des traitements anticancéreux conventionnels comme la radiothérapie, la chimiothérapie et la chirurgie. La Compagnie est intervenue en 2018, par voie de contributions et de participation du personnel, à la compétition de descente en eaux vives organisée à Sagana Waterfalls (Kenya).



Personnel de ZEP-RE participant à la compétition de descente en eaux vives organisée en 2018 par le Fonds Faraja Cancer Support Trust.



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Marathon de Nairobi

Au cours de l'exercice, la Compagnie a parrainé la participation de plus de 40 personnes au marathon de Nairobi de 2018. Depuis plus d'une décennie, les fonds mobilisés lors de ce marathon ont aidé des millions de personnes en Afrique à lutter contre la cécité évitable et la déficience visuelle.



Personnel de ZEP-RE participant au **Marathon de Nairobi** le 28 octobre 2018.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Commémoration de la Journée de l'enfant africain au Zimbabwe

En 2018, ZEP-RE a également parrainé la commémoration annuelle de la journée de l'enfant africain au Zimbabwe. Le thème de l'année était « Ne laisser aucun enfant à la traîne pour le développement de l'Afrique ». L'événement a accueilli plus de 180 enfants défavorisés et vulnérables âgés de 5 à 16 ans provenant de divers foyers pour enfants, des orphelinats et des écoles rurales du Zimbabwe. L'occasion a été saisie pour inspirer et encourager les enfants vulnérables à regarder au-delà de leur situation actuelle et à redéfinir leurs rôles et leurs vies respectifs.

Marché agricole en Ouganda

Dans le cadre de sa mission première visant à soutenir le développement économique de la région, ZEP-RE a parrainé une initiative de l'Autorité de régulation des assurances de l'Ouganda visant à construire une structure permanente de marché dans la municipalité de Gombe. Cette structure a considérablement aidé les petits exploitants agricoles de la région dans la commercialisation de leurs produits.

NOTRE ÉQUIPE

Notre personnel conduit la vision de la Compagnie et joue un rôle essentiel dans la prestation des services offerts à nos clients. Quinze nouveaux agents ont été recrutés en 2018 dont onze femmes et quatre hommes provenant de huit pays différents. Les nouveaux employés ont contribué au renforcement des services de comptabilité, techniques, juridiques et réglementaires, de la technologie de l'information et de la communication ainsi que des services actuariels. À la fin de 2018, ZEP-RE comptait 69 agents chargés d'exécuter les activités de son mandat et de concrétiser la promesse faite à ses clients.

En tant qu'établissement de formation, ZEP-RE accorde une attention particulière au développement des compétences afin de veiller à ce que son personnel soit adapté aux nouvelles avancées et aux besoins du marché. En 2018, la Compagnie a poursuivi ses efforts de formation et de perfectionnement de son personnel afin que ce dernier reste à la pointe des exigences professionnelles. Des ressources ont été allouées à la formation conformément aux plans de perfectionnement des aptitudes personnelles de chaque membre du personnel, aux besoins de l'unité commerciale et à l'orientation stratégique générale de la Compagnie. Les disciplines essentielles couvertes au calendrier de formation de 2018 incluent, le suivi personnalisé, le développement de la gestion et des programmes professionnels spécialisés dans l'assurance, la comptabilité et les sciences actuarielles.

La Compagnie reconnaît également l'importance du perfectionnement des compétences pour les jeunes professionnels de l'industrie. Durant l'exercice considéré, le programme pour les jeunes professionnels (PJP) de ZEP-RE a identifié six jeunes professionnels au Kenya, en Zambie et au Zimbabwe qui ont suivi une formation dans les domaines de la comptabilité et des sciences actuarielles.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2019

Marchés

La croissance du PIB sur nos marchés devrait s'améliorer en 2019 avec une croissance moyenne de 3,4 % contre 2,7 % en 2018. Les marchés qui sont indépendants du commerce des produits de base devront enregistrer des taux de croissance plus élevés, soutenus par les investissements publics et la production agricole alors que les économies tributaires des ressources naturelles devront poursuivre leur reprise amorcée en 2018. Les perspectives globales du secteur de la réassurance semblent positives en 2018 car soutenues par une croissance économique supérieure à la moyenne. Le seul défi susceptible d'avoir des répercussions sur cette croissance sont les facteurs conjoncturels locaux dépréciation de la monnaie. L'unique défi de cette croissance est la dépréciation de la monnaie locale découlant des facteurs conjoncturels.



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Expansion des activités

Soutenues par la croissance économique générale, les perspectives d'expansion des activités commerciales sur les principaux marchés de ZEP-RE en 2019 sont positives. La Compagnie doublera donc sa mise sur sa croissance et son expansion afin de tirer profit des opportunités de développement. Elle a revu sa politique de souscription et a mis l'accent sur le renversement des tendances des traités à perte et le renforcement de son programme de rétrocession afin d'améliorer les performances techniques et la rentabilité globale en 2019.

Relations avec les clients et processus opérationnels

Le renforcement des relations avec les clients et l'amélioration de l'expérience client demeureront un levier clé pour stimuler la croissance des opérations. Nous investissons stratégiquement dans l'informatique et l'automatisation des principaux processus opérationnels afin de renforcer l'efficacité des capacités techniques développées en interne et par le biais de partenariats et d'œuvrer en faveur de la consolidation de notre notation et de l'amélioration de notre profil.

Notre équipe

Les ressources humaines restent une priorité pour ZEP-RE. Ainsi, la Compagnie renforce les compétences de son personnel grâce à des programmes de formation qui permettent d'atteindre les résultats attendus. Dans le cadre de notre mandat de promotion de l'assurance et de la réassurance dans la région, nous renforçons les capacités de l'Académie ZEP-RE afin d'assurer le leadership technique et de la pensée dans l'industrie.

Inclusion financière

La Compagnie reste consciente de l'importance que revêt l'élargissement de l'accès aux services d'assurance dans les économies de la région. Elle participera à de nombreuses initiatives d'inclusion financière grâce à des partenariats avec les gouvernements et les partenaires au développement afin d'améliorer l'accès aux services d'assurance.

Insurtech

ZEP-RE reconnaît le rôle croissant que joue la technologie dans la distribution des produits et la prestation des services. L'avènement de insurtech a amené l'industrie de l'assurance à repenser son approche en matière de gestion des relations commerciales. Nous estimons que le fait que les marchés régionaux ne soient pas sous le poids des effets prolongés des processus et des pratiques font de la région un cadre idéal pour la prochaine révolution technologique. La Compagnie est en train d'investir dans le domaine des connaissances et de la technologie de l'espace insurtech afin de tirer parti des opportunités offertes. Plusieurs initiatives ont été prévues pour 2019 autour de cet objectif.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'équipe de direction et le personnel pour les efforts déployés en vue de faire de la Compagnie un succès. Mes remerciements sont également adressés à nos partenaires commerciaux et à nos clients pour leur soutien et leur loyauté. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude au Conseil d'administration de ZEP-RE pour son soutien, sa sagesse et ses conseils. Je suis fière des résultats atteints malgré un environnement économique difficile.

Enfin, je tiens à adresser mes sincères remerciements aux actionnaires pour la confiance manifestée à l'égard de notre Compagnie. Je suis convaincue que, avec votre soutien et votre engagement continus, nous pouvons mener ZEP-RE vers des sommets encore plus élevés.



Hope Murera

Directrice générale, ZEP-RE

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

DECLARATION SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

ZEP-RE s'est engagée à mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance d'entreprise. Nous avons adopté une approche de gestion et de contrôle responsables de la Compagnie en accordant une attention particulière à la création de richesse à long terme, à l'amélioration constante de la valeur ajoutée pour nos actionnaires et à la reconnaissance de l'intérêt des autres parties prenantes. Nous accordons une importance critique à la promotion et au respect des intérêts des actionnaires, aux pratiques de supervision efficaces à tous les niveaux décisionnels et à une politique de communication ouverte et transparente sur les plans interne et externe.

Les principaux aspects de notre approche de gouvernance d'entreprise sont les suivants: -

NORMES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant qu'organisation régionale, ZEP-RE n'est soumise à l'autorité d'aucune juridiction locale. Elle a toutefois le loisir de s'inspirer des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise des différentes parties du monde, y compris le Code australien des principes et recommandations de gouvernance d'entreprise, les directives publiées par la *Commonwealth Association of Corporate Governance* (CACG) : Principes de bonne gouvernance au sein du Commonwealth, le Code kényan des meilleures pratiques pour la gouvernance d'entreprise ainsi que le Code de gouvernance d'entreprise du Royaume-Uni.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

ZEP-RE est une Compagnie à responsabilité limitée régie par l'Accord portant création de la Compagnie, qui est un accord multi-États qui a établi la Compagnie et régit son fonctionnement. La Compagnie est dotée de trois principaux organes directeurs à savoir : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et l'équipe de direction.

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la Compagnie et elle est constituée par ses actionnaires. Tous les pouvoirs de la Compagnie lui sont conférés.

Catégories d'actions

Les actionnaires de la Compagnie sont réparties en trois catégories: -

- (a) Actionnaires de catégorie « A » - États membres et États signataires, institutions appartenant aux États membres ou aux États signataires et institutions du COMESA qui choisissent de devenir membres sous réserve de ratification par l'Assemblée générale.
- (b) Actionnaires de catégorie « B » - Institutions privées d'assurance et de réassurance de la région et autres investisseurs éligibles de la région et de l'extérieur de la Région.
- (c) Actionnaires de catégorie « C » - Institutions financières de développement.

Fonctions de l'Assemblée générale qui ne peuvent pas être déléguées

En vertu de la Charte, l'Assemblée générale peut déléguer tout pouvoir qui lui est dévolu, à l'exception du pouvoir: -

- d'augmenter ou de réduire le capital-actions autorisé de la Compagnie ;
- d'élire et de révoquer les Administrateurs et fixer leurs indemnités ainsi que celles de leurs suppléants ;
- de nommer et de révoquer le Directeur général ;
- de choisir les commissaires aux comptes, chargés de vérifier les comptes de la Compagnie, et de certifier conformes le bilan et le compte de résultat de la Compagnie;
- de décider de la répartition du bénéfice net de la Compagnie ;
- de fixer les modalités de dissolution de la Compagnie et de distribuer ses actifs ;
- d'admettre de nouveaux membres.



RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

ZEP-RE applique le principe d'«une action, une voix». Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote personnellement ou par un mandataire désigné par écrit.

Conseil d'administration

Rôle

Le Conseil d'administration de ZEP-RE est responsable de l'orientation générale de l'activité de la Compagnie et il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires pour les opérations de l'entreprise.

L'Accord portant création de la Compagnie décrit les principales fonctions suivantes du Conseil :

- Gère la structure de l'organisation et détermine les responsabilités liées à tous les postes au sein de la Compagnie.
- Fixe les conditions d'emploi du Directeur général.
- Approuve le budget de la Compagnie.
- Prend des décisions sur les opérations auxquelles la Compagnie participe et veille à ce que les opérations de la Compagnie se fondent sur des principes rigoureux en matière de réassurance.
- Soumet un rapport annuel et les comptes de chaque exercice financier à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.
- Prépare le travail de l'Assemblée générale et fait connaître ses décisions.

Les jetons de présence et les conditions de service des membres du Conseil d'administration sont déterminés par l'Assemblée générale.

Nomination

La nomination des membres du Conseil d'administration est effectuée tous les trois ans grâce à un processus électoral officiel et transparent qui implique la participation de l'ensemble des actionnaires de la Compagnie. Chaque membre a la possibilité de proposer des candidats pour les postes vacants d'administrateur et d'administrateur suppléant et tous les membres participent au vote et à la nomination des administrateurs. Les remplacements

à mi-parcours sont effectués par des élections partielles transparentes.

Composition

Le Conseil d'administration actuel est composé de 11 Administrateurs non-exécutifs et du Directeur général siégeant en qualité de membre de droit. Les principaux cadres de la Compagnie prennent part aux réunions du Conseil d'administration sur invitation.

Accès à l'information et aux ressources

Tous les Administrateurs ont accès à la Direction et aux informations nécessaires pour s'acquitter pleinement et efficacement de leurs devoirs et responsabilités. Ils sont également tenus informés des derniers développements concernant les affaires de la Compagnie.

Durant l'exercice sous revue, les Administrateurs ont reçu de la Direction des informations appropriées et opportunes pour leur permettre de maintenir un contrôle efficace et complet sur les questions stratégiques, financières, opérationnelles et de conformité. Les principales questions examinées par le Conseil en 2018 portaient notamment sur l'approbation des états financiers de 2017, l'examen de la performance opérationnelle de 2018, l'approbation du budget de 2019 et l'approbation du plan de travail opérationnel.

Mise en œuvre de la stratégie

Le Conseil est chargé d'assurer une orientation et un contrôle stratégiques. Cependant, la responsabilité première de la mise en œuvre de la stratégie et des opérations au jour le jour a été déléguée au Directeur général. Le Directeur général est assisté dans cette fonction par une équipe de direction.

Charte

Le Conseil d'administration s'inspire d'une Charte qui oriente ses activités et aide les Administrateurs à tirer parti des compétences professionnelles et des qualités personnelles de chaque membre afin d'assurer l'efficacité de ses opérations.

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

Autres instruments juridiques

Le Conseil d'administration a également mis en place d'autres instruments juridiques, notamment une politique d'évaluation qui vise à contribuer à l'examen du rendement de l'équipe ; le règlement intérieur pour orienter la conduite des réunions et un code de conduite professionnelle et de déontologie.

Cadre de contrôle interne

Le Conseil d'administration reconnaît sa responsabilité globale sur le système de contrôle interne de la Compagnie et l'examen de son efficacité. La Direction rend compte au Conseil d'administration sur la surveillance de ce système et lui donne l'assurance qu'elle a accompli cette tâche.

La Compagnie a mis en place un cadre de contrôle interne qui vise à faire en sorte que les risques commerciaux, opérationnels, financiers et de conformité sont gérés efficacement.

Comités du Conseil d'administration

Divers comités ont été créés pour aider le Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit notamment du Comité d'audit, du Comité des placements et du Comité des ressources humaines. Ces comités fonctionnent dans le cadre de mandats clairement définis qui précisent leurs responsabilités, leur compétence et la procédure à suivre pour faire rapport au Conseil d'administration.

Ils ont un accès illimité aux informations sur la Compagnie, aux conseils et aux services de la Direction et ils peuvent solliciter des conseils professionnels indépendants sur toute question relevant de leur compétence.

Comité du Conseil chargé de l'évaluation du risque et de l'audit

Le Comité d'évaluation des risques et de l'audit est composé de M. Caleb Rwamuganza (Président), M. Aden Saleh Omar, M. Jan Gross et M. David Kemei. Son principal objectif est de promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise et d'améliorer la responsabilité au sein de la Compagnie.

- a) Faire en sorte que la Compagnie applique les meilleures normes de pratique en matière de

gestion des risques, de pratiques juridiques, éthiques et morales.

- b) Assurer les normes de gouvernance de haute qualité en matière d'information financière.
- c) Faire des recommandations au Conseil d'administration et veiller à ce que ce dernier prenne des décisions éclairées en ce qui concerne les questions de gestion des risques, la comptabilité et les politiques financières.
- d) Fournir des orientations à la Compagnie sur le renforcement du régime de gestion des risques.
- e) Examiner régulièrement les systèmes de contrôle interne et externe et de communication de l'information.
- f) Assurer et maintenir la confiance que l'actionnaire / investisseur accorde à la Compagnie.

Ce Comité, qui assume des fonctions consultatives auprès du Conseil d'administration, s'est réuni trois fois en 2018.

Le Commissaire aux comptes et l'auditeur interne ont un accès illimité aux informations concernant la Compagnie et soumettent des rapports officiels au Comité d'audit.

Comité du Conseil chargé de la stratégie et des placements

Le Comité chargé de la stratégie et des placements est composé de M. Yaw Kuffour (Président), Mme Hope Murera (Directrice générale), M. Tadesse Admassu, Mme Agito Amelie Carole et M. Jan Gross.

Ses principaux objectifs sont notamment, apporter son appui au Conseil afin que ce dernier remplisse ses obligations, en fournissant des orientations et en formulant des recommandations au Conseil sur les questions suivantes:

- a) La mise en œuvre et/ou la révision de toutes les initiatives stratégiques de la Compagnie.
- b) Définition des grandes orientations et supervision de la politique de placement et de toutes les principales opérations de placement de la Compagnie.



RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

- c) Optimisation de l'efficacité des plans stratégiques et des politiques de placement.

Ce Comité s'est réuni trois fois en 2018.

Comité chargé des nominations, de la rémunération et des ressources humaines

Le Comité chargé des nominations, de la rémunération et des ressources humaines est composé de M. George Silutongwe (Président), M. Novat Niyungeko et M. Mohammed Mousa Idris.

Le Comité est chargé de la responsabilité principale d'examiner et d'évaluer les procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration, les normes d'évaluation et les propositions relatives à la rémunération et aux conditions de service des administrateurs et des cadres de direction. Il est également chargé d'assurer le suivi, d'évaluer et de donner des orientations et de formuler des recommandations au Conseil d'administration sur les questions d'ordre général qui ont trait aux ressources humaines.

Ce Comité s'est réuni deux fois en 2018.

Rapports au Conseil

Les différents comités ont soumis leurs rapports au Conseil d'administration par l'entremise de leurs présidents respectifs.

Jetons de présence des Administrateurs

Les Administrateurs ont reçu des jetons de présence pour les services rendus au Conseil d'administration et aux comités du Conseil conformément aux modalités approuvées par l'Assemblée générale. Le montant total des émoluments perçus par les Administrateurs en 2018 est repris à la note 35 (ii) des états financiers.

Présence au Conseil d'administration en 2018

Le tableau ci-après donne un aperçu des présences des Administrateurs aux réunions du Conseil d'administration (Administrateurs de plein droit ou Administrateurs suppléments) en 201 :

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

	Réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale en 2018				
	90 ^e CA	91 ^e CA	27 ^e AGA	92 ^e CA	93 ^e CA
M. William Erio	√	√	√	√	√
Mme Agito Amela Carole*	√	√	√	√	√
Mme Hope Murera	√	√	√	√	√
M. Mohammed Idris**	√	√	√	√	√
M. Caleb Rwamuganza	√	√	√	√	√
M. Aden Saleh Omar	√	√	√	√	√
M. Yaw Kuffour	X	√	√	√	√
M. Jan Gross	√	√	√	√	X
M. Tadesse Admassu	√	√	√	√	√
M. George Silutongwe	√	√	√	√	√
M. Novat Niyungeko***	√	√	√	√	√
M. Jadia Mwarania	√	X			
M. David Kemei			√	√	√

*Représentée à toutes les réunions du Conseil d'administration de l'exercice par l'Administrateur suppléant, M. Miruho Ntale Alexandre.

** Représenté lors de deux dernières réunions du Conseil d'administration de l'exercice par l'Administrateur suppléant, M. Zouheir Hassan.

*** Représenté lors de la 91e réunion du Conseil par l'Administrateur suppléant, Mme Trinitas Girukwishaka.

Directeur général et équipe de direction

Le Directeur général est responsable de la gestion courante de la Compagnie. Il est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Il fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur les activités de la Compagnie.

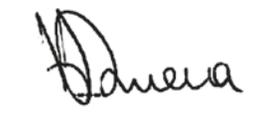
Le Directeur général est assisté dans ses fonctions par une équipe de direction. Les membres de cette équipe sont nommés par le Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Divers documents de réglementation et de politiques publiés par le Conseil d'administration précisent la manière dont la Direction doit gérer l'entreprise et prendre des décisions.

Le Conseil d'administration assure la supervision de la performance de la Direction et donne des conseils et des orientations, le cas échéant. Certaines questions et transactions comme les orientations stratégiques, les principaux placements ou les dépenses d'équipement requièrent l'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration n'intervient dans aucune activité opérationnelle courante.



Président du Conseil d'administration



Directrice générale



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'administration ont le plaisir de présenter leur rapport et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), ce rapport est le reflet de l'état des affaires de la Compagnie.

Activités principales

La Compagnie souscrit toutes les branches d'assurance-vie et non vie conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Les activités sont réparties dans les branches suivantes :

- Incendie et risques techniques
- Responsabilité civile
- Automobile
- Maritime
- Aviation
- Vie
- Maladie

Résultats et dividendes

Le bénéfice de l'exercice de 10,14 millions (23,85 millions en 2017) a été transféré aux résultats non distribués. Les membres du Conseil d'administration recommandent le versement d'un dividende de 2,5 millions \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (5 millions \$EU en 2017).

Membres du Conseil d'administration

La liste des Administrateurs qui ont servi durant l'exercice figure à la page 6. Les Administrateurs ont été désignés par la 25e Assemblée générale annuelle tenue à Mombasa (Kenya) le 27 mai 2016 pour un mandat de trois ans qui court jusqu'à la fin de 2019.

Retrait des membres du Conseil d'administration

Suite aux élections menées par la 25e Assemblée générale annuelle afin de constituer un nouveau Conseil d'administration, un administrateur exécutif, M. Jadhah Mwarania et deux Administrateurs suppléants, M. Peter Lukwesa et M. Abdin Mohammed ont quitté leurs postes de membres du Conseil d'administration. Le Conseil tient à exprimer sa sincère gratitude aux membres concernés pour les services rendus à la Compagnie au cours de leur mandat.

Nouvelles nominations au Conseil d'administration

La 27e Assemblée générale annuelle tenue le 29 juin 2017 a nommé un nouvel Administrateur exécutif et trois administrateurs suppléants au Conseil d'administration de la Compagnie. Il s'agit de l'Administrateur M. David Kemei pour remplacer M. Jadhah Mwarania, et des administrateurs suppléants Mme Christabel Michel Banda pour remplacer M. Peter Lukwesa et M. Zuheir Hassan Ibrahim pour remplacer M. Abdin Mohammed.

Secrétaire du Conseil

M. Jerry Sogoli a continué à servir en qualité de Secrétaire général de la Compagnie.

Commissaires aux comptes

La firme, PricewaterhouseCoopers, a exprimé le souhait d'être reconduit comme Commissaire aux comptes et à cet égard, une résolution spécifique sera présentée à la 28e Assemblée générale annuelle.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SECRÉTAIRE

29 mars 2019

DÉCLARATION SUR LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

En vertu des dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), les Administrateurs ont la responsabilité de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation de la Compagnie à la fin de l'exercice financier et de ses résultats d'exploitation pour cet exercice. Les Administrateurs doivent également s'assurer de la bonne tenue des livres comptables qui exposent avec exactitude raisonnable et expliquent les transactions de la Compagnie, présentent avec une précision raisonnable, en tout temps, la situation financière de la Compagnie et qui leur permet de préparer des états financiers qui respectent les normes comptables reconnues sur le plan international et les dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils sont aussi responsables de veiller sur le patrimoine de la Compagnie et de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et des autres irrégularités.

Les Administrateurs assument la responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers conformément aux normes comptables reconnues sur le plan international et aux dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils acceptent également la responsabilité de :

- i. La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'ils jugent nécessaires relatifs à la préparation et la présentation fidèle des états financiers dénués d'informations inexactes imputables à l'erreur ou la fraude ;
- ii. La sélection et l'application de principes comptables appropriés ;
- iii. La détermination des jugements et des estimations comptables raisonnables au regard de circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs ont évalué la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités, et les Administrateurs n'ont aucune raison de penser que la Compagnie ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités.

Les Administrateurs reconnaissent que la vérification indépendante des états financiers ne les exonère pas de leur responsabilité.

Approuvé par le Conseil d'administration le 29 mars 2019 et signé en son nom par :

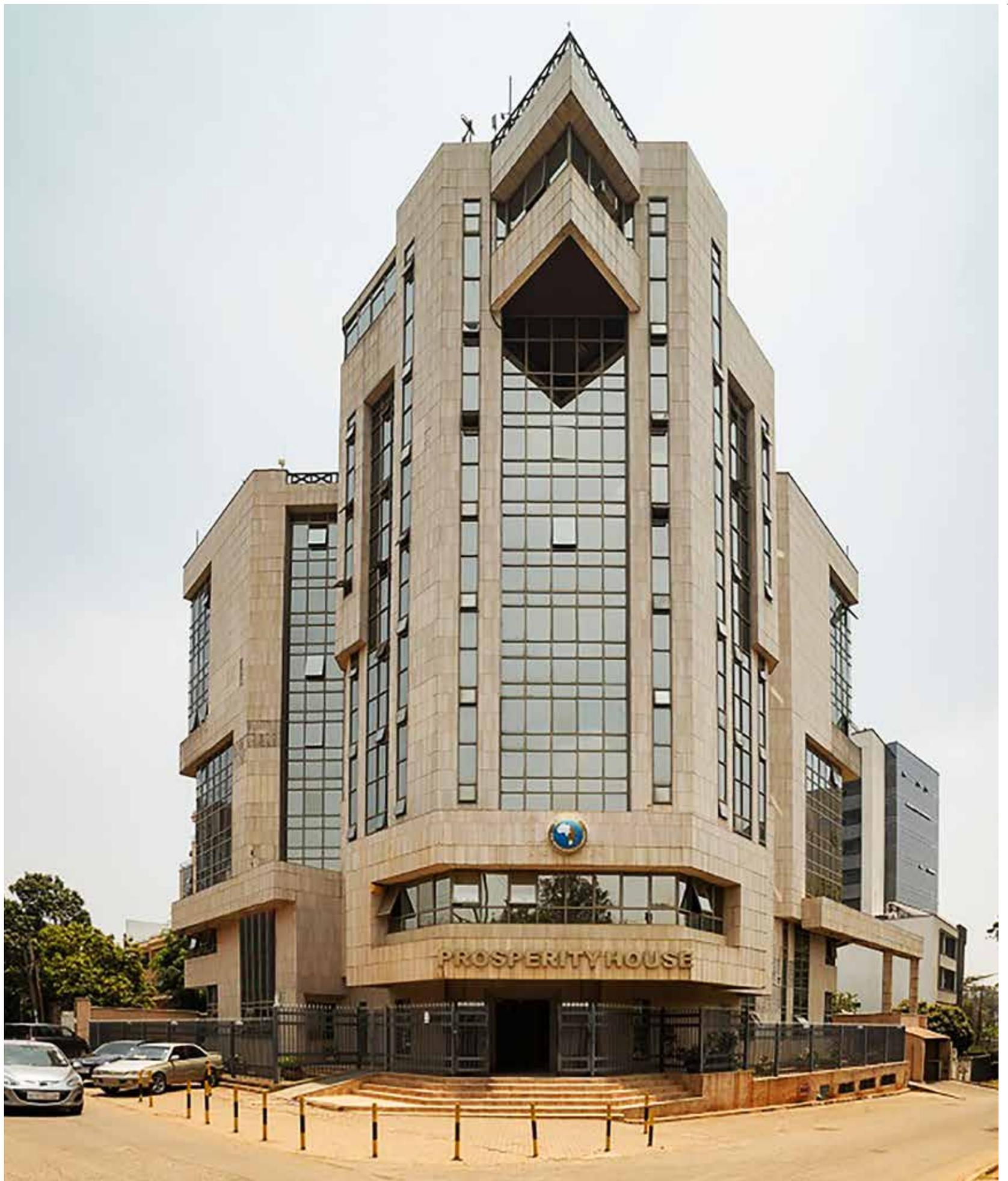


Président du Conseil d'administration



Directrice générale







RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE)

Rapport sur la vérification des états financiers

Opinion

Nous avons examiné les états financiers de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE, la Compagnie) au 31 décembre 2018 tels que repris de la page 48 à la page 114. Ceux-ci comprennent l'état de la situation financière, l'état du résultat et des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'une synthèse des normes comptables pertinentes.

À notre avis, les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE).

Base de notre opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport sur *la Responsabilité du commissaire aux comptes dans la vérification des états financiers*.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément au Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA) ainsi que les exigences éthiques qui sont pertinents à la vérification des états financiers au Kenya, et nous avons assumé nos responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences et le Code IESBA.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations sont constituées d'informations incluses dans le rapport annuel, mais elles ne couvrent pas les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes y afférent. Les Administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune autre forme d'assurance quant à l'information déclarée.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations indiquées ci-dessus et, pour ce faire, nous examinons si les autres informations ne contiennent pas des anomalies significatives qui sont incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances obtenues dans le cadre de la vérification, ou autrement semblent contenir des inexactitudes importantes. Lorsqu'en se basant sur le travail que nous avons effectué sur les autres informations, nous concluons qu'il y a une anomalie significative dans cette autre information, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers CPA. PwC Tower, Waiyaki Way/Chiromo Road, Westlands

P O Box 43963 – 00100 Nairobi, Kenya

T: +254 (20)285 5000 F: +254 (20)285 5001 www.pwc.com/ke

Associés: E Kerich B Kimacia M Mugasa A Murage F Muriu P Ngahu R Njoroge S O Norbert's B Okundi K Saiti





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE)

Responsabilité des Administrateurs concernant les états financiers

Les Administrateurs sont responsables de l'élaboration et de la présentation des états financiers conformément aux Normes internationales de présentation des rapports financiers et aux dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de ZEP-RE. Ils sont également tenus de déterminer, le cas échéant, des procédures internes de contrôle permettant d'élaborer et de présenter des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives résultant d'une fraude ou d'une erreur.

Dans la préparation des états financiers, les Administrateurs sont chargés de l'évaluation de la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités, de la divulgation, selon le cas, des questions liées à la continuité d'exploitation et selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, à moins que les Administrateurs n'aient l'intention de liquider la Compagnie ou d'arrêter les opérations, ou n'aient pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers

Nous cherchons à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à émettre un rapport du commissaire aux comptes qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne constitue pas une garantie qu'une vérification effectuée conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent découler des fraudes ou des erreurs et sont considérées comme étant significatives lorsque, individuellement ou dans leur ensemble, elles ne peuvent raisonnablement avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux Normes internationales d'audit (ISA), nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Nous avons aussi pu :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, provenant de fraudes ou d'erreurs, définir et mettre en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques, et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie considérable résultant de la fraude est plus élevé que celui résultant d'erreurs, du fait que la fraude peut impliquer la collusion, la contrefaçon, les omissions intentionnelles, les déclarations erronées ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Déterminer si les normes comptables utilisées et si les estimations et les informations y afférentes établies par les Administrateurs sont vraisemblables.
- Se prononcer sur le caractère approprié de l'adoption par les Administrateurs du principe de la continuité d'exploitation, lorsqu'il existe, en se basant sur les éléments probants obtenus, des incertitudes significatives qui sont liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité. Lorsque nous concluons de l'existence d'une incertitude significative, nous devons mettre en évidence dans notre rapport d'audit les informations fournies à ce titre dans les états financiers ou lorsque de telles informations sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur des données obtenues à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des circonstances ou des événements futurs peuvent contribuer à la cessation des activités de la Compagnie.

PricewaterhouseCoopers CPA. PwC Tower, Waiyaki Way/Chiromo Road, Westlands

P O Box 43963 – 00100 Nairobi, Kenya

T: +254 (20)285 5000 F: +254 (20)285 5001 www.pwc.com/ke

Associés: E Kerich B Kimacia M Mugasa A Murage F Muriu P Ngahu R Njoroge S O Norbert's B Okundi K Saiti



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE)

- Évaluer d'une manière générale, la présentation, la structure et le contenu des états financiers, y compris les divulgations, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et les événements y afférents de manière à réaliser une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les Administrateurs en ce qui concerne, notamment, l'étendue et le calendrier prévus de la vérification et des résultats de vérification importants, y compris les lacunes importantes du système de contrôle interne que nous identifions au cours de notre vérification.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Njoroge', written in a cursive style.

Experts-comptables agréés

13 juin 2019

Nairobi

FCPA Richard Njoroge, Certificat d'exercice No. 1244

Signature du Commissaire aux comptes associé chargé de la vérification

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos au 31 décembre	Notes	2018 \$EU	2017 \$EU
Primes brutes émises	3	178 534 940	152 132 360
Moins : Primes cédées en rétrocession		(51 943 363)	(37 976 467)
Primes nettes émises		126 591 577	114 155 893
Variation de la provision pour primes non acquises		(5 653 370)	(2 847 515)
Primes nettes acquises		120 938 207	111 308 378
Revenus de placement	4	14 429 275	14 322 483
Commissions perçues		11 404 036	8 615 096
Autres revenus		1 506 550	1 241 708
Revenu total		148 278 068	135 487 665
Charges brutes des sinistres	5	83 187 852	66 533 087
Moins: Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires		(8 382 904)	(10 981 738)
Sinistres nets encourus		74 804 948	55 551 349
Dépenses d'exploitation et autres charges	6	17 972 448	16 447 851
Dépenses de commissions		45 355 912	39 635 699
Total des charges		138 133 308	111 634 899
Bénéfice de l'exercice		10 144 760	23 852 766
Autres éléments du revenu global de l'exercice			
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat:</i>			
Gains/(pertes) résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements en actions	25(i)	-	171 028
Gains de change résultant de la réévaluation des placements en actions	25(i)	-	242 761
Gains/(pertes) résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements à l'étranger	19	-	556 431
Gains résultant de la réévaluation des placements dans des sociétés affiliées	25 (iii)	-	4 756 286
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</i>			
Gains résultant de la réévaluation d'un actif corporel	25(ii)	20 703	139 625
Gains/(pertes) résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements en actions	25(i)	(3 945 856)	-
Gains de change résultant de la réévaluation des placements en actions	25(i)	208 344	-
Gains/(pertes) résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements à l'étranger	19	(530 199)	-
Gains résultant de la réévaluation des placements	25 (iii)	1 351 023	-
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		(2 895 985)	5 866 131
Total du revenu global de l'exercice		7 248 775	29 718 897
Résultat par action:			
- De base et dilué	7	0,178	0,421

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	Notes	2018 \$EU	2017 \$EU
ACTIF			
Immobilisations corporelles	9	1 798 622	1 502 432
Immobilisations incorporelles	10	26 834	6 122
Immeubles de placement	11	27 777 039	22 034 974
Placement en actions	12	22 295 615	15 085 934
Placements dans des compagnies affiliées	12	20 198 672	18 847 649
Créances résultant de contrats de réassurance	13	36 980 365	43 868 788
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	14	5 590 671	6 016 722
Part des rétrocessionnaires des provisions techniques	15	31 149 478	30 963 798
Débiteurs divers	16	9 740 078	7 198 611
Frais d'acquisition reportés	17	10 127 063	9 219 258
Titres publics	18	97 159 762	97 950 985
Placements à l'étranger	19	9 944 024	17 314 205
Dépôts auprès des institutions financières	20	106 759 144	99 219 720
Obligations d'entreprise et prêts	21	1 088 996	2 092 393
Soldes en caisse et en banque	22	3 338 914	2 096 029
Total de l'actif		383 975 277	373 417 620
FONDS PROPRES ET PASSIF			
CAPITAL ET RESERVES			
Capital social	24	57 068 271	56 946 503
Primes d'émission	24	50 395 786	49 788 160
Réserve de réévaluation des actifs corporels	25	552 010	531 307
Provision pour réévaluation des titres de placement	25	(4 122 514)	145 197
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	25	6 552 591	5 201 568
Bénéfices non distribués	26	119 299 739	114 838 344
Total des fonds propres		229 745 883	227 451 079
PASSIF			
Passif résultant des contrats de réassurance	27	90 396 723	88 129 027
Provision pour primes non acquises et risques en cours	28	37 999 423	33 965 538
Revenu différé	29	60 310	61 125
Créances découlant des contrats de récession	30	10 334 191	7 337 822
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	30	5 294 529	4 379 567
Revenus différés tirés des commissions de récession		695 656	572 299
Créditeurs divers	31	2,331 202	2 695 511
Dividendes à verser	32	5 760 184	7 829 478
Passif résultant des contrats de réassurance	33	1 357 176	996 174
Total du passif		154 229 394	145 966 541
Total des fonds propres et du passif		383 975 277	373 417 620

Les états financiers présentés aux pages 50 à 116 ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 29 mars 2019 et ils ont été signés en son nom par:



Président



Directrice générale



ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Notes	Capital social	Prime d'émission	Réserve de réévaluation des actifs corporels	Réserve de juste valeur disponible à la vente	Réserve de réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	Bénéfices non distribués	Total
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2017	56 513 129	47 920 319	391 682	(825 023)	445 282	95 485 578	199 930 967
Total du revenu global de l'exercice	-	-	139,625	970 220	4 756 286	23 852 766	29 718 897
Transactions avec les actionnaires							
Actions émises durant l'exercice	24	135 518	-	-	-	-	719 600
Dividendes déclarés	33	-	-	-	-	(4 500 000)	(4 500 000)
Actions émises par incorporation de dividendes en 2016	33	297 856	1 283 759	-	-	-	1,581 615
Au 31 décembre 2017	56 946 503	49 788 160	531 307	145 197	5 201 568	114 838 344	227 451 079
Au 1er janvier 2018	56 946 503	49 788 160	531 307	145 197	5 201 568	114 838 344	227 451,079
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	-	-	-	-	-	(683 365)	(683 365)
Total du revenu global de l'exercice	-	-	20,703	(4 267 711)	1 351 023	10 144 760	7 248 775
Transactions avec les actionnaires							
Actions émises durant l'exercice	24	24 441	-	-	-	-	146 400
Dividendes déclarés	33	-	-	-	-	(5 000 000)	(5 000 000)
Actions émises par incorporation de dividendes en 2017	33	97 327	485 667	-	-	-	582 994
Au 31 décembre 2018	57 068 271	50 395 786	552 010	(4 122 514)	6 552 591	119 299 739	229 745 883

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2018 \$EU	2017 \$EU
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Montant net des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	36	20 475 457	25 276 789
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition des immobilisations corporelles	9	(497 406)	(77 997)
Acquisition de logiciels informatiques	10	(40 251)	-
Acquisition d'immeubles de placement	11	(4 935 011)	(2 578 080)
Acquisition des actions cotées	12(i)	(12 247 218)	(3 722 236)
Acquisition d'actions dans des compagnies affiliées	12(ii)	-	(448 760)
Acquisition de titres publics		(41 135 848)	(69 600 827)
Produit à l'échéance des titres publics		41 927 071	3 088 935
Produit de cession de titres de placement détenus à l'étranger		6 839 982	1 276 570
Produit de cession d'immobilisations corporelles		1 715	11 642
Produit de cession d'actions cotées		1 300 025	2 919 893
Variation des obligations d'entreprises et prêts		1 003 397	7 410 035
Variation des dépôts auprès des institutions financières (à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie)		(27 226 761)	(31 488 373)
Montant net des flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement		(35 010 305)	(93 209 198)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Produit des actions émises		146 400	719 600
Dividendes versés	33	(4 056 004)	(3 022,697)
Montant net des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(3 909 604)	(2 303 097)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(18 444 452)	(70 235 506)
TRESORERIE EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 1 JANVIER		26 176 588	96 412 094
TRESORERIE EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE		7 732 136	26 176 588



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 CRÉATION

La Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE) a été créée par les États membres de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe (qui a été succédée par le COMESA) aux fins de :

- a) favoriser le développement de l'industrie d'assurance et de réassurance dans la sous-région COMESA ;
- b) promouvoir la croissance des capacités nationales, sous-régionales et régionales de souscription et de rétention ;
- c) appuyer le développement économique sous-régional.

La ZEP-RE est basée au Kenya et opère des bureaux régionaux au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe et en Zambie ainsi qu'un guichet Retakaful au Soudan.

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

Les principales normes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été systématiquement appliquées à tous les exercices présentés sauf indication contraire.

Aux fins de présentation de l'information financière au titre de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE) dans les présents états financiers le bilan est l'équivalent de l'état de la situation financière et le compte de résultat est présenté dans l'état du résultat et des autres éléments du résultat global.

(a) Base de préparation

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie

Les normes et interprétations suivantes ont été adoptées par la Compagnie pour la première fois pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 :

IFRS 9 - Instruments financiers

La Compagnie a adopté la norme IFRS 9 telle que publiée par l'IASB en juillet 2014, avec une date de transition du 1er janvier 2018, ce qui a entraîné des ajustements résultant des changements de méthodes comptables appliquées aux montants déjà comptabilisés dans les états financiers. La Compagnie n'a pas adopté la norme IFRS 9 par anticipation au cours des exercices précédents.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, la Compagnie a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives. Tout ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers à la date de transition a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des résultats non distribués de l'exercice sous revue.

Concernant les informations à fournir, les modifications corrélatives à l'IFRS 7, informations à fournir n'ont donc été appliquées qu'à l'exercice sous revue. Les informations à fournir pour la période comparative répètent celles données au cours de l'exercice.

L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des changements dans nos méthodes comptables pour la comptabilisation, la classification et l'évaluation des actifs et des passifs financiers et la dépréciation des actifs financiers. L'IFRS 9 modifie également de manière significative les autres normes relatives aux instruments financiers IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir.

Les informations relatives aux incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur la Compagnie sont énoncées ci-dessous.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

a) Classification et évaluation des actifs financiers

La catégorie d'évaluation et la valeur comptable des actifs et passifs financiers, conformément à la norme IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation selon la norme IFRS 9 sont comparés comme suit:

	classification initiale selon l'IAS 39	Nouvelle classification selon l'IFRS 9	Valeur comptable initiale selon l'IAS 39 \$EU	Nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9 \$EU
Actifs financiers				
Placements en actions		Juste valeur par le biais des autres éléments		
	Disponibles à la vente	du résultat global	15 085 934	15 085 934
Placements à l'étranger	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	17 314 205	17 314 205
Créances découlant des contrats de reassurance	Prêts et créances	Coût amorti	43 868 788	43 868 788
Autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	6 502 674	6 499 072
Titres publics	Détenus jusqu'à échéance	Coût amorti	97 950 985	97 841 556
Obligations d'entreprise	Détenus jusqu'à échéance	Coût amorti	2 092 393	2 069 553
Dépôts auprès des institutions Financières	Détenus jusqu'à échéance	Coût amorti	99 219 720	98 697 640
Soldes en banque et en caisse	Prêts et créances	Coût amorti	2 096 029	2 070 615
Total des actifs financiers			284 130 728	283 447 363



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

b) Rapprochement des soldes de l'état de la situation financière de la norme IAS 39 à l'IFRS 9 (suite):

	IAS 39 valeur comptable au 31 décembre 2017 \$EU	Re- classifications \$EU	Réévaluations \$EU	IFRS 9 valeur comptable au 1er janvier 2018 \$EU
Passif financier au coût amorti				
Solde en banque et en caisse				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Charges liées aux prêts et créances (IAS 39)	-	2 096 029	-	-
Réévaluation Provision pour pertes de crédit attendues	-	-	(25 414)	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	2 070 615
Dépôts auprès des institutions financières				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Détenus jusqu'à échéance (IAS 39)	-	99 219 720	-	-
Réévaluation Provision pour pertes de crédit attendues	-	-	(522 080)	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	98 697 640
Titres publics				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Détenus jusqu'à échéance (IAS 39)	-	97 950 985	-	-
Réévaluation Provision pour pertes de crédit attendues	-	-	(109 429)	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	97 841 556
Créances résultant des contrats de réassurance				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Charges liées aux prêts et créances (IAS 39)	-	43 868 788	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	43 868 788
Obligations d'entreprise et billets de trésorerie				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Détenus jusqu'à échéance (IAS 39)	-	2 092 393	-	-
Réévaluation Provision pour pertes de crédit attendues	-	-	(22 840)	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	2 069 553
Autres créances				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Charges liées aux prêts et créances (IAS 39)	-	6 502 674	-	-
Réévaluation Provision pour pertes de crédit attendues	-	-	(3 602)	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	6 499 072
Total des actifs financiers évalués au coût amorti	-	251 730 589	(683 365)	251 047 224

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

b) Rapprochement des soldes de l'état de la situation financière de la norme IAS 39 à l'IFRS 9 (suite):

	IAS 39 valeur comptable au 31 décembre 2017 \$EU	Re- classifications \$EU	Réévaluations \$EU	IFRS 9 valeur comptable au 1er janvier 2018 \$EU
Prêts et créances				
Créances résultant des contrats de réassurance				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	43 868 788	-	-	-
Moins: coût amorti	-	(43 868 788)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Autres créances				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	6 502 674	-	-	-
Moins: coût amorti	-	(6 502 674)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Solde en banque et en caisse				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	2 096 029	-	-	-
Moins: coût amorti	-	(2,096 029)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Total prêts et créances (IAS 39)	52 467 491	(52 467 491)	-	-
Titres détenus jusqu'à échéance				
Titres publics				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	97 950 985	-	-	-
Moins: coût amorti	-	(97 950 985)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Obligations d'entreprise				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	2 092 393	-	-	-
Moins: coût amorti	-	(2 092 393)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Dépôts auprès des institutions financières				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	99 219 720	-	-	-
Moins: coût amorti	-	(99 219 720)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à échéance (IAS 39)	199 263 098	(199 263 098)	-	-



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

b) Rapprochement des soldes de l'état de la situation financière de la norme IAS 39 à l'IFRS 9 (suite):

	IAS 39 valeur comptable aut 31 décembre 2017 \$EU	Re- classifications \$EU	Réévaluations \$EU	IFRS 9 valeur comptable au 1er janvier 2018 \$EU
Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (FVOCI) :				
Placements en actions				
Solde d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Disponibles à la vente (IAS 39)	-	15 085 934	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	15 085 934
Placements à l'étranger				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	-	-	-	-
Plus: Disponibles à la vente (IAS 39)	-	17 314 205	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	17 314 205
Total des immobilisations financières à FVTOCI	-	32 400 139	-	32 400 139
Actifs financiers disponibles à la vente				
Placements en actions				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	15 085 934	-	-	-
Moins: Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(15 085 934)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Placements à l'étranger				
Soldes d'ouverture selon l'IAS 39	17 314 205	-	-	-
Moins: Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(17 314 205)	-	-
Soldes de clôture selon l'IFRS 9	-	-	-	-
Total des immobilisations financières disponibles à la vente (IAS 39)	32 400 139	(32 400 139)	-	-
Total des immobilisations financières	284 130 728	-	(683 365)	283 447 363

Désignation des placements en actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) :

La Compagnie a choisi de désigner irrévocablement certains placements de titres de participation non commerciaux à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) au titre de l'IFRS 9. Les variations de la juste valeur de ces placements ne seront plus reclassées en résultat lorsque ces derniers sont cédés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

c) Rapprochement des soldes des provisions pour dépréciation de la norme IAS 39 à l'IFRS 9:

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement pour la provision de clôture pour perte de valeur évaluée conformément au modèle de pertes encourues figurant dans l'IAS 39, avec la nouvelle provision pour perte de valeur, évaluée conformément au modèle de pertes attendues de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018:

Actifs financiers	Perte de valeur selon l'IAS 39 \$EU	Re-classifications \$EU	Réévaluations \$EU	Pertes sur créances attendues selon l'IFRS 9 \$EU
Solde en banque et en caisse	-	-	(25 414)	(25 414)
Dépôts auprès des institutions financières	-	-	(522 080)	(522 080)
Créances résultant de contrats de réassurance et de rétrocession	(7 644 737)	-	-	(7 644 737)
Autres créances	-	-	(3 602)	(3 602)
Titres publics au coût amorti	-	-	(109 429)	(109 429)
Obligations d'entreprise et billets de trésorerie	-	-	(22 840)	(22 840)
Total	(7 644 737)	-	(683 365)	(8 328 102)

Reclassification des catégories retirées sans changement dans l'évaluation

Outre ce qui précède, les instruments suivants ont été reclassés dans de nouvelles catégories selon l'IFRS 9, du fait que les anciennes catégories de la norme IAS 39 ont été « retirées » sans modifier la base de leur évaluation:

- « Disponibles à la vente » en vertu de la norme IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans le cadre de l'IFRS 9 ,
- Loyers à recevoir et autres créances antérieurement classées comme prêts et créances, sont maintenant classés comme évalués au coût amorti ;
- Soldes en banque et en caisse, autrefois classés comme prêts et créances sont désormais classés comme évalués au coût amorti.

L'impact de la reclassification et la réévaluation après l'adoption de l'IFRS 9 sur les bénéfices non distribués de la Compagnie au 1er janvier 2018 était de 683 365 \$EU.

En plus de la norme IFRS 9, la Compagnie a également appliqué les normes et interprétations suivantes pour la première fois dans son rapport annuel à compter du 1er janvier 2018:



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Produits des activités tirés des contrats conclus avec des clients (publiée en mai 2014) - La nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, remplace l'IAS 11, l'IAS 18 et leurs interprétations (SIC-31 et IFRIC 13, 15 et 18). La norme IFRS 15 établit un cadre unique et complet pour la comptabilisation des produits, qui doit s'appliquer de manière cohérente dans toutes les transactions, tous les secteurs et les marchés financiers, avec un principe fondamental (basé sur un modèle en cinq étapes applicables à tous les contrats avec des clients), la présentation plus élaborée de l'information et des directives nouvelles ou améliorées.

Les revenus de la Compagnie sont tirés des primes d'assurance, des produits d'intérêts, des revenus de placement et des dividendes. Les revenus de primes représentent la plus grande partie du chiffre d'affaires de la Compagnie et ils relèvent du champ d'application de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Les produits d'intérêts, les revenus de dividendes et les autres revenus de placement relèvent de la norme IFRS 9. La norme IFRS 15 n'a donc pas d'effet sur les états financiers de la Compagnie.

Amendements à l'IAS 40 Transferts aux immeubles de placement

Ces amendements, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, précisent que, pour transférer vers ou à partir des immeubles de placement, il doit y avoir un changement d'utilisation. Pour conclure si un bien a changé d'utilisation, il devrait y avoir une évaluation pour voir si ce bien répond à la définition. Ce changement doit être étayé par des preuves.

IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée

L'interprétation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, concerne les transactions en monnaies étrangères ou parties de transactions pour lesquelles une contrepartie est libellée ou fixée en devises étrangères. L'interprétation donne des indications lorsqu'un seul montant est débité/crédité et dans les cas où il s'agit de plusieurs montants débités/crédités. L'orientation vise à réduire la diversité dans les pratiques comptables.

Améliorations annuelles, cycle 2014-2016

Ces modifications ont une incidence sur l'IFRS 1 - Première adoption des IFRS, concernant la suppression des exemptions à court terme pour les entités appliquant pour la première fois les IFRS eu égard à IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10.

(ii) Normes et interprétations nouvelles non encore adoptées

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées mais elles n'étaient pas obligatoires pour les exercices se terminant le 31 décembre 2018:

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

IFRS 16 - Contrats de location

À compter du 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 affectera principalement la comptabilisation par les preneurs et se traduira par la comptabilisation de presque tous les contrats de location au bilan. La norme supprime la distinction actuelle entre les contrats de location-exploitation et les contrats de location-financement et elle requiert la comptabilisation d'un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier pour payer les loyers pour la quasi-totalité des contrats de location. Une exemption facultative existe pour les contrats de location à court terme et de faible valeur.

Le compte de résultat sera également affecté par le fait que la charge totale est généralement plus élevée durant les premières années d'un contrat de location et plus faible les années suivantes. En outre, les charges d'exploitation seront remplacées par des intérêts et des amortissements, ce qui modifiera les indicateurs clés tels que le bénéfice d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA).

À la date de clôture, la Compagnie avait contracté des contrats de location-exploitation non résiliables d'un montant de 89 883 \$EU. La Compagnie estime qu'environ 100 % de ceux-ci concernent des paiements au titre de contrats de location à court terme et de faible valeur qui seront comptabilisés en charges sur une base linéaire. Toutefois, la Compagnie n'a pas encore évalué les autres ajustements nécessaires, le cas échéant, par exemple en raison du changement dans la définition de la durée du contrat de location et du traitement différent réservé aux paiements locatifs variables et aux options de prolongation et de résiliation. Il n'est donc pas encore possible d'estimer le montant des actifs liés au droit d'utilisation et celui des passifs au titre de contrats de location qui devront être comptabilisés lors de l'adoption de la nouvelle norme, ni en quoi cela pourrait désormais affecter le résultat de la Compagnie et la classification des flux de trésorerie.

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17, en vigueur à compter du 1er janvier 2022, a été publiée en mai 2017 pour remplacer la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Cela nécessite un modèle d'évaluation actualisé dans lequel les estimations sont ré-évaluées à chaque exercice. Les contrats sont évalués à l'aide des blocs de construction de : i) flux de trésorerie actualisés pondérés en fonction de la probabilité ; ii) ajustement explicite du risque et iii) marge de services contractuels (« CSM ») représentant le profit non gagné du contrat, qui est comptabilisée en tant que produit sur la période du contrat.

La norme permet de choisir entre la comptabilisation des variations des taux d'actualisation, soit dans l'état du résultat net, soit directement dans les autres éléments du résultat global. Le choix est susceptible de refléter la manière dont les assureurs comptabilisent leurs actifs financiers selon l'IFRS 9. Une approche facultative et simplifiée de répartition des primes est autorisée pour le passif correspondant à la couverture restante de contrats de courte durée, qui sont souvent souscrits par des assureurs non-vie.

Le modèle général d'évaluation, appelé « approche à frais variables », a été modifié pour certains contrats souscrits par des sociétés d'assurance-vie lorsque les preneurs d'assurance partagent les rendements des éléments sous-jacents. Lors de l'application de la méthode des frais variables, la part de l'entité dans les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents est incluse dans la marge des services contractuels. Les résultats des assureurs utilisant ce



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(ii) Normes et interprétations nouvelles non encore adoptées (suite)

IFRS 9 - Instruments financiers (suite)

modèle seront donc probablement moins volatiles que ceux obtenus dans le cadre du modèle général.

Les nouvelles règles affecteront les états financiers et les principaux indicateurs de performance de toutes les entités émettant des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement comportant des caractéristiques de participation discrétionnaire.

L'impact quantitatif de l'adoption de la norme IFRS 17 devrait être important. Cela n'a pas encore été évalué.

Interprétation 23 Incertitude entourant les traitements de l'impôt sur le revenu - à compter du 1er janvier 2022

L'interprétation explique comment comptabiliser et évaluer les actifs et les passifs d'impôt différé en cas d'incertitude quant au traitement fiscal. Plus précisément, elle porte sur les aspects suivants:

- La façon de déterminer l'unité de compte appropriée. Elle précise que chaque traitement fiscal incertain doit être considéré séparément ou ensemble, en tant que groupe, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.
- L'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura la pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire que le risque de détection devrait être ignoré
- que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans sa comptabilisation de l'impôt sur le résultat s'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent le traitement ;
- que l'impact de l'incertitude devrait être évalué en utilisant la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude ;
- que les jugements et estimations effectués doivent être réévalués chaque fois que les circonstances ont changé ou que de nouvelles informations affectent les jugements.

Bien qu'il n'y ait pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, il est rappelé aux entités l'obligation générale de fournir des informations sur les jugements et estimations lors de la préparation des états financiers.

Amendements à l'IFRS 9 - « Instruments financiers » sur les caractéristiques de remboursement anticipé avec compensation négative et modification des passifs financiers - à compter du 1er janvier 2019 couvre deux questions:

- Les amendements permettent aux entreprises d'évaluer certains actifs financiers remboursables par anticipation avec compensation dite négative au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si une condition spécifiée est remplie - au lieu d'être à la juste valeur par le biais du résultat net. Cela aura probablement le plus grand impact sur les banques et les autres établissements de services financiers.
- Comment comptabiliser la modification d'un passif financier. L'amendement confirme que la plupart de ces modifications entraîneront la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Cela constitue un changement par rapport à la pratique courante en vertu de la norme IAS 39 actuelle qui affectera tous les types d'établissements ayant renégocié des emprunts.

Améliorations annuelles des normes IFRS pour le cycle 2015-2017 - à compter du 1er janvier 2019

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017:

- IFRS 3 - a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise qui est une activité conjointe est considérée comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(ii) Normes et interprétations nouvelles non encore adoptées (continued)

- IFRS 11 - a précisé que l'entité qui obtient le contrôle d'une entreprise commune ne doit pas réévaluer les intérêts détenus antérieurement dans l'entreprise commune.
- IAS 12 - a précisé que l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes relatifs aux instruments financiers classés en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé les événements ou transactions qui ont généré des bénéfices distribuables.
- IAS 23 - a précisé qu'il convient d'exclure du calcul du coût moyen pondéré les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné jusqu'à ce que toutes les opérations nécessaires à la préparation de l'actif pour son usage prévu ou sa mise en vente soient pratiquement toutes terminées.

Les Administrateurs ne prévoient pas d'appliquer les normes ci-dessus avant qu'elles n'entrent en vigueur. Selon leur évaluation de l'impact potentiel de l'application de ce qui précède, seule l'IFRS 17 devrait avoir une incidence significative sur les états financiers de la Compagnie.

Il n'y a pas d'autres normes qui ne sont pas encore en vigueur qui pourraient avoir un impact significatif sur l'entité dans les exercices actuels ou futurs et sur les transactions à venir.

(b) Comptabilisation des revenus

i) Prime

Les primes brutes souscrites et les charges connexes sont établies sur la base des rapports des compagnies cédantes.

Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

ii) Commissions

Les commissions à recevoir sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles sont acquises.

iii) Rétrocessions cédées

Les primes cédées en rétrocession sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle le revenu des primes et les sinistres sont respectivement acquis ou dus.

La Compagnie utilise les contrats de rétrocession afin d'augmenter sa capacité globale de souscription de diversifier ses risques et de réduire les pertes liées aux catastrophes. La cession des risques pour rétrocessionnaires ne dispense pas la Compagnie de ses obligations envers ses entreprises cédantes. La Compagnie examine régulièrement la situation financière de ses rétrocessionnaires. Les primes et les pertes cédées en vertu des contrats de rétrocession sont comptabilisées comme des réductions de primes acquises et des sinistres encourus. Les sommes à recevoir des rétrocessionnaires ou qui leur sont dues sont évaluées de la même manière que les sommes relatives aux contrats d'assurance réassurés et conformément aux modalités de chaque contrat de rétrocession. Les engagements de rétrocession sont principalement les primes à payer pour les contrats de rétrocession et ils sont comptabilisés en charges à l'échéance.

Les parts de rétrocession des sinistres encourus et les provisions pour primes non acquises sont enregistrées comme actifs dans l'état de la situation financière.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(b) Comptabilisation des revenus

(ii) Normes et interprétations nouvelles non encore adoptées (suite)

iv) *Sinistres encourus*

Les sinistres encourus comprennent les charges nettes des sinistres durant l'année et les variations dans la provision pour sinistres encourus. Les charges nettes des sinistres représentent tous les paiements effectués au cours de l'année imputables soit à des événements intervenus au cours de cette année ou au cours d'années antérieures. Les sinistres encourus comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres encourus mais non encore réglés à la date de clôture. Ils sont déterminés de temps à autre sur la base de la meilleure information disponible au moment où les dossiers de l'année sont clôturés et comprennent des provisions pour sinistres encourus mais non encore déclarés (« IBNR »).

v) *Coûts d'acquisition reportés (DAC) et revenus tirés des commissions sur rétrocession reportés (DRR)*

Les coûts d'acquisition reportés et les revenus tirés des commissions sur rétrocession reportés incluent les commissions d'assurance de courtage ainsi que d'autres dépenses connexes engagées et les revenus reçus se rapportant à des polices en vigueur à la date du bilan.

Ces coûts et revenus sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les produits connexes sont acquis.

vi) *Produits d'intérêts*

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif du montant impayé au titre du principal.

vii) *Revenue de dividendes*

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat pendant la période au cours de laquelle le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

viii) *Revenus locatifs*

Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Tous les revenus de placement sont comptabilisés nets des dépenses de placement.

(c) Conversion de devises

i) *Monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes*

Même si elle est domiciliée au Kenya dont la monnaie fonctionnelle est le shilling kényan, la Compagnie exerce ses activités dans de nombreux pays et ses opérations importantes sont effectuées en dollars des États-Unis (\$EU). La monnaie fonctionnelle de la Compagnie est donc le dollar des États-Unis (\$EU). Les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis (\$EU), monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la Compagnie.

ii) *Transactions et soldes*

Les transactions effectuées au cours de l'année en devises autres que le dollar américain sont converties aux taux de change en vigueur à la date de telles transactions. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans les différentes monnaies de fonctionnement des États membres sont convertis en dollars des États-Unis (\$EU) en utilisant le taux de clôture de l'exercice. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur qui sont libellés dans ces monnaies fonctionnelles sont convertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis ne sont pas reconvertis.

Les gains ou pertes résultant de cette conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisés en résultat net.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(d) Créances et dettes liées aux contrats de réassurance

Les créances et les dettes sont comptabilisées à l'échéance et évaluées lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Celles-ci comprennent des montants à percevoir des cédantes et des courtiers. A la suite de la comptabilisation initiale, les créances liées aux contrats de réassurance sont évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créances d'assurance est soumise à un test de dépréciation, la perte de valeur étant déterminée selon le modèle de pertes de crédit attendues, comptabilisé dans le compte de résultat.

(e) Immobilisations incorporelles - logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et la mise en service du logiciel concerné. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile (ne dépassant pas cinq ans).

Les coûts de développement ou d'entretien des logiciels sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts directement associés à la production de logiciels uniques et identifiables contrôlés par la Compagnie et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile.

Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont évalués comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif et ils sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

(f) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique. Les terrains et les immeubles sont portés au bilan à leur valeur marchande en fonction des évaluations par des experts externes indépendants après déduction de l'amortissement ultérieur et des pertes de valeur cumulées. Toutes les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement et des pertes de valeur éventuelles.

Les augmentations de la valeur comptable des terrains et des immeubles résultant de réévaluations sont créditées aux autres éléments du résultat global et sont accumulées dans la réserve de réévaluation. Les diminutions compensant les augmentations précédentes du même actif sont imputées sur la réserve de réévaluation. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultat. Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour que les valeurs comptables ne diffèrent pas sensiblement de celles qui seraient déterminées en utilisant les justes valeurs à la fin de chaque période sous revue.

Tout amortissement cumulé à la date de la réévaluation est éliminé de la valeur comptable brute de l'actif.

Les terres en pleine propriété ne sont pas amorties. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les autres immobilisations corporelles afin de réduire le coût de chaque actif, ou le montant réévalué, à sa valeur résiduelle sur sa durée de vie utile estimée comme suit:

Bâtiments	50 ans
Matériel roulant	4 ans
Mobilier de bureau et installations	8 ans
Équipement de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(f) Immobilisations corporelles (suite)

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsque aucun autre avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les gains et pertes sur la décomptabilisation des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de leur valeur comptable. Lors de la cession d'actifs réévalués, les montants de la réserve de réévaluation relatifs à cet actif sont transférés dans les résultats non distribués.

(g) Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent les terrains et les immeubles et les parties d'immeubles détenus pour générer un revenu locatif et/ou pour valoriser le capital. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée chaque année par des experts indépendants externes. La juste valeur est déterminée sur la base des prix d'un marché actif ajustés le cas échéant pour toutes différences quant à la nature l'état ou la localisation du bien immobilier spécifique.

Les immeubles de placement ne font pas l'objet d'un amortissement. Les variations de leur valeur comptable entre chaque date de clôture sont comptabilisées par le biais de l'état de résultat. Lors de la cession d'un bien de placement la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat.

Un immeuble de placement est décomptabilisé soit lors de sa cession ou lorsque son utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession. Lors de la sortie ou la cession d'un immeuble de placement la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat de l'exercice..

(h) Instruments financiers

Un actif financier ou passif est comptabilisé lorsque la Compagnie devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument..

(i) Classification

À compter du 1er janvier 2018, la Compagnie a appliqué la norme IFRS 9 et a classé ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net),
- Ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés en résultat net ou en autres éléments du résultat global. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du choix irrévocable de la Compagnie au moment de la comptabilisation initiale pour tenir compte du placement en actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle la Compagnie s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Compagnie a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à la propriété.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(iii) Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la Compagnie évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de cet actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charges du compte de résultat.

Titres de créance

Les titres de créance sont des instruments qui répondent à la définition d'un passif financier du point de vue de l'émetteur, tels que les prêts, les titres publics et les obligations d'entreprise.

La classification et l'évaluation ultérieure des titres de créance dépendent des aspects suivants:

- (i) Le modèle commercial de la Compagnie pour la gestion des actifs financiers
- (ii) Les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif.

Sur la base de ces facteurs, la Compagnie classe ses titres de créance dans l'une des trois catégories d'instruments d'évaluation suivantes:

- **Coût amorti:** Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements du principal et des intérêts, sont évalués au coût après amortissement. Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans d'autres gains / (pertes) avec les gains et pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées séparément dans le compte du résultat.
- **FVOCI:** Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie des actifs représentent uniquement les paiements du principal et des intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI). Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des gains et pertes de change, qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres gains / (pertes). Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes de change sont présentés dans les autres gains / (pertes) et les charges de dépréciation sont présentées dans un poste distinct de l'état du résultat.
- **JVCR:** Les actifs qui ne répondent pas aux critères de coût amorti ou FVOCI amorti sont évalués à la juste valeur par le compte de résultats (JVCR). Un gain ou une perte découlant d'un titre de créance qui est ultérieurement évalué à JVCR est comptabilisé en résultat et présenté net parmi les autres gains / (pertes) de la période au cours de laquelle il se produit.

Modèle d'entreprise : le modèle d'entreprise reflète la manière dont la Compagnie gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie, c'est-à-dire si l'objectif de la Compagnie est uniquement de collecter les flux de trésorerie contractuels des actifs ou de collecter à la fois les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie générés par les ventes d'actifs. Si aucun de ces éléments n'est applicable (par exemple, des actifs financiers détenus à des fins de transaction), les actifs financiers sont classés dans le modèle d'entreprise « autres » et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les facteurs pris en compte par la Compagnie dans la détermination du modèle



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

iii) Évaluation (suite)

d'entreprise pour un groupe d'actifs incluent l'expérience passée sur la façon dont les flux de trésorerie de ces actifs ont été collectés, la manière dont le rendement de l'actif est évalué et rapporté aux principaux dirigeants et la façon dont les risques sont évalués et gérés.

SVCI Lorsque le modèle commercial consiste à détenir des actifs pour recevoir des flux de trésorerie contractuels ou de recevoir et vendre des flux de trésorerie contractuels, la Compagnie évalue si les instruments financiers de flux de trésorerie représentent seulement des versements du principal et des intérêts (« test de SVCI »). Lors de cette évaluation, la Compagnie examine si les flux de trésorerie contractuels correspondent à un accord de prêt de base, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent que la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit, les autres risques de prêt de base et une marge bénéficiaire compatible avec un accord de prêt de base. Lorsque les conditions contractuelles présentent l'exposition au risque ou la volatilité qui sont incompatibles avec un accord de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Compagnie reclasse ses titres de créance si et seulement si son modèle commercial de gestion de ces actifs change.

Instruments de capitaux propres

La Compagnie évalue ensuite tous les placements en actions à la juste valeur. La direction de la Compagnie a choisi de présenter les gains et les pertes de juste valeur sur les placements en actions dans les autres éléments du résultat global, sans reclassification ultérieure des gains et des pertes de juste valeur en résultat suite à la décomptabilisation du placement. Les dividendes de ces investissements continuent d'être comptabilisés en résultat comme autres revenus lors de l'établissement du droit de la Compagnie de recevoir des paiements.

Les pertes de valeur (et reprise des pertes de valeur) sur les placements en actions évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI) ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

(iv) Détermination de la juste valeur

Pour les instruments financiers négociés sur un marché actif, la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction structurée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Cela comprend des titres de participation cotés et les titres d'emprunt cotés sur marché boursier majeur (NSE, USE). Le cours du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Compagnie est le cours offert sur le marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères décrits ci-dessus ne sont pas respectés le marché est considéré comme étant inactif.

Par exemple, un marché est inactif lorsqu'il existe un large écart acheteur/vendeur ou une augmentation significative du prix acheteur /du prix vendeur ou lorsqu'il y a peu de transactions récentes.

Pour tous les autres instruments financiers la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces techniques, la juste valeur est estimée à partir de données observables pour des instruments financiers similaires au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus ou d'autres techniques d'évaluation selon les données disponibles à la date de l'état de la situation financière.

Les justes valeurs sont classées en trois niveaux dans une hiérarchie des justes valeurs en fonction de la mesure dans laquelle les données de l'évaluation sont observables et l'importance des données utilisées pour réaliser

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(iv) Détermination de la juste valeur (suite)

l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité:

- Niveau 1 - la juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques.
- Niveau 2 - la juste valeur est dérivée des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 - la juste valeur est dérivée de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur sont comptabilisés par la Compagnie à la date de clôture d'exercice au cours duquel le changement est survenu.

(v) Perte de valeur

À partir du 1er janvier 2018, la Compagnie évalue, sur une base prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'augmentation significative du risque de crédit.

Avant le 1er janvier 2018, la Compagnie évaluait à chaque date de clôture s'il existe un indice objectif de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et une perte de valeur est enregistrée s'il existe un indice objectif de dépréciation prouvant qu'un ou plusieurs événements ultérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif (« indicateurs de perte de valeur ») se sont produits et auront un impact sur les flux de trésorerie estimatifs prévus de l'actif financier pouvant être estimé de façon fiable.

Un indice objectif montrant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs est déprécié comprend des données observables portées à l'attention de la Compagnie sur les indicateurs de perte de valeur suivants:

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement aux obligations contractuelles comme le non-paiement ou la défaillance au titre des intérêts ou du principal ;
- La probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur fasse faillite ou subisse une restructuration financière ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou
- Des données observables indiquant qu'il existe une diminution mesurable des flux futurs de trésorerie estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers, depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, même si la diminution ne peut pas encore être identifiée avec les actifs financiers individuels de la Compagnie, y compris :
 - √ Des changements défavorables dans l'état des paiements de l'émetteur ou de l'emprunteur de la Compagnie ; ou
 - √ Une situation économique nationale ou locale corrélée avec les défaillances sur les actifs de la Compagnie.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

La norme IFRS 9 a remplacé le modèle précédent de « perte encourue » de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de « pertes de crédit attendues » (« ECL »). Le modèle de pertes de valeur fondé sur les pertes attendues s'applique aux instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL) ou par le biais d'autres éléments du résultat global (FVTOCI):

- Titres publics évalués au coût amorti ;
- Créances découlant des contrats de réassurance ;
- Autres créances ;
- Obligations d'entreprise ;
- Dépôts auprès des institutions financières ;
- Soldes en banque et en caisse.

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les placements en actions et les valeurs mobilières détenues à l'étranger évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI).

La Compagnie comptabilise une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle ou pour les 12 mois à venir. Les pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle sont les provisions pour pertes d'un montant résultant de tous les cas de défaillance possibles sur l'ensemble de la durée de vie attendue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la partie des provisions pour pertes résultant des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivants la date de clôture.

La Compagnie comptabilisera les provisions pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle, sauf dans les cas suivants, pour lesquels le montant comptabilisé sera égal aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

- Titres de créance considérés comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. La Compagnie considère qu'un instrument de créance présente un risque de crédit faible lorsque sa notation de risque de crédit est équivalente à la définition universelle des termes « catégorie de placement » et des placements en titres publics ;
- Autres instruments financiers (autres que créances nées d'opérations de réassurance) pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Les provisions pour pertes sur créances découlant des contrats de réassurance seront toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 nécessitent un jugement, des estimations et des hypothèses, en particulier dans les situations suivantes, qui sont décrits en détail ci-après :

- Évaluation afin de déterminer si le risque crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale ;
- Intégration des données prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues (ECL) sont une estimation des créances attendues, pondérées en fonction des probabilités et elles seront évaluées comme suit:

- Les actifs financiers non dépréciés à la date de clôture : la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie - à savoir la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Compagnie prévoit recevoir ;
- Les actifs financiers dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés;

Un actif est déprécié en matière de crédit si un ou plusieurs événements ont eu une incidence défavorable sur la valeur estimée des flux de trésorerie futurs de l'actif.

Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont calculées en tant que produit de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PDP) et du risque en cas de défaillance (RDP).

$ECL = PD \times PDP \times RDP$

Dans l'application de la norme de l'IFRS 9 en matière de dépréciation, la Compagnie suit l'une des méthodes suivantes:

- Méthode générale
- Méthode simplifiée

La Compagnie appliquera les méthodes ci-dessous pour chacun de ses actifs assujettis à une dépréciation dans le cadre de l'IFRS 9:

Actif financier	Modèle de dépréciation
Créances découlant des contrats de réassurance	Méthode simplifiée
Autres créances	Méthode générale
Titres publics au coût amorti	Méthode générale
Obligations d'entreprise	Méthode générale
Dépôts auprès des institutions financières	Méthode générale
Soldes en banque et en caisse	Méthode générale

Méthode générale

Dans le cadre de la méthode générale, à chaque date de clôture, la Compagnie détermine si l'actif financier se trouve dans l'une des trois étapes suivantes afin de déterminer le montant égal aux pertes de crédit attendues à comptabiliser ainsi que le mode de comptabilisation des produits d'intérêts.

- **Étape 1** - lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers à l'étape 1, la Compagnie comptabilise une provision pour pertes de crédit



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

attendues pour les 12 mois à venir et comptabilise les produits d'intérêts sur une base brute - cela signifie que des intérêts seront calculés sur la valeur comptable brute de l'actif financier avant ajustement des pertes de crédit attendues.

- **Étape 2** - lorsque le risque de crédit a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale. Lorsqu'un actif financier passe à l'étape 2, la Compagnie comptabilise un montant égal à la provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle mais les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur une base brute.
- **Étape 3** - lorsque l'actif financier s'est déprécié. C'est effectivement à ce stade qu'un événement de perte est survenu. Pour les actifs financiers à l'étape 3, la Compagnie continuera à comptabiliser les provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument, mais comptabilisera désormais les produits d'intérêts sur une base nette. À ce titre, les produits d'intérêts seront calculés sur la base de la valeur comptable brute de l'actif financier moins les provisions pour pertes sur créances.

Les variations du solde de la provision pour pertes sont comptabilisées en résultat comme un gain ou une perte de valeur.

Méthode simplifiée

Selon la méthode simplifiée, la Compagnie évalue la provision pour pertes en fonction d'un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Définition de la défaillance

La Compagnie considérera un actif financier comme étant en défaillance lorsque:

- Il est peu probable que l'émetteur ou l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit envers la Compagnie sans que cette dernière ne recoure à des mesures comme la réalisation d'un titre (le cas échéant) ; ou
- L'émetteur ou l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de toute obligation de crédit importante envers la Compagnie. Cela sera conforme aux critères réfutables définis par la norme IFRS 9 et aux pratiques existantes de la Compagnie ; ou

Pour déterminer si l'émetteur ou l'emprunteur est en défaillance, la Compagnie prend en compte les indicateurs suivants :

- Indicateurs qualitatifs : par exemple le non-respect des engagements et d'autres indicateurs de détresse financière ;
- Indicateurs quantitatifs : par exemple le statut d'arriérés et de non-paiement d'une autre obligation du même émetteur envers la Compagnie ;
- Données recueillies en interne et obtenues à partir de sources externes.

Les éléments utilisés pour déterminer si un instrument financier est en défaillance et leur importance peuvent varier au fil du temps pour tenir compte des changements de circonstances.

Forte concentration du risque de crédit (SIICR)

Pour déterminer si le risque de crédit (c.-à-d. risque de défaillance) d'un instrument financier a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Compagnie prend en compte des informations raisonnables et

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

justifiables, pertinentes et disponibles sans coûts ni efforts indus. Cela comprend des informations quantitatives et qualitatives, ainsi que des analyses fondées sur l'expérience historique de la Compagnie, une évaluation de crédit et des informations prospectives.

La Compagnie détermine principalement si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu pour une exposition en établissant une comparaison entre :

- La probabilité de défaillance (PD) globale restante à la date de clôture;
- La PD globale restante à un moment donné estimée lors de la comptabilisation initiale de l'exposition.

L'évaluation de la détérioration importante est essentielle pour établir le point de passage entre l'obligation d'évaluer une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et une provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

La Compagnie surveille l'efficacité des critères utilisés pour identifier une augmentation significative du risque de crédit en procédant à des examens réguliers afin de confirmer que:

- les critères permettent d'identifier des augmentations significatives du risque de crédit avant qu'une exposition ne soit en défaillance ;
- les critères ne correspondent pas lorsqu'un actif est en souffrance depuis 30 jours ;
- le délai moyen entre l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit et la défaillance semble raisonnable;
- les expositions ne sont pas généralement transférées d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à une dépréciation de crédit ;
- Il n'y a pas de volatilité injustifiée au titre de la provision pour pertes sur les transferts entre l'évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et des provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

Intégration de données prospectives

La Compagnie intègre des informations prospectives dans son évaluation visant à déterminer si le risque de crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale et dans son évaluation des pertes de crédit attendues. Elle formule un « scénario de référence » sur l'orientation future des variables économiques pertinentes et des modèles prévisionnels en tenant compte de diverses informations externes réelles et prévisionnelles. Les informations externes comprennent les données et prévisions économiques publiées par les organes gouvernementaux et les autorités monétaires des pays dans lesquels la Compagnie exerce ses activités.

Le scénario de référence représente la meilleure estimation et correspond aux informations utilisées par la Compagnie à d'autres fins, comme la planification stratégique et la budgétisation. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et plus pessimistes.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les éléments clés de l'évaluation des pertes de crédit attendues sont les structures à long terme des variables suivantes:



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

- Probabilité de défaillance (PD)
- Pertes en cas de défaillance (PCD)
- Risques en cas de défaillance (RCD)

Pour déterminer les probabilités de défaillance pour la durée de vie résiduelle totale ou pour les 12 mois à venir, la Compagnie utilise les tableaux de probabilité de défaillance fournis par l'agence de notation X en fonction de l'historique par défaut des débiteurs ayant la même notation de crédit. La Compagnie adopte la même méthode pour les placements non cotés en faisant correspondre ses niveaux de risque interne à des notations externes équivalentes (voir (i)). Les PD sont réajustées sur la base des rendements obligataires actuels et des prix des CDS et pour tenir compte de l'information prospective comme décrit ci-dessus. Les modifications de la notation d'une contrepartie ou d'une exposition entraînent une modification de l'estimation de la PD concernée.

Les pertes en cas de défaillance (PCD) représentent l'ampleur de la perte probable en cas de défaut de paiement. La Compagnie estime les paramètres des PCD basés sur l'historique des taux de recouvrement des créances à l'égard des contreparties en défaut. Les modèles de PCD considèrent la structure, la garantie, l'ancienneté de la déclaration de sinistre, l'industrie de la contrepartie et les coûts de recouvrement des garanties qui font partie intégrante de l'actif financier. Pour les prêts garantis par des immeubles de commerce de détail, les ratios de prêt sur valeur sont un paramètre clé dans la détermination des PCD. Les estimations des PCD sont réajustées pour différents scénarios économiques. Elles sont calculées sur une base des flux de trésorerie actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif comme facteur d'actualisation.

Les RCD représentent l'exposition attendue en cas de défaillance. La Compagnie tire les RCD de l'exposition actuelle à la contrepartie et les changements potentiels au montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés. Les RCD d'un actif financier représentent sa valeur comptable brute.

Comme décrit ci-dessus, et sous réserve d'utiliser un maximum de PD sur les 12 mois à venir pour les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative, la Compagnie évalue les pertes de crédit attendues en tenant compte du risque de défaillance sur la période contractuelle maximale (y compris les options d'extension de l'emprunteur) auxquelles elle est exposée au risque de crédit, même si, aux fins de gestion des risques, la Compagnie envisage une période plus longue.

Lorsque la modélisation d'un paramètre est effectuée sur une base collective, les instruments financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risque partagées, notamment:

- Type d'instrument
- Classification du risque de crédit
- Type de garantie
- Date de comptabilisation initiale
- Durée restante jusqu'à échéance ; industrie ; et
- Localisation géographique de l'emprunteur

Les groupes sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un groupe particulier restent bien homogènes.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

Lorsque les pertes de crédit attendues sont évaluées en utilisant des paramètres basés sur une modélisation collective, les informations de référence externes utilisées par la Compagnie pour calculer les taux de défaillance de ses portefeuilles constituent un élément important de l'évaluation de ces pertes de crédit attendues. Cela inclut les probabilités de défaillance (PD) fournies dans les études de Moody et de Standard & Poor's sur les défauts d'obligations.

Créances découlant des contrats de réassurance

Les pertes de crédit attendues découlant des contrats de réassurance sont calculées en fonction des taux de pertes. Les taux de pertes sont déterminés sur la base des jours de retard et des pertes sur créances encourues au cours des sept dernières années.

La Compagnie renégocie ou modifie rarement les flux de trésorerie contractuels de titres. Cependant, lorsque cela se produit, la Compagnie évalue si oui ou non les nouvelles modalités sont, dans une large mesure, différentes des conditions initiales. Pour ce faire, la Compagnie tient compte des facteurs suivants :

- Difficulté financière de la contrepartie ;
- Profil de risque de l'instrument affecté par l'introduction de nouvelles dispositions substantielles ;
- Extension significative de la durée du contrat, lorsque l'emprunteur n'est pas en difficulté financière ;
- Variation importante des taux d'intérêt ;
- Variation du taux de change de la monnaie dans laquelle la garantie est libellée ;
- Inclusion de garanties, d'autres sûretés ou de crédit renforcés ayant une incidence importante sur le risque de crédit associé au prêt.

Lorsque les conditions sont pour l'essentiel différentes, la Compagnie décomptabilise l'actif financier initial et comptabilise un « nouvel » actif à la juste valeur et recalcule un nouveau taux d'intérêt effectif (TIE) pour cet actif. La date de renégociation est par conséquent considérée comme étant la date de comptabilisation initiale aux fins du calcul de la dépréciation, notamment pour déterminer si une augmentation considérable du risque de crédit a eu lieu.

Lorsque les conditions ne sont pas sensiblement différentes, la renégociation ou la modification n'entraîne pas de décomptabilisation et la Compagnie réévalue la valeur comptable brute sur la base des flux de trésorerie révisés de l'actif financier et comptabilise un gain ou une perte résultant de la modification en résultat. La nouvelle valeur comptable brute est recalculée en actualisant les flux de trésorerie modifiés au taux d'intérêt effectif (TIE) initial.

(vii) Politique relative à l'annulation des créances

La Compagnie annule les actifs financiers, en tout ou en partie, lorsqu'elle a épuisé toutes les voies de recouvrement et qu'elle a conclu que l'on ne pouvait raisonnablement espérer recouvrer. Les indicateurs établissant que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer incluent (i) la cessation des activités d'exécution ; et (ii) la Compagnie saisit une garantie et la valeur de la garantie est telle que l'on ne peut raisonnablement espérer un recouvrement intégral.

La Compagnie peut radier des actifs financiers qui sont encore soumis à des activités d'application de la loi. Il n'y avait pas d'actif radié au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(viii) Normes comptables appliquées jusqu'au 31 décembre 2017

La Compagnie a appliqué rétrospectivement la norme IFRS 9, mais elle a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives. Les informations comparatives fournies continuent donc d'être prises en compte conformément aux méthodes comptables antérieures de la Compagnie.

Classification

Jusqu'au 31 décembre 2017, la Compagnie a classé ses actifs financiers dans les catégories suivantes:

- prêts et créances ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- actifs financiers disponibles à la vente

La classification dépend de la raison pour laquelle les placements ont été effectués. La direction a établi la classification de ses investissements lors de la comptabilisation initiale et, dans le cas des actifs classés comme détenus jusqu'à leur échéance, elle a réévalué cette désignation à la fin de chaque exercice.

Reclassification

La Compagnie pourrait choisir de reclasser un actif financier commercial non dérivé de la catégorie « détenus à des fins de transaction » si l'actif financier n'était plus détenu dans le but de le vendre à court terme. Les actifs financiers, autres que les prêts et créances, ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction que dans de rares circonstances résultant d'un événement unique qui est inhabituel et très peu susceptible de se reproduire à court terme. En outre, la Compagnie peut choisir de reclasser les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances des catégories « détenus à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » si elle a l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir proche ou jusqu'à échéance à la date de reclassification.

Les reclassifications ont été effectuées à la juste valeur à la date de reclassification. La juste valeur est devenue le nouveau coût ou le coût amorti, selon le cas, et aucune reprise des gains ou des pertes de juste valeur comptabilisés avant la date de reclassification n'a été effectuée par la suite. Les taux d'intérêt effectifs des actifs financiers reclassés en prêts et créances et des catégories de titres détenus jusqu'à échéance ont été déterminés à la date de reclassification. D'autres augmentations des estimations des flux de trésorerie ont ajusté les taux d'intérêt effectifs de manière prospective.

Évaluation ultérieure

L'évaluation faite lors de la comptabilisation initiale n'a pas changé lors de l'adoption de l'IFRS 9, voir la description ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances et les placements détenus jusqu'à leur échéance ont été comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont, par la suite, comptabilisés à leur juste valeur.

Les gains ou les pertes résultant des variations de la juste valeur ont été comptabilisés comme suit:

- pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte résultat (JVCR) - gains et pertes comptabilisés en résultat.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(viii) Normes comptables appliquées jusqu'au 31 décembre 2017 (suite)

- pour les actifs financiers disponibles à la vente qui sont des titres monétaires libellés en devises étrangères - les écarts de conversion liés aux variations du coût amorti du titre ont été comptabilisés en résultat net et les autres variations de la valeur comptable ont été comptabilisées en autres éléments du résultat global.
- pour les autres titres monétaires et non monétaires classés comme disponibles à la vente - dans les autres éléments du résultat global

Lorsque les titres classés comme disponibles à la vente ont été vendus, les ajustements à la juste valeur cumulés dans les autres éléments du résultat global ont été reclassés dans le résultat net en tant que gains et pertes découlant des titres de placement.

Perte de valeur

La Compagnie a évalué, à la fin de chaque exercice, s'il existait un indice objectif montrant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a perdu sa valeur. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a été déprécié et des pertes de valeur n'ont été subies que, s'il existait un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif (« événement générateur de pertes») et que l'événement (ou les événements) générateur de perte a eu un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers pouvant être estimé de manière fiable. Dans le cas des placements en actions classés comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre par rapport à son coût est considérée comme un indice de dépréciation des actifs.

(j) Revenus différés

Ce revenu représente la valeur d'un terrain à sa comptabilisation initiale (une évaluation effectuée en 1994) appartenant à la Compagnie. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement du Kenya. Le montant est amorti sur la période de location et est enregistré net de la reprise cumulée comptabilisée en résultat.

(k) Droits des employés

Les charges prévisionnelles pour les droits aux congés annuels acquis par les employés à la date de clôture de l'exercice sont comptabilisées en tant que charges à payer.

Les droits à la gratification sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés éligibles. Une provision est constituée au titre de la gratification annuelle estimative pour les services rendus par les employés à la date de clôture de l'exercice.

La Compagnie administre un Fonds de prévoyance qui est un régime à contributions définies au bénéfice de ses employés. Les actifs du Fonds sont détenus dans des organismes de gestion séparés gérant ces fonds à titre fiduciaire. Les contributions de ce Fonds sont versées par la Compagnie et les employés.

Les obligations de la Compagnie relatives au Fonds de prévoyance sont portées au compte de résultat à leur échéance.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(i) Instruments financiers (suite)

(viii) Normes comptables appliquées jusqu'au 31 décembre 2017 (suite)

(l) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts auprès des banques, d'autres placements extrêmement liquides à court terme qui sont facilement convertibles en espèces et ont des échéances initiales d'au moins trois mois.

(m) Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de la période d'annonce de ces dividendes

(n) Impôts

Conformément à l'article 7 (exonération de l'impôt sur le revenu) de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Kenya et la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), la Compagnie est exonérée de toutes formes d'impôt.

L'article 8 (exonérations des droits et taxes) de l'Accord permet à la Compagnie d'importer ou d'acheter en franchise de droits et de la taxe sur valeur ajoutée (TVA), des matériels, des équipements et des véhicules à moteur. L'article 9 (privilèges et immunités pour les administrateurs et les administrateurs suppléants de la Compagnie) prévoit que les administrateurs et les administrateurs suppléants de la Compagnie se voient accorder des immunités, exemptions et privilèges accordés aux missions et aux envoyés diplomatiques non-résidentes et aucun impôt ne sera perçu sur ou en ce qui concerne les émoluments versés par la Compagnie à ses administrateurs et administrateurs non suppléants non-résidents.

L'article 10 (fonctionnaires, experts et consultants de la Compagnie) exonère les fonctionnaires de la Compagnie de toute forme d'imposition directe des salaires et émoluments et tout revenu provenant de sources extérieures au Kenya. Il exonère également de l'impôt les salaires et les émoluments versés aux fonctionnaires désignés par le Directeur général. L'article 10 prévoit également que l'applicabilité des exemptions aux ressortissants du Kenya est déterminée par le gouvernement du Kenya, qui est encore à convenir.

(o) Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées à la valeur nominale et classées en « capital-actions » dans les fonds propres. Toute somme reçue excédant la valeur nominale des actions émises est classée en « prime d'émission » et enregistrée en fonds propres.

Les actions sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas d'obligation de transférer la trésorerie ou d'autres actifs.

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel.

(p) Comparaison de données

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation des comptes adoptés pour l'exercice en cours.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

3 PRIMES BRUTES SOUSCRITES

(i) Répartition par branche

Les revenus de primes de la Compagnie peuvent être analysés selon les principales branches comme suit:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Branche:		
Incendie et risques techniques	81 452 925	73 865 314
Responsabilités civiles	37 164 603	27 330 772
Automobile	12 948 132	10 316 769
Transport	10 006 285	9 094 935
Avion	2 684 384	3 255 300
Vie	14 611 972	11 951 512
Maladie	19 666 639	16 317 758
	178 534 940	152 132 360

(ii) Répartition géographique

	2018		2017	
	Prime brute	%	Prime brute	%
Région				
COMESA	133 292 294	74.66	111 775 205	73,47
Non – COMESA (Afrique)	21 349 960	11.96	17 911 022	11,77
Autres régions	23 892 686	13.38	22 446 133	14,76
Total	178 534 940	100.0	152 132 360	100,00

(iii) Par type de réassurance

Proportionnelle	113 017 862	63.30	100 577 665	66,11
Non-proportionnelle	24 962 571	13.98	22 132 414	14,55
Facultative	40 554 507	22.72	29 422 281	19,34
Total	178 534 940	100.00	152 132 360	100,00



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

4 PRODUITS DE PLACEMENTS

	2018 \$EU	2017 \$EU
Produit d'intérêts sur titres publics	7 464 230	3 884 480
Produit d'intérêts sur dépôts auprès des institutions financières	4 618 729	5 129 512
Produit d'intérêts sur obligations d'entreprise	466 952	1 555 722
Produit de placements à l'étranger	16 872	17 077
Revenus locatifs	655 533	1 228 284
Produit de dividendes	399 905	458 424
Gains (pertes) sur la juste valeur des immeubles de placement (Note 11)	807 054	445 429
Gains sur vente d'actions cotées	-	1 603 555
	14 429 275	14 322 483
Revenus de placement sur actifs financiers analysés par catégorie d'actif comme suit:		
Placements détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat	416 777	2 079 056
Placements détenus au coût amorti	12 549 911	10 569 714
	12 966 688	12 648 770
Revenus de placement réalisés sur des actifs non financiers (immeubles de placement)	1 462 587	1 673 713
Total des revenus de placement	14 429 275	14 322 483
5 CHARGES BRUTES DES SINISTRES		
Sinistres bruts réglés	78 799 565	58 481 208
Variation de la provision pour sinistres à régler	4 388 287	8 051 879
	83 187 852	66 533 087
6 DÉPENSES D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES		
Émoluments et avantages du personnel (Note 8)	6 653 695	8 559 099
Honoraires du Commissaire aux comptes	40 000	38 460
Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	442 119	349 206
Dépréciation (Note 9)	220 809	120 300
Amortissement des actifs incorporels (Note 10)	19 539	6 122
Perte sur transactions en devises étrangères	4 315 118	2 689 848
Charge de dépréciation pour créances douteuses		
- résultant des créances sur prime de réassurance (Note 13(iii))	2 310 725	908 126
Frais de réparation et d'entretien	334 022	243 019
Taxes et redevances relatives aux primes	1 201 683	1 353 782
Autres dépenses	2 434 738	2 179 889
	17 972 448	16 447 851

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

7 RÉSULTAT PAR ACTION

	2018 \$EU	2017 \$EU
Résultat attribuable aux actionnaires (\$EU)	10 144 760	23 852 766
Nombre moyen pondéré d'actions émises (Note 24 (iii))	57 017 704	56 639 401
Résultat par action (\$EU) – de base et dilué	0,178	0,421

Le résultat par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises.

Il n'y avait pas d'actions à effet dilutif en circulation au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. Le résultat par action dilué est donc le même que le résultat par action de base mentionné ci-dessus.

8 CHARGES DE PERSONNEL

	2018 \$EU	2017 \$EU
Les charges de personnel comprennent ce qui suit :		
- Salaires et traitements	4 650 973	6 798 769
- Prestations de retraite du personnel	796 033	727 886
- Autres avantages du personnel	1 206 689	1 032 444
	6 653 695	8 559 099

En fin d'exercice les employés de la Compagnie étaient au nombre de 69 (2017 : 60).

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018 \$EU	2017 \$EU
Coût ou évaluation	3 109 104	2 666 879
Amortissement cumulé	(1 310 482)	(1 164 447)
Valeur comptable nette	1 798 622	1 502 432
Comprenant;		
Immeuble	1 234 016	1 238 075
Véhicules à moteur	85 834	
Mobilier de bureau et installations	255 031	215 358
Equipements de bureau	47 802	32 138
Matériel informatique	175 939	16 861
Valeur comptable nette	1 798 622	1 502 432



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Une évaluation indépendante des terrains et bâtiments de la Compagnie a été respectivement effectuée par Gimco Limited, une agence d'expertise immobilière agréée, afin de déterminer la juste valeur des immeubles. L'expert immobilier dispose des qualifications requises et d'une expérience récente dans l'évaluation des immobilisations corporelles dans les endroits pertinents. L'évaluation effectuée chaque année a été réalisée le 31 décembre 2018 sur la base d'une valeur marchande ouverte. Dans l'estimation de la juste valeur des immeubles l'utilisation optimale des immeubles est leur utilisation actuelle. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice. Si les immeubles de la Compagnie avaient été évalués au coût historique leur valeur comptable aurait été de 682 006 \$EU (2017 : 706 768 \$EU).

Aucune dotation aux amortissements n'a été enregistrée aux fins du calcul des résultats de l'exercice au titre de certaine immobilisations corporelles entièrement amorties avec un coût de 980,405 \$EU (2017 : 1 052 111 \$EU) qui sont encore en utilisation. Si une dotation aux amortissements avait été enregistrée au cours de l'exercice sur le coût de ces actifs ce chiffre aurait été 234 144 \$EU (2017 : 247 243 \$EU).

	Terrains et Immobilisations corporelles \$EU	Véhicules à moteur \$EU	Mobilier de bureau et installation \$EU	Equipement de bureau \$EU	Matériel informatique \$EU	Total \$EU
Coût ou Évaluation						
Au 1er janvier 2017	1 120 867	294 521	734 625	150 999	409 967	2 710 979
Acquisitions	-	-	59 279	6 712	12 006	77 997
Cessions	-	(74 972)	(47 057)	(61 494)	(55 782)	(239 305)
Excédent de réévaluation	117 208	-	-	-	-	117 208
Au 31 décembre 2017	1 238 075	219 549	746 847	96 217	366 191	2 666 879
Au 1er janvier 2018	1 238 075	219 549	746 847	96 217	366 191	2 666 879
Acquisitions	-	114 445	94 501	26 515	261 945	497 406
Cessions	-	-	(27 487)	(2 700)	(20 935)	(51 122)
Excédent de réévaluation	(4 059)	-	-	-	-	(4 059)
Au 31 décembre 2018	1 234 016	333 994	813 861	120 032	607 201	3 109 104
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Au 1er janvier 2017	-	270 604	534 735	116 684	383 737	1 305 760
Charges de l'exercice	22 417	23 912	43 726	8 889	21 356	120 300
Suppression après cessions	-	(74 967)	(46 972)	(61 494)	(55 763)	(239 196)
Reprise sur réévaluation	(22 417)	-	-	-	-	(22 417)
Au 31 décembre 2017	-	219 549	531 489	64 079	349 330	1 164 447
Au 1er janvier 2018	-	219 549	531 489	64 079	349 330	1 164 447
Charges de l'exercice	24 762	28 611	53 824	10 745	102 867	220 809
Suppression après cessions	-	-	(26 483)	(2 594)	(20 935)	(50 012)
Reprise sur réévaluation	(24 762)	-	-	-	-	(24 762)
Au 31 décembre 2018	-	248 160	558 830	72 230	431 262	1 310 482
VALEUR COMPTABLE NETTE						
Au 31 décembre 2018	1 234 016	85 834	255 031	47 802	175 939	1 798 622
Au 31 décembre 2017	1 238 075	-	215 358	32 138	16 861	1 502 432

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les détails des terrains et des immeubles en pleine propriété de la Compagnie et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2018 sont présentés comme suit:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	-	-
Niveau 3	1 234 016	1 238 075
Juste valeur au 31 décembre	1 234 016	1 238,075

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice.

10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – LOGICIEL

Coût		936 948	896 697
Amortissement cumulé		(910 114)	(890 575)
Valeur comptable nette		26 834	6 122
Analyse du mouvement du compte:	Licences de logiciel	Autres logiciels	Total
COÛT	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2017	621 931	274 766	896 697
Au 31 décembre 2017	621 931	274 766	896 697
Au 1er janvier 2018	621 931	274 766	896 697
Acquisitions – 2018	-	40 251	40 251
Au 31 décembre 2018	621 931	315 017	936 948
AMORTISSEMENT CUMULE			
AAu 1er janvier 2017	621 931	262 522	884 453
Charges de l'exercice 2017	-	6 122	6 122
Au 31 décembre 2017	621 931	268 644	890 575
Charges de l'exercice 2018	-	19 539	19 539
Au 31 décembre 2018	621 931	288 183	910 114
VALEUR COMPTABLE NETTE			
Au 31 décembre 2018	-	26 834	26 834
Au 31 décembre 2017	-	6 122	6 122

Tous les logiciels sont amortis sur une période de cinq ans.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

11 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2018 \$EU	2017 \$EU
Juste valeur des immeubles de placement	27 777 039	22 034 974

Immeubles de placement:

À la juste valeur	Immeuble ZEP-RE \$EU	Immeuble Prosperity House \$EU	Parking Upper Hill \$EU	Terrain en Zambie \$EU	Mombasa Road \$EU	Propriété de Harare \$EU	Total \$EU
Au 1er janvier 2017	8 489 911	5 285 929	1 922 156	2 208 499	864 970	240 000	19 011 465
Acquisitions	-	-	-	2 578 080	-	-	2 578 080
Gains (pertes) sur réévaluation	159 567	142 532	65 048	22 352	55 930	-	445 429
Au 31 décembre 2017	8 649 478	5 428 461	1 987 204	4 808 931	920 900	240 000	22 034 974
Au 1er janvier 2018	8 649 478	5 428 461	1 987 204	4 808 931	920 900	240 000	22 034 974
Acquisitions	126 439	-	-	4 808 572	-	-	4 935 011
Gains sur réévaluation	104 965	169 103	75 057	396 800	61 129	-	807 054
Au 31 décembre 2018	8 880 882	5 597 564	2 062 261	10 014 303	982 029	240 000	27 777 039

Les dernières expertises immobilières du patrimoine se trouvant au Kenya, en Zambie et au Zimbabwe ont été respectivement effectuées sur appel d'offres ouvert par Gimco Limited, Knight Frank Zambia Limited et Knight Frank Zimbabwe qui sont des agences d'expertise immobilière agréées au 31 décembre 2018. Les experts immobiliers disposent de l'expérience et des qualifications requises dans l'évaluation des Immobilisations corporelles dans les endroits pertinents. Dans l'estimation de la juste valeur des propriétés l'utilisation optimale des propriétés est leur utilisation actuelle. La technique d'évaluation n'a pas changé au cours de l'exercice. Les gains de la juste valeur résultant de la réévaluation ont été pris en compte dans le compte d'exploitation.

Tous les immeubles de placement de la Compagnie sont tenus au titre d'intérêts locatifs.

Les détails des immeubles de placement de la Compagnie et les informations sur la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2018 se présentent comme suit:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	-	-
Niveau 3	27 777 039	22 034 974
Juste valeur au 31 décembre	27 777 039	22 034 974

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

12 (i) PLACEMENT EN ACTIONS

Les placements en actions sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	15 085 934	12 266 247
Acquisitions	12 247 218	3 722 236
Cessions	(1 300 025)	(1 316 338)
Gains/(pertes) à la juste valeur (Note 25 (i))	(3 945 856)	171 028
Différence de change sur réévaluation (note 25 (i))	208 344	242 761
Au 31 décembre	22 295 615	15 085 934

(ii) PLACEMENT DANS LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES À LA VALEUR NETTE DES ACTIFS

	Uganda Reinsurance Corporation US\$	WAICA Reinsurance Corporation US\$	Tanzania Reinsurance Corporation US\$	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique US\$	Trade & Development Bank US\$	Total US\$
Au 1er janvier 2017	841 911	5 864 432	1 432 260	500 000	5 004 000	13 642 603
Acquisitions	43 648	-	405 112	-	-	448 760
Gains à la juste valeur (Note 25(iii))	318 481	847 335	458 545	15 554	3 116 371	4 756 286
Au 31 décembre 2017	1 204 040	6 711 767	2 295 917	515 554	8 120 371	18 847 649
Au 1er janvier 2018	1 204 040	6 711 767	2 295 917	515 554	8 120 371	18 847 649
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Gains à la juste valeur (Note 25(iii))	310 167	666 238	(230 264)	36 736	568 146	1 351 023
Au 31 décembre 2018	1 514 207	7 378 005	2 065 653	552 290	8 688 517	20 198 672

Les placements ci-dessus ne sont pas cotés sur un marché actif et leurs justes valeurs ne peuvent pas être évaluées de façon fiable. Au 31 décembre 2018, ils sont donc comptabilisés au coût des actions de la Compagnie dans les sociétés affiliées.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

13 CRÉANCES DÉCOULANT DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

	2018 \$EU	2017 \$EU
Créances résultant des opérations de réassurance	45 093 539	51 513 525
Provisions pour créances douteuses (Note 13 (ii) ci-dessous)	(8 113 174)	(7 644 737)
Valeur comptable nette	36 980 365	43 868 788

Les créances résultant des opérations de réassurance sont inscrites à leur valeur diminuée de toute provision pour pertes de crédit attendues.

(i) Analyse d'ancienneté des créances découlant des contrats de réassurance

	2018 \$EU	2017 \$EU
0 - 90 jours	10 786 806	11 901 484
91-120 jours	1 853 476	3 060 190
121-270 jours	10 487 317	13 215 468
271 – 360 jours	2 753 689	4 202 909
Plus de 360 jours	11 099 077	11 488 737
Au 31 décembre	36 980 365	43 868 788
Age moyen (jours) – sur base de primes brutes souscrites	76	105

(ii) Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

Au 1er janvier	7 644 737	6 736 611
Charges de l'exercice - à recevoir	1 974 823	908 126
Charges de l'exercice - à payer	335 902	-
Différence de change sur réévaluation	(1 842 288)	-
Au 31 décembre	8 113 174	7 644 737

L'impact de l'adoption de la norme IFRS 9 sur la provision pour créances irrécouvrables prévues résultant de contrats de réassurance a été jugé négligeable.

(iii) Charge pour dépréciation de créances irrécouvrables (Note 6)

Résultant des opérations de réassurance - à recevoir	1 974 823	908 126
Résultant des opérations de réassurance - à payer	335 902	-
	2 310 725	908 126

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

14 DÉPÔTS RETENUS PAR LES COMPAGNIES CÉDANTES

Ce montant représente les primes d'assurance retenues par les compagnies cédantes. Le mouvement du compte se présente comme suit :

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	6 016 722	4 638 653
(Diminution)/Augmentation au cours de l'exercice	(426 051)	1 378 069
Au 31 décembre	5 590 671	6 016 722

15 PART DES RÉTROCESSIONNAIRES POUR LES PASSIFS DE RÉASSURANCE

	2018 \$EU	2017 \$EU
Part de rétrocession:		
Provision pour primes non acquises et risques en cours (Note 27)	10 567 002	10 786 220
Sinistres en suspens et déclarés (Note 26)	12 076 775	13 895 922
Sinistres en suspens mais non déclarés (Note 26)	8 505 701	6 281 656
	31 149 478	30 963 798

16 AUTRES CRÉANCES

	2018 \$EU	2017 \$EU
Créances provenant du guichet <i>Retakaful</i>	548 365	1 065 645
Créances du personnel	1 198 922	1 860 164
Paiements anticipés	731 244	659 954
Dépôts	34 892	33 999
Loyer à recevoir	428 427	535 778
Autres	6 808 454	3 043 071
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(10 226)	-
	9 740 078	7 198 611



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

17 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS (DAC)

Ce montant représente les commissions d'assurance, les dépenses de courtage et autres dépenses connexes engagées qui se rapportent aux polices en vigueur à la fin de l'exercice. Le mouvement du compte se présente comme suit:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	9 219 258	9 179 323
Augmentation au cours de l'exercice	907 805	39 935
Au 31 décembre	10 127 063	9 219 258

18 TITRES PUBLICS

Dont:		
Bons et obligations du Trésor	10 609 000	6 554 342
Prêts et créances publiques venant à échéance	86 679 631	91 396 643
	97 288 631	97 950 985
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(128 869)	-
	97 159 762	97 950 985

(i) Bons et obligations du Trésor venant à échéance :		
- Dans 6 mois	9 453 424	5 546 799
- Entre 6 mois et une année	-	-
- Entre une année et 5 années	168 888	34 689
- Après 5 années	986 688	972 854
	10 609 000	6 554 342
(ii) Prêts et créances publiques venant à échéance:		
- Dans 6 mois	-	25 222 731
- Entre 6 mois et une année	-	10 159 165
- Entre une année et 5 années	71 364 777	51 041 966
- Après 5 années	15 314 854	4 972 781
Au 31 décembre	86 679 631	91 396 643
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Titres libellés en dollars américains	96 133 056	96 943 442
Titres libellés en shillings kényans	1 155 575	1 007 543
	97 288 631	97 950 985
(iii) Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	-	-
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	(109 429)	-
Charges au titre de l'exercice	(19 440)	-
Au 31 décembre	(128 869)	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

19 PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

	2018 US\$	2017 US\$
Fonds discrétionnaire	5 364 608	5 793 153
Fonds d'investissement	3 286 444	3 453 085
Fonds d'investissement Ashburton	1 292 972	8 067 967
	9 944 024	17 314 205
Variation au cours de l'exercice		
Au 1er janvier	17 314 205	18 034 344
Cessions	(6 839 982)	(1 276 570)
Gains (pertes) réalisés à la juste valeur (Note 25(i))	(530 199)	556 431
Au 31 décembre	9 944 024	17 314 205

20 DÉPÔTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Analyse en fonction des devises dans lesquelles les dépôts sont libellés:		
Dépôts en dollars américains	90 576 386	84 229 022
Dépôts en shillings kényans	7 703 587	5 101 426
Dépôts en livres soudanaises	1 792 451	4 639 048
Dépôts en birrs éthiopiens	6 995 168	5 250 224
Dépôts en kwachas malawiens	144 406	-
	107 211 998	99 219 720
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(452 854)	-
	106 759 144	99 219 720
Analyse des échéances:		
Dans 3 mois de placement	4 393 222	24 080 559
Après 3 mois de placement	102 818 776	75 139 161
	107 211 998	99 219 720
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	-	-
Variations découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	(522 080)	-
Charges au titre de l'exercice	69 226	-
Au 31 décembre	(452 854)	-

Les dépôts auprès des institutions financières ont une échéance moyenne de 3 à 12 mois (2017 : 3 à 12 mois).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

21 OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET PRÊTS

	2018 \$EU	2017 \$EU
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Titres libellés en dollars américains	-	995 726
Titres libellés en shillings kényans	837 669	825 945
Titres libellés en shillings kényans	260 971	270 722
	1 098 640	2 092 393
Provision pour créances irrécouvrables prévues		
	(9 644)	-
	1 088 996	2 092 393
Obligations d'entreprise et prêts arrivant à échéance:		
- Dans 1 an	-	-
- Entre une année et 5 années	1 088 996	2 092 393
- Après 5 années	-	-
Au 31 décembre	1 088 996	2 092 393
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	-	-
Variations découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	(22 840)	-
Charges au titre de l'exercice	13 196	-
Au 31 décembre	(9 644)	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

22 SOLDES EN BANQUE ET EN CAISSE

	2018 \$EU	2017 \$EU
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les soldes sont libellés:		
Dollars américains	707 977	904 395
Francs CFA de l'Afrique centrale (XAF)	543 701	110 717
Birrs éthiopiens	517 307	2 554
Livres soudanaises	472 831	291 128
Francs burundais	433 904	-
Shillings kenyans	267 067	294 013
Francs CFA de l'Afrique de l'Ouest	243 375	285 990
Kwachas zambiens	89 169	127 073
Kwachas malawiens	33 398	43 019
Autres	67 346	37 140
	3 376 075	2 096 029
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(37 161)	-
	3 338 914	2 096 029
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1 janvier	-	-
Variations découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	(25 414)	-
Charges au titre de l'exercice	(11 747)	-
	(37 161)	-

23 TAUX D'INTÉRÊT RÉEL MOYEN PONDÉRÉ/DE RENTABILITÉ

Le tableau suivant résume les taux d'intérêt réel moyen pondéré/de rentabilité réalisés au cours de l'exercice sur l'intérêt principal / les placements productifs d'intérêts:

	2018 %	2017 %
Titres publics		
Titres libellés en shillings kényans	12,9	12,5
Titres libellés en livres soudanaises	-	25,7
Titres libellés en dollars américains	7,5	3,6
Dépôts auprès des institutions financières		
Dépôts en dollars américains	4,2	5,0
Dépôts en shillings kényans	8,8	3,6
Dépôts en livres soudanaises	-	14,2
Dépôts en birrs éthiopiens	10,3	4,8
Dépôts en kwachas malawiens	4,0	-
Placements à l'étranger		
Placements en dollars américains	(6,3)	6,6



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

24 CAPITAL SOUSCRIT

(i) Capital souscrit

	2018 \$EU	2017 \$EU
Actions ordinaires d'un (1) \$EU chacune :		
Capital social	57 068 271	56 946 503
Primes d'émission	50 395 786	49 788 160
Capital libéré	107 464 057	106 734 663

(ii) Actions libérées

	Nombre d'actions	2018 \$EU	2017 \$EU
Actions ordinaires d'un (1) \$EU chacune:			
Au 1er janvier 2017	56 513 129	56 513 129	47 920 319
Émission des actions	135 518	135 518	584 082
Dividendes capitalisés	297 856	297 856	1 283 759
Au 31 décembre 2017	56 946 503	56 946 503	49 788 160
Au 1er janvier 2018	56 946 503	56 946 503	49 788 160
Émission des actions	24 441	24 441	-
Dividendes capitalisés	97 327	97 327	607 626
Au 31 décembre 2018	57 068 271	57 068 271	50 395 786
(iii) Nombre moyen pondéré d'actions (Note 7)		57 017 704	56 639 401

25 PROVISIONS

	2018 \$EU	2017 \$EU
Provision pour réévaluation des titres de placements (Note 25 (i))	(4 122 514)	145 197
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles (Note 25 (ii))	552 010	531 307
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées (Note 25 (iii))	6 552 591	5 201 568
	2 982 087	5 878 072

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

25 PROVISIONS (suite)

(i) Provision pour réévaluation des titres de placements

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	145 197	(825 023)
(Pertes) /gains résultant de la réévaluation des placements en actions	(3 953 007)	1 774 583
Transfert de gain sur la cession des placements en actions en résultat (Note 4)	-	(1 603 555)
Pertes)/gains nets de réévaluation résultant des placements en actions (Note 12)	(3 945 856)	171 028
Différence de change résultant de la réévaluation des placements en actions	208 344	242 761
(Pertes)/gains résultant de la réévaluation des placements à l'étranger (Note 19)	(530 199)	556 431
Au 31 décembre	(4 122 514)	145 197

La provision pour la réévaluation des placements représente les montants accumulés des gains et des pertes découlant de la réévaluation des actifs financiers qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Avant le 1er janvier 2018 et avant l'adoption de la norme IFRS 9, ce montant a été comptabilisé net des montants reclassés / transférés en résultat pour l'exercice lorsque ces actifs ont été cédés. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

À la fin de chaque exercice, la Compagnie examine l'état du portefeuille de placements afin d'évaluer la dépréciation. Pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée dans le résultat, la Compagnie vérifie s'il y a une indication objective que la valeur des actifs a subi une dépréciation et que les justes valeurs ont diminué de manière irréversible. Pour les périodes closes le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, aucune des actions ont été déterminés par les administrateurs comme ayant subi une dépréciation irréversible. Aucune perte n'a été donc comptabilisée en résultat.

(ii) Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles – Bâtiments

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	531 307	391 682
Excédent/ (déficit) de réévaluation (Note 9)	(4 059)	117 208
Reprise de l'amortissement sur la réévaluation (Note 9)	24 762	22 417
Gain net sur réévaluation des immobilisations corporelles	20 703	139 625
Au 31 décembre	552 010	531 307

La provision pour réévaluation des immobilisations corporelles provient de la réévaluation des immeubles qui sont classés comme faisant partie des immobilisations corporelles - usage propre. Lorsque les immeubles réévalués sont vendus, la partie de la provision pour réévaluation des propriétés qui se rapporte à cet actif et qui est effectivement réalisée est transférée directement aux bénéfices non distribués.

Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

25 PROVISIONS (suite)

(iii) Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées

Cela se rapporte à l'évaluation des gains ou des pertes des placements dans les sociétés affiliées. Un gain de juste valeur de 1 351 023 \$EU (4 756 286 \$EU en 2017) a été réalisé au cours de l'exercice.

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	5 201 568	445 282
Gains à la juste valeur	1 351 023	4 756 286
	6 552 591	5 201 568

26 BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

	2018 \$EU	2017 \$EU
Bénéfices non distribués	119 299 739	114 838 344
Le mouvement des bénéfices non distribués se présente comme suit:		
Au 1er janvier	114 838 344	95 485 578
Dividendes déclarés (Note 33)	(5 000 000)	(4 500 000)
Variations découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	(683 365)	-
Bénéfice de l'exercice	10 144 760	23 852 766
Au 31 décembre	119 299 739	114 838 344

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le dividende découlant des bénéfices de 2017, d'un montant de 5 000 000 \$EU a été déclaré à l'Assemblée générale annuelle et versé comme indiqué à la note 33.

Les bénéfices non distribués incluent les gains à la juste valeur sur réévaluation des immeubles de placement qui ne sont pas réalisés et ne sont pas disponibles pour distribution. Au 31 décembre 2018, les gains non réalisés à leur juste valeur sur la réévaluation des immeubles de placement s'élevaient à 7 857 095 \$EU (7 050 041 \$EU en 2017).

27 CONTRATS SUR LES PASSIFS DE REASSURANCE

	2018 \$EU	2017 \$EU
Contrats de réassurance		
- Sinistres déclarés et frais de gestion de sinistres	60 229 405	61 915 238
- Sinistres en suspens mais non déclarés (SSND)	30 167 318	26 213 789
Total contrats de réassurance	90 396 723	88 129 027

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

27 CONTRATS SUR LES PASSIFS DE REASSURANCE (suite)

Les sinistres bruts déclarés et la part de rétrocession des frais de gestion des sinistres, le passif et les dettes découlant des sinistres encourus mais non encore déclarés sont présentés ci-dessous:

	2018			2017		
	Bruts \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU	Bruts \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU
Sinistres en suspens	60 229 405	(12 076 775)	48 152 630	61 915 238	(13 895 922)	48 019 316
SSND	30 167 318	(8 505 701)	21 661 617	26 213 789	(6 281 656)	19 932 133
Total sinistres en suspens	90 396 723	(20 582 476)	69 814 247	88 129 027	(20 177 578)	67 951 449

Les sinistres encourus et les SSND de la Compagnie ont été examinés par Actuarial Services (EA) Limited un actuaire indépendant agréé au 31 décembre 2018.

Durant l'exercice sous revue, l'actuaire de la Compagnie a combiné la méthode Chain Ladder dite méthode du triangle et la méthode Bournhuetter Fergusson (« B-F ») afin de déterminer la valeur estimée des sinistres. La méthode du triangle utilise les schémas observés sur le plan des sinistres pour déterminer les tendances futures des sinistres de chaque année. La méthode B-F utilise les estimations des ratios de sinistralité et les schémas de développement des sinistres. La méthode du triangle a été utilisée pour d'abord déterminer les pertes initiales de sinistres avec la méthode B-F et ensuite pour déterminer des sinistres ultimes à partir desquels les réserves pour les SSND ont été estimées.

28 PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES ET RISQUES EN COURS (UPR)

La provision représente le passif résultant d'accords de réassurance commerciaux pour lesquels les obligations de la Compagnie sont encore en vigueur à la fin de l'exercice. Les variations de la provision se présentent comme suit:

	2018			2017		
	Bruts \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU	Bruts \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU
Au 1er janvier	33 965 538	(10 786 220)	23 179 318	27 694 956	(5 971 841)	21 723 115
Mouvement au cours de l'exercice:						
- Primes non acquises	5 434 152	219 218	5 653 370	7 661 894	(4 814 379)	2 847 515
- Gains de change	(1 400 267)	-	(1 400 267)	(1 391 312)	-	(1 391 312)
	4 033 885	219 218	4 253 103	6 270 582	(4 814 379)	1 456 203
Au 31 décembre	37 999 423	(10 567 002)	27 432 421	33 965 538	(10 786 220)	23 179 318

(Note 15)

(Note 15)



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

29 REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé représente la valeur du bail du terrain se trouvant sur Mombasa Road à la comptabilisation initiale. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement kényan et est inclus dans les immeubles de placement comme indiqués à la Note 11. Le montant est amorti au revenu au cours de la période de bail. Le mouvement sur le compte de revenu différé au cours de l'exercice se présente comme suit:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Résultant de la subvention du gouvernement - Au 1er janvier et au 31 décembre	80 686	80 686
Amortissement cumulé: Au 1er janvier	19 561	18 746
Porté au crédit des autres revenus pour l'exercice	815	815
Au 31 décembre	20 376	19 561
Au 31 décembre	60 310	61 125

30 (i) CRÉANCES RÉSULTANT DES CONTRATS DE RÉTROCESSION

Ce montant représente le passif à court terme résultant des contrats de rétrocession. Le mouvement du compte est repris ci-dessous:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	7 337 822	7 033 723
Augmentation au cours de l'exercice	2 996 369	304 099
Au 31 décembre	10 334 191	7 337 822

(ii) CRÉANCES RÉSULTANT DES CONTRATS DE RÉTROCESSION

Ce montant représente le solde créditeur né d'opérations de rétrocession. Le mouvement du compte est présenté ci-dessous:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	4 379 567	5 055 662
Augmentation/ (diminution) au cours de l'exercice	914 962	(676 095)
Au 31 décembre	5 294 529	4 379 567

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 REVENU REPORTE PROVENANT DES COMMISSIONS SUR LES RETROCESSIONS

Ce montant représente la rétrocession des commissions d'assurance de courtage et d'autres recettes connexes perçues qui se rapportent à des polices en vigueur à la fin de l'exercice. Le mouvement du compte est présenté ci-dessous:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Au 1er janvier	2 695 511	2 684 586
Augmentation/ (diminution) au cours de l'exercice	(364 309)	10 925
Au 31 décembre	2 331 202	2 695 511

32 AUTRES EXIGIBLES

Acomptes de loyer	253 359	344 856
Autres passifs	3 946 474	5 866 514
Provision pour congé payé	147 565	140 128
Provision pour gratification	1 412 786	1 477 980
	5 760 184	7 829 478

33 DIVIDENDES À VERSER

Le mouvement du compte dividendes à verser se présente comme suit:

Au 1er janvier	996 174	1 100 486
Dividende final déclaré	5 000 000	4 500 000
Dividendes versés	(4 056 004)	(3 022 697)
Dividendes capitalisés	(582 994)	(1 581 615)
Au 31 décembre	1 357 176	996 174

En ce qui concerne l'année en cours les Administrateurs proposent qu'un dividende de 2 500 000 \$EU (2017 – 5 000 000 \$EU) soit versé aux actionnaires. Ce dividende est subordonné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 20 juin 2019 et il n'a donc pas été comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers.

34 ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Les dépenses en capital autorisés mais non prévues à la fin de la période sous revue et qui ne sont pas comptabilisée dans les états financiers se présentent comme suit:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Immobilisations corporelles	6 348 515	1 123 440
Immeubles de placement	420 000	13 225 000
	6 768 515	14 348 440



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

35 PARTIES LIÉES

La Compagnie est détenue par les gouvernements ainsi que par les institutions publiques et privées des États membres du COMESA. Certaines de celles-ci sont des compagnies d'assurance et de réassurance.

Une partie des activités de souscription de la Compagnie sont exercées avec des sociétés cédantes qui sont actionnaires de la Compagnie. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice ainsi que les soldes des créances dues et les dettes à payer aux parties liées à la fin de l'exercice sont présentées ci-dessous:

	2018 \$EU	2017 \$EU
(i) Transactions avec les parties liées		
Primes brutes acquises:		
- Actionnaires	17 884 767	16 059 773
Sinistres réglés		
- Actionnaires	7 259 122	5 217 971
(ii) Honoraires des administrateurs		
Jetons de présence des administrateurs	125 620	89 407
Autres rémunérations (per diem)	96 677	53 213
	222 297	142 620
(iii) Rémunération des principaux cadres de direction		
Salaires et autres avantages à court terme	1 339 535	1 003 666
Gratification	-	585 482
	1 339 535	1 589 148
(iv) Soldes à recevoir des parties liées		
Primes à recevoir des parties liées	6 070 485	3 118 182
Prêts-automobile et autres prêts au personnel	1 198 922	1 860 164
	7 269 407	4 978 346

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

36 FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

		2018 \$EU	2017 \$EU
Bénéfice de l'exercice		10 144 760	23 852 766
Ajustements pour:			
Gain sur cessions des immobilisations corporelles		(605)	(11 533)
Gain sur ventes des actions cotées	4	-	(1 603 555)
Gain à la juste valeur sur immeubles de placement	4	(807 054)	(445 429)
Provision pour créances irrécouvrables prévues		(683 365)	-
Dépréciation	9	220 809	120 300
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	19 539	6 122
Amortissement des revenus différés	29	(815)	(815)
Variations:			
- Provision pour primes non acquises et risques en cours		4 033 885	6 270 582
- Passif relatif aux contrats de réassurance		2 267 696	8 993 226
- Dépôts retenus par les compagnies cédantes		426 051	(1 378 069)
- Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance		123 357	6 655
- Frais d'acquisition différés (DAC)		(907 805)	(39 935)
- Créances résultant des contrats de réassurance		6 888 423	(14 881 812)
- Part de rétrocession du passif de réassurance		(185 680)	4 704 390
- Exigibles résultant des contrats de rétrocession		2 996 369	304 099
- Commissions de rétrocessions différées (DRR)		(364 309)	10 925
- Exigibles résultant des contrats de réassurance		914 962	(676 095)
- Autres créances		(2 541 467)	(1 063 267)
- Autres exigibles		(2 069 294)	1 108 234
Flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation		20 475 457	25 276 789

37 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Soldes en banque et en caisse	3 338 914	2 096 029
Dépôts auprès des institutions financières venant à échéance dans trois mois (Note 20)	4 393 222	24 080 559
	7 732 136	26 176 588



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

38 ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Les revenus nets de location au cours de la période sous revue étaient de 655 533 \$EU (1 228 284 \$EU en 2017).

À la fin de l'exercice, la Compagnie avait conclu un contrat avec les locataires au titre des futurs loyers suivants:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Pas plus qu'une année	326 533	620 373
Une année au plus mais pas plus que cinq ans	562 425	594 779
Plus de cinq ans	65 356	8 485
	954 314	1 223 637

Les contrats de location couvrent une période de six ans.

39 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La Compagnie formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées de façon continue à la lumière des résultats historiques et d'autres facteurs dont certaines prévisions raisonnables à l'égard d'événements futurs qui semblent appropriés dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principales sources d'incertitude liées aux estimations

Les principales hypothèses relatives aux événements futurs et les autres importantes sources d'incertitude liées aux estimations à la fin de chaque exercice qui risquent d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes.

Responsabilité ultime résultant des sinistres payables au titre des contrats de réassurance

La principale hypothèse qui sous-tend les techniques appliquées dans l'estimation repose essentiellement sur le fait que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistre peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts des sinistres ultimes. Ainsi, ces méthodes extrapolent les tendances de sinistres réglés et encourus, le coût moyen par sinistre et le nombre de sinistres sur la base des tendances observées au cours des années précédentes et des ratios de sinistralité attendus. La matérialisation des sinistres historiques est principalement analysée suivant l'année où les événements ont eu lieu. L'hypothèse qualitative additionnelle est utilisée pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées peuvent ne pas être appliquées à l'avenir (par exemple tenir compte des cas isolés des variations des facteurs externes ou du marché tels que l'attitude du public à l'égard des demandes d'indemnisation des conditions économiques de l'augmentation des sinistres des décisions judiciaires et des lois ainsi que des facteurs internes comme la composition du portefeuille les conditions politiques et des procédures de gestion des sinistres) afin d'arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable des résultats possibles en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués. Une marge pour écarts défavorables peut aussi être incluse dans l'évaluation du passif.

Évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

L'évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues pour les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) est un domaine qui nécessite l'utilisation de modèles complexes et d'hypothèses importantes sur la conjoncture économique future et le comportement en matière de crédit (par exemple, la probabilité de défaillance des clients et les pertes qui en résultent). Plusieurs jugements importants sont également nécessaires pour appliquer les exigences comptables relatives à l'évaluation des pertes de crédit attendues, tels que:

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

39 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS (suite)

- Définition des critères pour l'augmentation significative du risque de crédit ;
- Choix des modèles appropriés et des hypothèses pour l'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- Désignation du nombre et de la pondération relative des scénarios prospectifs pour chaque type de produit / marché et pertes de crédit attendues associées
- Constitution de groupes d'actifs financiers similaires aux fins d'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- Détermination de la période pertinente d'exposition au risque de crédit lors d'évaluation des pertes de crédit attendues pour les cartes de crédit et les facilités de crédit renouvelables ;
- Mise au point des modèles économiques appropriés et évaluation des exigences concernant « des versements du principal et des intérêts (SPPI) uniquement » pour les actifs financiers.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles

La Compagnie revoit les durées de vie utile estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque exercice.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers pour lesquels il n'existe aucun marché actif ou pour lesquels les prix cotés ne sont pas disponibles est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces cas, les justes valeurs sont estimées à partir de données observables relatives à des instruments financiers similaires ou à l'aide de modèles. Lorsque les données observables sur le marché ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base d'hypothèses appropriées. Des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs sont ajustées et revues périodiquement par une équipe de direction qualifiée et indépendante qui les a établies pour garantir que les résultats reflètent les données réelles et les prix du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables. Toutefois, les administrateurs sont tenus d'effectuer des estimations dans des domaines comme le risque de crédit (risque de crédit propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations.

Perte de valeur des actifs financiers

La Compagnie évalue s'il existe des indicateurs de perte de valeur pour tous les actifs non financiers à chaque date de clôture. Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif. Un modèle d'évaluation approprié est utilisé pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces estimations sont corroborées par les multiples d'évaluation, les cours des actions pour les titres cotés en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Autres domaines de jugement

La Direction a recours à son jugement critique pour déterminer la classification des instruments d'emprunt ou de capitaux propres et examine la substance des dispositions contractuelles de l'instrument.

La Direction a également formulé des jugements critiques dans la détermination de sa monnaie fonctionnelle.

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE

De par ses activités, la Compagnie est exposée à différents risques financiers : risques liés à la réassurance, risques de crédit et risques liés aux variations de la valeur des actifs, risques liés aux prix du marché de la dette et des actions et risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt. Le programme global de gestion des risques de la Compagnie se concentre sur l'identification et la gestion des risques et s'efforce de minimiser les incidences négatives éventuelles sur sa performance financière grâce aux lignes directrices sur la prise en charge des risques et les limites de capacité la



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

planification de la rétrocession la politique de crédit qui régit l'acceptation des clients et définit les critères d'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Les politiques de placement sont en place et permettent de gérer les liquidités. Elles ont pour objectif d'optimiser le rendement à un niveau acceptable de taux d'intérêt et de risque de crédit.

(i) Risque lié à l'assurance

ZEP-RE offre des couvertures de réassurance pour toutes les branches : Incendie et risques techniques, Responsabilité civile, Automobile, Maritime, Aviation, Maladie et Vie.

La Compagnie a élaboré un manuel de souscription détaillé couvrant, entre autres, les critères d'acceptation du risque, le contrôle des cumuls et les dispositions d'une couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs dans leurs transactions quotidiennes en mettant l'accent sur les principes de prudence et de professionnalisme. La force motrice est la diversification des types de risques acceptés afin de réduire la dépendance sur un domaine ou une branche.

Fréquence et gravité des sinistres

Le principal risque de l'activité est la possibilité qu'un risque assuré se réalise avec la probabilité que les sinistres réels dépassent le montant des primes de réassurance et les réserves disponibles.

Une telle hypothèse ne peut pas être exclue. La seule option est de minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque sinistre. La Compagnie a tenté de le faire en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection pour les risques individuels et les incidents catastrophiques. La Compagnie a également conclu des contrats de rétrocession avec des réassureurs de renom. L'objectif est de s'assurer que la Compagnie est protégée de manière adéquate contre tous les passifs émanant de ses transactions commerciales.

Toutefois, les contrats de rétrocession ne dispensent pas la Compagnie de ses obligations envers les cédantes. La Compagnie a ainsi mis en place une structure d'examen des affaires proposées afin d'assurer le contrôle de la qualité du risque ainsi que l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites des termes et des conditions de souscription.

Enfin lors des renouvellements annuels la Compagnie passe en revue la situation financière des réassureurs et ces derniers sont ensuite sélectionnés sur la base de leur sécurité financière et leur expérience pertinente sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des futurs paiements de sinistres

Le coût estimatif des sinistres inclut les dépenses directes qui seront encourues lors du règlement des sinistres moins les recouvrements escomptés. La Compagnie prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir des informations appropriées sur les risques. Toutefois compte tenu de l'incertitude dans l'établissement des provisions pour sinistres le résultat final peut être différent de l'obligation initiale établie.

La clause de ces contrats relative à la responsabilité comprend une provision pour SSND une provision pour sinistres déclarés mais pas encore payés et une provision pour risque en cours à la fin de l'exercice.

Lors de l'estimation de la responsabilité relative au coût des sinistres déclarés mais non encore réglés la Compagnie tient compte de toute information disponible auprès des experts en sinistres et des données sur le coût du règlement des sinistres ayant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. La principale hypothèse qui sous-tend ces techniques est que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistre peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts des sinistres ultimes.

Un autre critère qualitatif est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées peuvent ne pas s'appliquer à l'avenir pour arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable à partir d'un éventail des résultats possibles en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(i) Risque lié à l'assurance (suite)

Risque lié à la concentration Au 31 décembre 2018		Dommages maximums assurés			Total
		0m \$EU – 0,25m \$EU	0,25m \$EU - 1m \$EU	Plus de 1m \$EU	
Incendie et risques Techniques	Bruts	89 569 173	330 006 530	14 617 309 335	15 036 885 038
	Nets	80 086 518	302 320 810	3 783 798 568	4 166 205 896
Responsabilités civiles	Bruts	75 009 728	227 016 534	2 560 479 934	2 862 506 196
	Nets	72 563 071	212 435 826	476 420 946	761 419 843
Automobile	Bruts	30 707 185	41 553 654	102 859 275	175 120 114
	Nets	28 904 270	38 125 081	79 874 411	146 903 762
Transport	Bruts	47 912 377	94 675 078	283 513 679	426 101 134
	Nets	43 720 638	92 052 021	217 643 244	353 415 903
Avion	Bruts	5 108 560	3 945 131	545 326 068	554 379 759
	Nets	5 108 560	3 045 131	5 735 000	13 888 691
Vie	Bruts	15 265 474	6 144 256	74 903 036	96 312 766
	Nets	14 982 285	5 358 386	19 129 618	39 470 289
Maladie	Bruts	2 404 982	-	-	2 404 982
	Nets	2 257 758	-	-	2 257 758
Total	Bruts	265 977 479	703 341 183	18 184 391 327	19 153 709 989
	Nets	247 623 100	653 337 255	4 582 601 787	5 483 562 142

Au 31 décembre 2017		Dommages maximums assurés			Total
		0m \$EU – 0,25m \$EU	0,25m \$EU - 1m \$EU	Plus de 1m \$EU	
Incendie et risques Techniques	Gross	96 778 414	347 812 195	8 313 502 453	8 758 093 062
	Net	85 868 255	294 080 613	2 642 252 482	3 022 201 350
Responsabilités civiles	Gross	68 647 609	188 099 182	731 759 081	988 505 872
	Net	66 240 689	176 050 697	347 285 435	589 576 821
Automobile	Gross	26 904 572	41 494 521	51 059 929	119 459 022
	Net	25 712 143	35 438 934	27 230 197	88 381 274
Transport	Gross	41 885 804	84 670 704	268 764 034	395 320 542
	Net	38 396 418	81 015 836	144 778 178	264 190 432
Avion	Gross	5 818 729	4 092 175	7 100 021 150	7 109 932 054
	Net	5 818 729	4 092 175	3 176 250	13 087 154
Vie	Gross	10 849 824	4 352 809	30 400 237	45 602 870
	Net	10 282 992	3 628 730	21 379 236	35 290 958
Maladie	Gross	1 682 306	380 750	-	2 063 056
	Net	1 682 306	380 750	-	2 063 056
Total	Gross	252 567 258	670 902 336	16 495 506 884	17 418 976 478
	Net	234 001 532	594 687 735	3 186 101 778	4 014 791 045

La rétention de la Compagnie (passif net) présentée pour les branches ci-dessus est protégée par les contrats de rétrocession de la manière suivante:



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

Branche	2018		2017	
	Limite de couverture (\$EU)		Limite de couverture (\$EU)	
Incendie et risques techniques & Cat XL	161 500 000 en excédent de	3 500 000	107 000 000 en excédent de	3 000 000
Accident et automobile	5 000 000 en excédent de	1 500 000	4 000 000 en excédent de	1 000 000
Maritime & énergie XL	18 500 000 en excédent de	1 500 000	11 500 000 en excédent de	1 000,000

La concentration selon les secteurs ou les limites de couverture maximales à la fin de l'exercice est sensiblement la même que celle de l'exercice précédent.

(ii) Gestion des risques financiers

La Compagnie est exposée à un risque financier en raison de ses actifs financiers des passifs financiers des actifs de réassurance et des passifs de réassurance. En particulier, les principaux risques financiers sont que le produit de ses actifs financiers pourrait ne pas être suffisant pour financer les obligations résultant de ses activités de réassurance. Les principales composantes de ces risques sont le risque de taux d'intérêt le risque actions le risque de change et le risque de crédit.

Les risques financiers sont inhérents des positions ouvertes sur le taux d'intérêt, les devises et les placements en actions, qui sont tous exposés à des mouvements de marché généraux et spécifiques. Les risques auxquels la Compagnie est confrontée en raison principalement de la nature de ses placements et ses passifs sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions.

La Compagnie gère ces risques dans le cadre de gestion des actifs et passifs qui a été conçu pour réaliser des rendements d'investissements à long terme en plus de ses obligations découlant des contrats d'assurance et de placements.

Les notes ci-dessous expliquent comment les risques financiers sont gérés par le biais des catégories utilisées dans le cadre de gestion des actifs et des passifs.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit se réfère au risque qu'une des parties à un instrument fasse défaut à ses obligations contractuelles et qu'il en résulte des pertes financières pour la Compagnie. Les principaux domaines dans lesquels la Compagnie est exposée au risque de crédit sont les suivants:

- Créances découlant des contrats de réassurance – à payer et à recevoir ;
- Part de rétrocession des sinistres encourus ;
- Dépôts et soldes de trésorerie détenus par des banques et autres institutions financières ;
- Placements dans les titres publics.

La Compagnie gère ses risques de la manière suivante:

- Placer son programme de rétrocession avec des titres cotés - notation de catégorie « investissement » ou supérieure ;
- Traiter uniquement avec des contreparties solvables ;
- Imposer des limites sur les risques de la Compagnie pour une contrepartie unique ou un groupe de contreparties lors du placement des investissements.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

Concernant ses risques liés aux créances découlant des contrats de réassurance, la Compagnie les gère par une analyse régulière de la capacité des clients existants et potentiels à répondre aux obligations et en examinant les actions signées le cas échéant maintenir des relations étroites avec les cédants et les intermédiaires afin d'améliorer le règlement en temps voulu des primes de compenser les primes impayées et d'éviter le renouvellement des contrats avec des cédants qui ont de mauvais antécédents de crédit et de souscription.

Les charges de dépréciation sont comptabilisées pour les créances jugées attendues à la fin de l'exercice.

Exposition maximale au risque de crédit avant garanties détenues:

Au 31 décembre 2018

	\$EU
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 590 671
Part de rétrocession des provisions techniques	31 149 478
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 16)	9 019 060
Créances résultant des contrats de réassurance	45 093 539
Titres publics (note 18)	97 288 632
Placements à l'étranger (note 19)	9 944 024
Dépôts auprès des institutions financières (note 20)	107 212 000
Obligations d'entreprise et prêts (note 21)	1 098 639
Soldes en banque (note 22)	3 376 076
Actifs financiers bruts	309 772 119

Au 31 décembre 2017

	\$EU
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	6 016 722
Part de rétrocession des provisions techniques	30 963 798
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 16)	6 538 657
Créances résultant des contrats de réassurance	51 513 525
Titres publics (note 18)	97 950 985
Placements à l'étranger (note 19)	17 314 205
Dépôts auprès des institutions financières (note 20) Obligations d'entreprise et prêts (note 21)	99 219 720
Placements à l'étranger (note 19)	2 092 393
Soldes en banque (note 22)	2 096 029
Actifs financiers bruts	313 706 034



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

Le tableau suivant présente l'analyse des pertes de crédit attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti:

	31 décembre 2018 12-month ECL Shs '000	1 janvier 2018 12-month ECL Shs '000
Dépôts auprès des institutions financières	107 211 998	99 219 720
Provision pour pertes	(452 854)	(522 080)
Coût amorti	106 759 144	98 697 640
Titres publics au coût amorti	97 288 631	97 950 985
Provision pour pertes	(128 869)	(109 429)
Coût amorti	97 159 762	97 841 556
Obligations d'entreprise et billets de trésorerie au coût amorti	1 098 640	2 092 393
Provision pour pertes	(9 644)	(22 840)
Coût amorti	1 088 996	2 069 553
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 376 075	2 096 029
Provision pour pertes	(37 161)	(25 414)
Coût amorti	3 338 914	2 070 615
Créances découlant de contrats de réassurance	45 093 539	51 513 525
Provision pour pertes	(8 113 174)	(7 644 737)
Coût amorti	36 980 365	43 868 788
Autres créances	9 019 060	6 538 657
Provision pour pertes	(10 226)	(3 602)
Coût amorti	9 008 834	6 535 055
Total des actifs financiers	263 087 945	259 411 309
Total - provision pour pertes	(8 751 930)	(8 328 102)
Total des actifs financiers au coût amorti	254 336 015	251 083 207

(b) Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Les risques des actifs sensibles aux taux d'intérêt sont gérés par l'utilisation d'une courbe de rendement afin de s'assurer que la Compagnie ne détient pas des investissements à faible rendement dans un environnement à taux d'intérêt élevés. La Compagnie dispose d'un comité des investissements qui fixe des directives en matière d'investissement visant à réduire les risques liés aux taux d'intérêt.

La direction de la Compagnie surveille la sensibilité des mouvements déclarés des taux d'intérêt sur une base mensuelle en évaluant les changements prévus dans les différents portefeuilles en raison d'un mouvement parallèle de plus de 100 points de base sur l'ensemble des courbes des actifs et des passifs financiers. Ces risques particuliers illustrent l'exposition globale de la Compagnie aux sensibilités des taux d'intérêt incluses dans son cadre de gestion des actifs et des passifs et son impact sur le résultat de la Compagnie par activité.

Au 31 décembre 2018, si les taux d'intérêt sur les titres publics avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 746 423 \$EU (2017 : 388 448 \$EU).

La Note 23 révèle le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux placements rémunérés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risques de marché (suite)

Risque actions

Le risque action se réfère à la perte potentielle de la juste valeur résultant des fluctuations défavorables des prix des actions.

La Compagnie dispose d'un portefeuille de placements en actions cotées à la Bourse de Nairobi (NSE) et en tant que telle elle est exposée à la fluctuation du cours des actions. Elle gère son exposition à ce risque de la manière suivante :

- Définition d'une limite de couverture sur la proportion maximale du portefeuille d'investissement qui peut être investie en actions ;
- Diversification du portefeuille d'actions ;
- Examen régulier du portefeuille et de la performance du marché.

Au 31 décembre 2018, si les prix des actions à la Bourse de Nairobi (NSE) avaient augmenté/diminué de 8 % avec toutes les autres variables constantes et que tous les titres de placement de la Compagnie avaient évolué en fonction de leur corrélation historique avec l'indice, le résultat global total de l'exercice aurait augmenté/diminué de 1 783 649 \$EU (1 206 875 \$EU en 2017) et les capitaux propres auraient augmenté/diminué de 1 783 649 \$EU (1 206 875 \$EU en 2017).

Risque de change

La Compagnie est présente dans un certain nombre de pays et comme une conséquence elle souscrit des polices et reçoit des primes libellées en plusieurs devises. Les obligations de la Compagnie et les créances des cédants sont donc libellées dans les monnaies d'origine. La Compagnie est donc exposée au risque de change lorsqu'il y a une discordance entre les actifs et les passifs par devise.

Au 31 décembre 2018, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le shilling kényan avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait augmenté / diminué de 540 915 \$EU (1 320 795 \$EU en 2017) principalement en raison de placements libellés en shillings kényans des créances des exigibles et des soldes en banque. Ce point est important puisque la portion de l'actif net libellé en shilling kényan constitue 2,4 % (5,8 % en 2017) de l'actif net de la Compagnie.

Au 31 décembre 2018, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre la roupie népalaise avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait diminué / augmenté de 711 858 \$EU (861 590 \$EU en 2017) principalement en raison de dépôts, des créances et des exigibles libellés en roupies népalaises. Ce point est important car la portion de l'actif net libellé en roupie népalaise constitue 3,2 % (3,8 % en 2017).

Au 31 décembre 2018, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre la livre soudanaise (SSP) avec toutes les autres variables constantes l'actif net aurait augmenté / diminué de 136 230 \$EU (455 533 \$EU en 2017) principalement en raison des placements, des créances et des exigibles libellés en livres soudanaises.

La Compagnie avait d'importantes positions en devises au 31 décembre selon le tableau au verso (tous les montants sont exprimés en dollars américains).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risques de marché (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2018	\$EU	NPR	KES	SDG	UGX	TZS	RWF	ETB	ZMW	Autres	Total
Actif											
Immeubles de placement	27 777 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 777 039
Placements en actions	8 833 990	-	13 461 625	-	-	-	-	-	-	-	22 295 615
Placements dans des sociétés affiliées	16 618 812	-	-	1 514 207	2 065 653	-	-	-	-	-	20 198 672
Créances résultant des contrats de réassurance	7 123 706	881 700	8 376 698	815 876	1 609 325	1 217 922	1 522 856	3 412 387	3 325 231	8 694 664	36 980 365
Part de rétrocession des provisions techniques	31 149 478	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 149 478
Dépôts retenus par les sociétés cédantes	512 531	-1 460	-21 935	-	-	278	130 461	-	-	4 970 796	5 590 671
Coûts d'acquisition reportés	2 277 641	280 018	3 575 591	264 755	457 967	358 257	256 550	402 177	429 211	1 824 896	10 127 063
Titres publics	86 550 761	-	1 155 575	-	-	-	-	-	-	9 453 426	97 159 762
Placements à l'étranger	9 944 024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 944 024
Dépôts auprès des institutions financières	90 123 532	-	7 703 587	1 792 451	-	-	-	6 995 168	-	144 406 106	106 759 144
Obligations d'entreprise et prêts	-	-	828 025	-	-	-	260 971	-	-	-	1 088 996
Soldes en banque et en caisse	434 395	-	267 067	472 831	4 357	474	62 077	517 307	89 169	1 491 237	3 338 914
Total	281 345 909	1 160 258 35	346 233	3 345 913	3 585 856	3 642 584	2 232 915	11 327 039	3 843 611	26 579 425	372 409 743
Passif											
Passif résultant des contrats d'assurance	21 234 741	6 752 629	25 753 480	975 940	2 736 425	4 909 917	1 952 685	3 458 099	2 319 293	20 303 514	90 396 723
Créances résultant des contrats de rétrocession	4 649 810	314 419	1 054 652	9 415	14 343	357 095	79 074	24 412	1 275 856	2 555 115	10 334 191
Créances résultant des contrats de rétrocession	2 382 243	161 087	540 331	4 824	7 348	182 951	40 512	12 507	653 661	1 309 065	5 294 529
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	695 656	-	-	-	-	-	-	-	-	-	695 656
Provisions pour primes non acquises	8 546 314	1 050 703	13 416 564	993 430	1 718 413	1 344 277	962 642	1 509 075	1 610 514	6 847 491	37 999 423
Revenus différés tirés des commissions de rétrocession	2 331 202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 331 202
Total	39 839 966	8 278 838	40 765 027	1 983 609	4 476 529	6 794 240	3 034 913	5 004 093	5 859 324	31 015 185	147 051 724
Risque financier net	241 505 943	(7 118 580)	(5 418 794)	1 362 304	(890 673)	-3 151 656	(801 998)	6 322 946	(2 015 713)	(4 435 760)	225 358 019

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risques de marché (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2017	\$EU	NPR	KES	SDG	UGX	TZS	RWF	ETB	ZMK	Autres	Total
Actif											
Immeubles de placement	22 034 974	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 034 974
Placements en actions	5 278 248	-	9 807 686	-	-	-	-	-	-	-	15 085 934
Placements dans des sociétés affiliées	15 347 692	-	-	1 204 040	2 295 917	-	-	-	-	-	18 847 649
Créances résultant des contrats de réassurance	8 918 650	960 605	9 359 526	1 696 697	1 680 649	2 520 154	1 478 418	5 601 493	2 376 701	9 275 895	43 868 788
Part de rétrocession des provision techniques	30 963 798	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 963 798
Dépôts retenus par les sociétés cédantes	76 089	(1 591)	1 142 153	-	-	286	152 807	-	-	4 646 978	6 016 722
Coûts d'acquisition reportés	1 723 070	371 495	3 485 334	299 046	454 259	408 223	157 568	383 385	252 660	1 684 216	9 219 256
Titres publics	91 970 661	-	1 007 543	-	-	-	-	-	-	4 972 781	97 950 985
Placements à l'étranger	9 246 238	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 246 238
Dépôts auprès des institutions financières	84 229 022	-	5 101 426	4 639 048	-	-	-	5 250 224	-	-	99 219 720
Obligations d'entreprise et prêts	9 063 693	-	825 945	-	-	-	270 722	-	-	-	10 160 360
Soldes en banque et en caisse	904 395	-	294 013	291 128	15 723	-	2 830	2 554	127 073	458 312	2 096 028
Total	279 756 530	1 330 509 31	023 626	6 925 919	3 354 671	5 224 580	2 062 345	11 237 656	2 756 434	21 038 182	364 710 452
Passif											
Passif résultant des contrats d'assurance	18 290 965	8 496 061	30 613 473	967 917	2 677 678	4 256 782	1 262 810	3 034 084	1 713 171	16 816 086	88 129 027
Créances résultant des contrats de rétrocession	4 072 423	51 154	486 870	188 449	150 016	97 453	4 702	10 108	37 492	2 239 155	7 337 822
Créances résultant des contrats de rétrocession	2 430 619	30 531	290 588	112 476	89 537	58 165	2 806	6 033	22 377	1 336 435	4 379 567
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	572 299	-	-	-	-	-	-	-	-	0	572 299
Provisions pour primes non acquises	6 348 126	1 368 660	12 840 647	1 101 745	1 673 580	1 503 973	580 512	1 412 464	930 850	6 204 981	33 965 538
Revenus différés tirés des commissions de rétrocession	2 695 511	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 695 511
Total	34 409 943	9 946 406	44 231 578	2 370 587	4 590 811	5 916 373	1 850 830	4 462 689	2 703 890	26 596 657	137 079 764
Risque financier net	245 346 587	(8 615 897)	(13 207 952)	4 555 332	(1 236 140)	(691 793)	211 515	6 774 967	52 544	(5 558 475)	227 630 688



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidité

La Compagnie risque de faire appel à ses liquidités provenant des soldes de réassurance et du règlement des primes cédées en rétrocession. Elle s'assure donc que le profil des échéances des placements est bien géré afin que les liquidités soient facilement disponibles pour répondre aux sinistres au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels résultant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion de l'actif et du passif pour la gestion des contrats de réassurance au 31 décembre 2018:

	Montant total 2018	Pas d'échéance	0-1 an	Flux de trésorerie contractuels (non actualisés)			
				1-2 ans	2-3 ans	4-5 ans	> 5ans
Actifs financiers:							
Créances résultant des contrats de réassurance	36 980 365	-	36 980 365	-	-	-	-
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 590 671	-	5 590 671	-	-	-	-
Part de rétrocession des provisions techniques	31 149 478	-	31 149 478	-	-	-	-
Coûts d'acquisition reportés (DAC)	10 127 063	-	10 127 063	-	-	-	-
Titres publics	97 240 792	-	9 587 131	20 279 741	-	42 843 225 24	530 695
Dépôts auprès des institutions financières	106 759 144	-	48 006 948	58 752 196	-	-	-
Obligations d'entreprise et prêts	1 108 160	-	-	260 971	-	-	847 189
Soldes en banque et en caisse	3 338 914	-	3 338 914	-	-	-	-
Total	292 294 587	-	144 780 570	79 292 908	-	42 843 225 25	377 884
Passif de réassurance:							
Passif résultant des contrats de réassurance	90 396 723	-	90 396 723	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de rétrocession	10 334 191	-	10 334 191	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de réassurance	5 294 529	-	5 294 529	-	-	-	-
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	695 656	-	695 656	-	-	-	-
Revenu de rétrocession reporté	2 331 202	-	2 331 202	-	-	-	-
Total	109 052 301	-	109 052 301	-	-	-	-
Excédant de liquidités nettes	183 242 286	-	35 728 269	79 292 908	-	42 843 225 25	377 884

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidité (suite)

Le tableau ci-dessous présente les échéances des obligations contractuelles au titre des flux de trésorerie résultant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion de l'actif et du passif pour la gestion des contrats de réassurance à court terme au 31 décembre 2017:

	Montant total 2018	Pas d'échéance	0-1 an	Flux de trésorerie contractuels (non actualisés)			
				1-2 ans	2-3 ans	4-5 ans	> 5ans
Actifs financiers:							
Créances résultant des contrats de réassurance	43 868 788	-	43 868 788	-	-	-	-
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	6 016 722	-	6 016 722	-	-	-	-
Part de rétrocession des provisions techniques	30 963 798	-	30 963 798	-	-	-	-
Coûts d'acquisition reportés (DAC)	9 219 258	-	9 219 258	-	-	-	-
Titres publics	115 109 752	-	42 068 586	10 840 000	1 938 569 51	247 822	9 014 775
Dépôts auprès des institutions financières	96 986 138	-	96 986 138	-	-	-	-
Obligations d'entreprise et prêts	2 081 456	-	995 726	270 722	288 333	526 675	-
Soldes en banque et en caisse	2 096 029	-	2 096 029	-	-	-	-
Total	306 341 941	-	232 215 045	11 110 722	2 226 902 51	774 497	9 014 775
Passif de réassurance:							
Passif résultant des contrats de réassurance	88 129 027	-	88 129 027	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de rétrocession	7 337 822	-	7 337 822	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de réassurance	4 379 567	-	4 379 567	-	-	-	-
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	572 299	-	572 299	-	-	-	-
Revenu de rétrocession reporté	2 695 511	-	2 695 511	-	-	-	-
Total	103 114 226	-	103 114 226	-	-	-	-
Excédant de liquidités nettes	203 227 715	-	129 100 819	11 110 722	2 226 902 51	774 497	9 014 775



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(i) Instruments financiers évalués à leur juste valeur

La juste valeur des titres de placement détenus au coût amorti au 31 décembre 2018 est estimée à 99 780 436 \$EU (108 136 605 \$EU en 2017), contre une valeur comptable de 99 680 243 \$EU (108 111 345 \$EU en 2017). Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Compagnie se rapprochent de leurs valeurs comptables respectives, en raison des périodes généralement courtes jusqu'à la date contractuelle de révision du prix ou des dates d'échéance, comme indiqué ci-dessus.

(ii) Hiérarchie de la juste valeur

La Compagnie établit une hiérarchie de techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Compagnie relativement au marché. Ces deux types de données ont engendré la hiérarchie des évaluations à la juste valeur suivante.

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les titres de participation et les titres de créances cotés à la Bourse de Nairobi.
- Niveau 2 – Paramètres autres que le prix coté visé au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou pour les passifs soit directement sous forme de prix soit indirectement sous forme de dérivés du prix.
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les placements en actions et les instruments d'emprunt ayant des composantes non observables.

Cette hiérarchie exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. La Compagnie estime pertinents et observables les prix de marché repris dans ses évaluations le cas échéant.

Certains des actifs et des passifs financiers de la Compagnie sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice. Le tableau suivant fournit des informations sur la manière dont la juste valeur de ces actifs et passifs financiers est déterminée (en particulier les techniques d'évaluation et les ressources utilisées) ainsi que l'analyse par niveau de hiérarchie de la juste valeur.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

(c) Risque de liquidité (suite)

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels résultant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion de l'actif et du passif pour la gestion des contrats de réassurance au 31 décembre 2017:

Actif /passif financier	Juste valeur au 31 décembre		Hiérarchie de la juste valeur	Techniques d'évaluation et principales ressources	Importantes données non observables	Relation entre les données non observables et la juste valeur
	2018 \$EU	2017 \$EU				
Placement en actions	22 295 615 15 085 934		Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	S/O	S/O
Placements à l'étranger	9 944 024 17 314 205		Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	S/O	S/O
Placement dans les compagnies affiliées	20 198 672 18 847 649		Niveau 1	Valeur nette de l'actif	S/O	S/O

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice (2017: Néant).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

Au 31 décembre 2018	Niveau 1 \$EU	Niveau 2 \$EU	Niveau 3 \$EU	Total \$EU
Actifs financiers:				
Placement en actions	22 295 615	-	-	22 295 615
Placements à l'étranger	9 944 024	-	-	9 944 024
Placement dans les compagnies affiliées	-	-	20 198 672	20 198 672
Total	32 239 639	-	20 198 672	52 438 311

Au 31 décembre 2017	Niveau 1 \$EU	Niveau 2 \$EU	Niveau 3 \$EU	Total \$EU
Actifs financiers:				
Placement en actions	15 085 934	-	-	15 085 934
Placements à l'étranger	17 314 205	-	-	17 314 205
Placement dans les compagnies affiliées	-	-	18 847 649	18 847 649
Total	32 400 139	-	18 847 649	51 247

(iii) Actifs financiers par catégorie

Au 31 décembre 2018	Coût amorti \$EU	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$EU	Total \$EU
Placement en actions	-	22 295 615	22 295 615
Placement dans les compagnies affiliées	-	20 198 672	20 198 672
Créances découlant de contrats de réassurance	36 980 365	-	36 980 365
Dépôts retenus par les sociétés cédantes	5 590 671	-	5 590 671
Autres créances	9 740 079	-	9 740 079
Titres publics	97 159 762	-	97 159 762
Placements à l'étranger	-	9 944 024	9 944 024
Dépôts auprès des institutions financières	106 759 144	-	106 759 144
Obligations d'entreprise et prêts	1 088 996	-	1 088 996
Soldes en banque et en caisse	3 338 914	-	3 338 914
Total des actifs	260 657 931	52 438 311	313 096 242

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Au 31 décembre 2017	\$EU	\$EU	\$EU
Placement en actions	-	15 085 934	15 085 934
Placement dans les compagnies affiliées	-	18 847 649	18 847 649
Créances découlant de contrats de réassurance	43 868 788	-	43 868 788
Dépôts retenus par les sociétés cédantes	6 016 722	-	6 016 722
Autres créances	7 198 611	-	7 198 611
Titres publics	97 950 985	-	97 950 985
Placements à l'étranger	-	9 246 238	9 246 238
Dépôts auprès des institutions financières	99 219 720	-	99 219 720
Obligations d'entreprise et prêts	10 160 360	-	10 160 360
Soldes en banque et en caisse	2 096 029	-	2 096 029
Total des actifs	266 511 215	43 179 821	309 691 036

41 GESTION DU CAPITAL

La Compagnie n'est pas soumise à une réglementation imposée de l'extérieur en matière de fonds propres. Toutefois elle continuera d'accroître son capital disponible afin de répondre aux exigences des agences de notation et atteindre son objectif en matière de notation et en vue d'obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Compagnie en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif en tenant compte des risques inhérents à l'industrie ;
- Maintenir la solidité financière de la Compagnie pour soutenir la croissance de ses opérations ;
- Répondre aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité grâce à une trésorerie solide et à l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Allouer des capitaux qui soutiennent efficacement la croissance ;
- Maintenir la capacité de la Compagnie à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes ;
- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant des prix pour les contrats d'assurances qui correspondent au niveau du risque.

Un aspect essentiel du processus de gestion global des capitaux de la Compagnie est le taux de rendement ajusté au risque plus élevé qui est aligné sur les objectifs de rendement et qui s'assure que la Compagnie a pour objectif de créer de la valeur pour ses actionnaires.

La Compagnie dispose d'un certain nombre de sources de capital et elle essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital la Compagnie ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles mais aussi à d'autres sources y compris la rétrocession, le cas échéant. La Compagnie gère comme capital tout élément éligible d'être traité comme capital.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

41 GESTION DU CAPITAL (suite)

La constitution du capital gérée par la Compagnie est présentée ci-dessous:

	2018 \$EU	2017 \$EU
Capital social	57 049 300	56 946 503
Primes d'émission	50 301 119	49 788 160
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	552 010	531 307
Réserve de juste valeur disponible pour cession	(4 122 514)	145 197
Provisions pour réévaluation des placements dans des compagnies affiliées	6 552 591	5 201 568
Bénéfices non distribués	119 299 739	114 838 344
	229 632 245	227 451 079

COMPTE DE REVENUS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ANNEXE I

Branche de réassurance	Immobilisations corporelles \$EU	Accidents corporels \$EU	Assurance automobile \$EU	Risques maritimes \$EU	Risques aériens \$EU	Assurance vie \$EU	Assurance maladie \$EU	Total \$EU
Primes brutes souscrites	81 452 925	37 164 603	12 948 132	10 006 285	2 684 384	14 611 972	19 666 639	178 534 940
Moins: Primes cédées en rétrocession	(29 958 720)	(12 084 684)	(976 529)	(1 720 922)	(3 416 466)	(3 772 518)	(13 524)	(51 943 363)
Primes nettes souscrites	51 494 205	25 079 919	11 971 603	8 285 363	(732 082)	10 839 454	19 653 115	126 591 577
Variation de la provision pour primes non acquises	(2 113 327)	(211 281)	(297 717)	(291 097)	5 829	(452 410)	(893 099)	(4 253 102)
Gain de change sur réévaluation de la provision pour primes non acquises	(680 890)	(442 451)	(14 936)	(92 451)	(27)	(9 393)	(160 120)	(1 400 268)
Primes brutes souscrites	48 699 988	24 426 187	11 658 950	7 901 815	(726 280)	10 377 651	18 599 896	120 938 207
Primes nettes acquises	48 699 988	24 426 187	11 658 950	7 901 815	(726 280)	10 377 651	18 599 896	120 938 207
Sinistres bruts payés	30 318 088	12 561 483	9 366 026	4 495 821	307 737	7 440 391	14 310 019	78 799 565
Variation des sinistres bruts non réglés	(7 493 919)	4 162 969	3 086 096	736 205	(81 757)	1 392 850	465 252	2 267 696
Gain de change sur réévaluation des sinistres non réglés	1 355 794	296 584	387 235	57 155	239	1 052	22 532	2 120 591
Moins: montants à recouvrer auprès rétrocessionnaires	2 113 444	(6 932 320)	40 646	(1 837 583)	(2 392)	(1 541 984)	(222 715)	(8 382 904)
Total des sinistres nets	26 293 407	10 088 716	12 880 003	3 451 598	223 827	7 292 309	14 575 088	74 804 948
Commissions perçues	(7 942 612)	(1 882 717)	(128 714)	(397 614)	(311 543)	(734 608)	(6 228)	(11 404 036)
Dépenses de commissions	23 592 780	9 174 434	1 507 964	2 992 527	244 510	3 466 863	4 376 834	45 355 912
Impôts et charges	681 827	168 646	79 026	83 576	14 297	7 369	166 942	1 201 683
Frais de gestion	4 178 405	1 906 488	664 219	513 307	137 705	749 572	1 008 869	9 158 565
Total dépenses et commissions	20 510 400	9 366 851	2 122 495	3 191 796	84 969	3 489 196	5 546 417	44 312 124
Bénéfice/(perte) de souscription	1 896 181	4 970 620	(3 343 548)	1 258 421	(1 035 076)	(403 854)	(1 521 609)	1 821 135
Principaux ratios:								
Ratio de perte (sinistres réglés/primes nettes acquises)	54,0	41,3	110,5	43,7	(30,8)	70,3	78,4	61,9
Ratio de commissions (commissions nettes / primes nettes acquises)	32,1	29,9	11,8	32,8	9,2	26,3	23,5	28,1
Ratio de dépenses (frais de gestion /primes nettes acquises)	8,6	7,8	5,7	6,5	(19,0)	7,2	5,4	7,6
Ratio combiné (souscriptions /primes nettes acquises)	96,1	79,7	128,7	84,1	(42,5)	103,9	108,2	98,5



COMPTE DE REVENUS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 **ANNEXE II**

Branche de réassurance	Immobilisations corporelles \$EU	Accidents corporels \$EU	Assurance automobile \$EU	Risques maritimes \$EU	Risques aériens \$EU	Assurance vie \$EU	Assurance maladie \$EU	Total \$EU
Primes brutes souscrites	73 865 314	27 330 772	10 316 769	9 094 935	3 255 300	11 951 512	16 317 758	152 132 360
Moins: Primes cédées en rétrocession	(29 291 612)	(2 426 030)	(339 316)	(1 998 408)	(3 120 082)	(766 492)	(34 527)	(37 976 467)
Primes nettes souscrites	44 573 702	24 904 742	9 977 453	7 096 527	135 218	11 185 020	16 283 231	114 155 893
Variation de la provision pour primes non acquises	(190 099)	(747 677)	70 390	116 217	(96 062)	(511 200)	(97 773)	(1 456 204)
Gain de change sur réévaluation de la provision pour primes non acquises	(491 052)	(550 956)	9 183	(115 249)	(300)	(24 898)	(218 040)	(1 391 312)
Primes nettes acquises	43 892 551	23 606 109	10 057 026	7 097 495	38 856	10 648 922	15 967 418	111 308 377
Sinistres bruts payés	23 674 024	8 993 489	5 765 978	5 690 200	92 714	3 931 110	10 333 693	58 481 208
Variation des sinistres bruts non réglés	3 208 426	(1 414 757)	4 617 217	19 864	68 968	183 394	2 310 114	8 993 226
Gain de change sur réévaluation des sinistres non réglés	181 646	(484 526)	(566 486)	(66 950)	227	(1 242)	(4 016)	(941 347)
Moins : montants à recouvrer auprès rétrocessionnaires	(5 940 439)	(247 616)	(582 450)	(3 533 159)	-	(647 354)	(30 720)	(10 981 738)
Total des sinistres nets	21 123 657	6 846 590	9 234 259	2 109 955	161 909	3 465 908	12 609 071	55 551 349
Commissions perçues	(7 207 828)	(547 374)	(78 374)	(489 393)	(105 853)	(170 393)	(15 881)	(8 615 096)
Dépenses de commissions	20 964 076	7 535 132	1 169 052	2 862 055	101 358	3 011 096	3 992 930	39 635 699
Impôts et charges	657 306	243 209	91 806	80 933	28 968	106 353	145 207	1 353 782
Frais de gestion	5 332 128	1 972 932	744 739	656 538	234 991	862 746	1 177 933	10 982 007
Total dépenses et commissions	19 745 682	9 203 899	1 927 223	3 110 133	259 464	3 809 802	5 300 189	43 356 392
Bénéfice/(perte) de souscription	3 023 212	7 555 620	(1 104 456)	1 877 407	(382 517)	3 373 212	(1 941 842)	12 400 636
Principaux ratios:								
Ratio de perte (sinistres réglés/primes nettes acquises)	48,1	29,0	91,8	29,7	416,7	32,5	79,0	49,9
Ratio de commissions (commissions nettes/ primes nettes acquises)	31,3	29,6	10,8	33,4	(11,6)	26,7	24,9	27,9
Ratio de dépenses (frais de gestion /primes nettes acquises)	12,1	8,4	7,4	9,3	604,8	8,1	7,4	9,9
Ratio combiné (souscriptions /primes nettes acquises)	93,1	68,0	111,0	73,5	1,084,4	68,3	112,2	88,9

ÉTAT DE SOUSCRIPTIONS

ANNEXE III

CATÉGORIE	ACTIONNAIRE	2018		2017	
		\$EU	Actionnariat %	\$EU	Actionnariat %
CATÉGORIE A	Kenya Reinsurance Corporation Ltd	10 883 111	19,08	10 883 111	19,13
	TDB	10 777 206	18,88	10 777 206	18,93
	Government of Rwanda	3 653 100	6,40	3 653 100	6,41
	PSSSF	2 397 553	4,20	2 397 553	4,21
	Gouvernement du Soudan	2 241 558	3,93	2 209 327	3,88
	National Insurance Corporation (T) Ltd	2 005 904	3,51	2 005 904	3,52
	Gouvernement de Djibouti	1 837 544	3,22	1 837 544	3,23
	Gouvernement de Zambie	1 508 938	2,64	1 508 938	2,65
	ZSIC – Pension Trust	1 438 823	2,52	1 438 823	2,53
	NICE	1 435 266	2,51	1 391 854	2,44
	Gouvernement du Kenya	492 417	0,86	492 417	0,86
	Sheikan Ins. & Reins. Ltd	417 256	0,73	411 256	0,72
	SOCABU	406 265	0,71	400 365	0,7
	Secrétariat du COMESA	376 453	0,66	376 453	0,66
	EMOSE	371 562	0,65	371 562	0,65
	Industrial Development Corporation - Zambie	323 073	0,57	323 073	0,57
	Gouvernement de Maurice	261 161	0,46	261 161	0,46
	ZSIC Life	260 435	0,46	257 275	0,45
	CMAR (NY Havana)	245 244	0,43	245 244	0,43
	Société Nationale d'Assurances (SA)	174 342	0,31	174 342	0,31
ZIC	130 215	0,23	130 215	0,23	
CATÉGORIE B	Mayfair Insurance Company Ltd	735 972	1,29	725 390	1,27
	SORAS	516 673	0,91	516 673	0,91
	United Insurance Company Ltd	507 489	0,89	500 192	0,88
	Amerga	504 589	0,88	497 334	0,87
	Emeritus Reinsurance (Zimbabwe) Ltd	488 397	0,86	488 397	0,86
	Juba Insurance Company Ltd	412 442	0,72	406 511	0,71
	Blue Shield Insurance Company Ltd	372 953	0,65	372 953	0,65
	GXA	266 237	0,47	266 237	0,47
	Assurances BICOR	244 375	0,43	244 375	0,43
	Statewide Insurance Company Ltd	228 675	0,40	228 675	0,4
	SONARWA	144 322	0,25	144 322	0,25
	National Insurance Corporation (U) Ltd	127 663	0,22	127 663	0,22
	Apollo Insurance Company Ltd	124 984	0,22	124 984	0,22
Sanlam Uganda General Insurance Ltd	113 845	0,20	113 845	0,2	
CATÉGORIE C	Banque africaine de développement	7 277 029	12,75	7 277 029	12,78
	DEG	3 365 200	5,90	3 365 200	5,91
	TOTAL	57 068 271	100	56 946 503	100



Acronymes:

SOCABU	=	Société d'Assurances du Burundi
EMOSE	=	Empresa Mocambicana de Seguros
SONARWA	=	Société Nouvelle d'Assurances du Rwanda
SORAS	=	Société Rwandaise d'Assurances
ZIC	=	Zanzibar Insurance Corporation
PSSSF	=	Public Service Social Security Fund
ZSIC	=	Zambia State Insurance Corporation
TDB	=	The Eastern and Southern African Trade Development Bank
CMAR (NY Havana)	=	Compagnie Malgache d' Assurances et de Reassurances (NY Havana)
NICE	=	National Insurance Corporation of Eritrea (Share) Company
COMESA	=	Common Market for Eastern and Southern Africa
DEG	=	Deutsche Investitions - und Entwicklungsgesellschaft mbH



A.M. Best Company

certifies that

ZEP-RE

(PTA Reinsurance Company)

has a

Best's Financial Strength Rating

of

B++ (Good)

Certificate Publication Date: December 18, 2018



*Best's Ratings are subject to change.
To confirm the latest rating or to learn more
about A.M. Best's ratings, visit www.ambest.com*

*A.M. Best Company
Ambest Road, Oldwick, NJ 08858 USA*



Arthur Snyder III
President

Stepan Hofburger
Chief Rating Officer



www.zep-re.com

**SIÈGE PRINCIPAL
NAIROBI, KENYA**

ZEP-RE Place, 8ème étage
Longonot Road, Upper Hill
P. O. Box 42769 – 00100 Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 4973000/ 2738221

CÔTE D'IVOIRE

Cocody Canebière, Cocody,
08 BP 3791 Abidjan 08
Tél: +225 22 40 27 85

SOUDAN

Reinsurance House Building,
Khartoum
Tél: +249 183 799357/8

ZAMBIE

No. 54, Plot No. 356184,
Base Park (Diamond Park),
Alick Nkhata Road, Lusaka
Tél: +260 211 252 586

OUGANDA

Lourdél Towers, 5e étage,
Nakasero, Kampala
Tél: +256 782312143

ZIMBABWE

Joina City, 16e étage -North Wing
Coin de Jason Moyo et Inez
Terrace, Harare
Tél: +263 4 777 929/932

ÉTHIOPIE

Snap Building, 8e étage,
Bole Road, Addis Abeba
Tél: +251 911 977970/+ 251 73049409